
Felix Contassot

France

1964

Missions: 17-18 C Missions 1ere Partie

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/contassot>

Recommended Citation

Missions: 17-18 C Missions 1ere Partie.
<https://via.library.depaul.edu/contassot/7>

This Article is brought to you for free and open access by the France at Digital Commons@DePaul. It has been accepted for inclusion in Felix Contassot by an authorized administrator of Digital Commons@DePaul. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

LES LAZARISTES
ET LES MISSIONS PAROISSIALES
EN FRANCE
AUX XVII^e et XVIII^e SIÈCLES

PREMIÈRE PARTIE

Rome 1964

TABLE des MATIÈRES

Chapitre Premier : LA CONGRÉGATION DE LA MISSION	11
1.- Son Titre canonique.	11
2.- Origine de la Congrégation	13
3- Importance de l'œuvre des Missions dans l'activité des Lazaristes.....	19
4.- Les difficultés de l'œuvre des missions	22
Chapitre Deuxième : LE PERSONNEL MISSIONNAIRE	27
I.- Préparation des Missionnaires à leur ministère.	27
Spiritualité du Missionnaire	30
2.- Prédication.....	35
La petite méthode	35
Qualités de la prédication missionnaire.....	37
Sujets de prédication.....	42
3.- Les équipes missionnaires	47
Les collaborateurs.....	49
Le Directeur de mission.....	51
Chapitre Troisième : Circonstances diverses relatives aux missions	53
1. — Gratuité des missions.....	53
2.- les fondations	55
3.- Lieux où se donnaient les missions.....	57
4.- Époque et durée des missions.	62
5.- Les missionnaires en voyage.....	64
6.- Logement et entretien des missionnaires.	68
N O T E S	72
AVANT –PROPOS	72
PREMIÈRE PARTIE	72

[Les notes ne sont pas automatiques, elles se trouvent à la fin de chaque volume, on y accède en cliquant sur la page 69 de la Table des Matières.]

AVANT PROPOS

Le mouvement missionnaire au XVII^e siècle

Le XVII^e siècle fut marqué par un vaste mouvement de réforme et d'esprit missionnaire, déclenché sur tous les points du territoire français, par un grand nombre d'hommes apostoliques désireux de remédier à la situation lamentable de l'Église, conséquence de la Réforme et des guerres de religion (1).

Une armée de missionnaires, au zèle intrépide et infatigable parcourt les villes et les campagnes, et se recrute non seulement dans les Ordres religieux anciens, mais encore dans de nouvelles Sociétés, religieuses ou séculières, fondées principalement à cette intention.

Le Père Joseph, de l'ordre des Capucins, organise, en 1617, les missions de l'Ouest, tandis que son confrère, le Père Marcellin, appelé l'apôtre du Dauphiné, meurt à Grenoble, en 1623.

Les RR.PP. Jésuites évangélisent principalement les Cévennes, le Velay et le Vivarais, entraînés par saint François-Régis, qui meurt, à 44 ans, le 31 décembre 1640, épuisé par ses labeurs. Ailleurs, se dévouent les PP. Jacques Saliari, Gaspard de Séguiran, Jean et Nicolas Faget, etc.

La Bretagne est le théâtre des exploits missionnaires de Michel de Nobletz, qui entraîne à sa suite de nombreux prêtres et religieux, dont le célèbre Père Julien Naunoir, Jésuite, récemment béatifié, qui devint son successeur et digne émule, et le Père Vincent Huby. Poursuivant le dessein de Michel Le Nobletz, le Père Naunoir avait établi une sorte de société de prêtres diocésains, recteurs et autres, qui s'adonnaient occasionnellement au ministère des missions. Le Père Martin lui succéda.

Dès 1620, Antoine Roussier évangélise le Lyonnais, le Forcz, le Velay et l'Auvergne, et il meurt d'épuisement, à 43 ans le 26 mars 1639.

Vers cette même époque, se constituent plusieurs Congrégations, ayant parmi leurs objectifs les missions populaires.

La Congrégation de l'Oratoire, fondée en 1611 par le Père de Bérulle, et pour laquelle le Père Bourgoing compose un ouvrage intitulé : « *Direction pour les missions qui se font par la Congrégation de l'Oratoire* ».

L'illustre Père Lcjunc, mort en 1672, évangélisa le Limousin pendant plus de vingt ans.

C'est en 1625 qu'intervient saint Vincent de Paul en instituant la Congrégation de la Mission. Les Prêtres de la Mission, ou Lazaristes, ainsi nommés en France parce que leur communauté s'était installée, en 1632, dans l'ancien prieuré de Saint-Lazare-lez-Paris, — prêchent des missions à la campagne, aux environs de Paris, puis en plusieurs provinces, voire sur les galères et même à l'armée où, en 1636, Monsieur Vincent les envoie. Du vivant de leur Fondateur, les Lazaristes donnèrent plus d'un millier de missions, tant en France qu'à l'étranger : Italie, Corse, Pologne, Îles Hébrides, sans parler des missions en pays infidèles, Madagascar et Afrique du nord, la Barbarie, comme l'on disait en ce temps-là.

La Société de Jésus et de Marie, ou des Eudistes, établie par saint Jean Eudes en 1643, se signale également par ses missions, à partir surtout de 1663.

À côté de ces nouveaux Instituts, de nombreuses autres communautés de prêtres missionnaires surgissent un peu partout en France.

Saint Vincent écrit, le 1^{er} juin 1657, à l'un de ses prêtres :

« Nous sommes dans un temps où les ecclésiastiques se lient pour former de nouvelles communautés et s'appliquer à de bonnes œuvres » (2).

Christophe d'Authier de Sigsau (1609-1667), avait déjà institué, en 1632, la Congrégation des Missionnaires du Très-Saint-Sacrement, qui prit d'abord le nom de « Missionnaires du Clergé », et même celui de « Prêtres de la Mission », à quoi s'opposa saint Vincent (3). Ces missionnaires travaillèrent surtout en Dauphiné et dans le midi de la France, à Brignoles, Marseille et Valence. Un projet d'union de cette Société avec la Congrégation de la Mission n'aboutit pas (4).

À Bordeaux, en 1636, le chanoine Jean de Fonteneil, établit la Congrégation des Missionnaires du Clergé, que saint Vincent tenait en haute estime (5). Cette communauté dirigea le séminaire de Bordeaux, où elle fut remplacée en 1682 par la Congrégation de la Mission. Dans son ordonnance du 15 octobre 1662, l'Archevêque de Bordeaux, Mgr de Bourlemont, déclarait que la Congrégation des Prêtres du Clergé avait été formée « à l'instar et selon les règlements » de la Congrégation de Monsieur Vincent, dont elle était « une espèce d'émanation » (6). Les missionnaires du Clergé dirigèrent aussi le séminaire d'Aire, de 1661 à 1682, et celui de Sarlat, de 1668 à 1681, dans lequel ils furent également remplacés par les Lazaristes, en 1663. Cette Congrégation s'éteignit en 1682, faute de sujets (7).

En 1648, Mgr de Noailles, évêque de Rodez, approuve la communauté des Prêtres de la Visitation Sainte-Marie, établie à Villefranche-du-Rouergue par Raymond Bonal (1600-1653). Cette communauté travailla à la réorganisation du ministère paroissial, aux missions populaires et à la formation du Clergé. Elle ouvrit un séminaire à Villefranche, auprès de la Chapelle de Notre-Dame des Treize-Pierres (8), et à Toulouse, en 1649, le séminaire de Caraman. Au cours du XVIII^e siècle, plusieurs des maisons bonalistes s'agrégèrent à la Congrégation de la Mission (9).

En Périgord, un ancien membre des Conférences du mardi tenues à Saint-Lazare sous la direction de Monsieur Vincent, Mgr Philibert de Brandon, approuve, en 1651, une Société de Missionnaires, commencée vers 1646 par l'archiprêtre de Chantérac, Jean de la Cropte, et le chanoine Pierre Mèredieu. Le but de cette communauté était de fournir des prédicateurs pour les Missions populaires et des professeurs pour les séminaires. Elle prit bientôt le nom de « Congrégation de la Mission de Périgueux ». On a prétendu que ses fondateurs étaient en relations suivies avec saint Vincent, et, même un historien local est allé jusqu'à écrire : « Les deux principaux fondateurs de la Mission étaient de grands amis du saint, et c'est à l'instar des lazaristes que Jean de la Cropte et Pierre de Mèredieu fondèrent leurs missionnaires » (10). Mais, absolument rien n'autorise ces affirmations apparemment gratuites ; elles soulèvent, au contraire, de sérieuses objections (11). Cette Congrégation fut relativement prospère ; elle disparut à la Révolution.

Quelques gentilshommes suscitent, en 1657, la Compagnie des Missionnaires du Forez. C'est à leur occasion que Monsieur Vincent disait, un jour, qu'il bénissait les intentions de ces nouveaux missionnaires et de tous les autres. (12)

La mission et le Séminaire de Limoges voient le jour, en 1659, à l'instigation du prêtre Martial de Maledent de Savignac (13).

À Lyon, c'est, un 1666, l'institution par Jacques Cartenet des Missionnaires de Saint-Joseph, ou Joséphistes, ou encore Cartenistes ; puis, la Société des Missionnaires de Monseigneur l'Archevêque, appelés communément Missionnaires de Saint-Michel, à cause d'une cure qui leur avait été unie ; cette dernière communauté s'agrégea à la Congrégation de la Mission en 1669.

Citons encore les Missionnaires de Besançon, établis en 1680 en Franche-Comté par l'abbé Vuilleminot ; les Missionnaires de Sainte-Garde, établis à Avignon par Laurent-Dominique Bertet (1671-1739), et, à Nantes, les Missionnaires de Saint-Clément, etc.

Si plusieurs des nouvelles communautés s'appliquèrent à peu près exclusivement aux missions, d'autres s'employèrent aussi à la réforme du Clergé par les retraites aux Ordinands et la direction des séminaires.

Ce fut le cas notamment : de la Congrégation des Prêtres de la Doctrine Chrétienne, fondée en 1592 par César de Bus (1544-1607), et qui s'occupa surtout de collèges et de séminaires ; de la Communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, établie par Bourdaise, en 1612, et d'autres communautés sacerdotales établies à Orléans, Arles, Lyon, Angers, Paris, Beauvais, Chartres, etc. ; de la Congrégation de l'Oratoire ; de la Congrégation de la Mission ; de la Société de Saint-Sulpice, établie en 1642 par Monsieur Olier (1608-1659), qui avant de se spécialiser dans les séminaires, prit une part active aux missions ; enfin, de la Société de Jésus et de Marie, de saint Jean Eudes, qui, comme Bérulle et Bourgoing, Vincent de Paul et Olier, avait deux objectifs principaux : les séminaires et les missions.

* * * * *

« Il fallait donc, écrivait justement Mgr Prunel, que le besoin de telles congrégations fût bien grand, puisque le Saint-Esprit qui assiste l'Église inspirait aux fondateurs de les instituer toutes sur le même modèle ! » (14)

Mais l'Esprit-Saint se sert ordinairement des causes secondes, des hommes qu'il suscite à son heure pour le bien de l'Église.

Sans rien enlever aux mérites des autres, il semble bien qu'on puisse attribuer un rôle de premier plan dans la rénovation spirituelle du XVII^e siècle au saint génial, qu'on a cru pouvoir appeler « le grand saint du grand siècle », saint Vincent-de-Paul. Ses œuvres, en effet, ont fait choc ; elles arrivaient à point pour remédier à des détresses très actuelles et trop réelles ; aussi, donnèrent-elles une impulsion, qui se poursuivit longtemps encore après la disparition de leur auteur.

« La figure de saint Vincent de Paul, écrit Marc Bonnet, domine l'essor religieux du XVII^e s., comme celle de saint Ignace de Loyola domine l'époque de la Contre-Réforme. Pendant les soixante années qui séparent son ordination en 1600 de sa mort en 1660, il est peu de domaines où ne se fassent sentir le rayonnement et l'inlassable activité poursuivie sans hâte et sans bruit, avec une ténacité paysanne, par un homme qui ne veut pas « enjamber sur la Providence » ; c'est sa personnalité, partout présente, qui constitue le seul élément d'unité d'un siècle complexe, où les mouvements religieux se morcellent plus qu'ils ne l'ont encore jamais fait. » (15)

L'humble saint fut amené lui-même à faire, un jour, ce constat, que les fonctions de sa « chétive Compagnie » avaient paru si belles et si utiles qu'elles avaient suscité de l'émulation en d'autres communautés.

Il écrit, le 12 juillet 1632, à François du Coudray, pour lors à Rome, au sujet de Prêtres de l'Oratoire :

« Il est vrai ce qu'ils ont écrit de delà, que le P. B. (probablement Bourgoing), est allé en mission en Normandie, avec six ou sept, depuis environ quinze jours après Pâques, et que je leur ai baillé M. Renar, pourcc qu'ils m'en ont fait instance, afin de se conformer à nous ; et que, depuis, un des leurs est venu passer deux ou trois jours à une de nos missions de ce diocèse pour voir comme l'on fait ; et s'il leur plaît d'y venir davantage, ils seront les bienvenus ; car je ne croirais pas être chrétien, si je ne tachais de participer à *l'utinam omnes prohetarent* de saint Paul. Hélas ! Monsieur, la campagne est si grande ! Il y a des peuples à milliers qui remplissent l'enfer. Tous les ecclésiastiques ne suffiraient pas, avec tous les religieux pour subvenir à ce malheur. Faudrait-il que nous fussions si misérables d'envier que ces personnes-là s'appliquassent au secours de ces pauvres âmes qui se vont incessamment perdant ! Oh certes, ce serait être coupable de l'accomplissement de la mission de Jésus-Christ sur la terre... » (16).

Comme on le voit, saint Vincent était bien aise que d'autres que ses propres disciples, fussent appliqués au service de missions. Vingt-cinq ans après, il était toujours dans les mêmes dispositions, comme il l'écrivait à M. Jolly, son représentant à Rome :

« Nous sommes en un temps où la mission donne de l'émulation à beaucoup de personnes pour y travailler. Il se peut faire que ces Messieurs de Saint-Sulpice qui sont allés à Rome ont d'autres desseins que ceux qui paraissent. Je loue Dieu de toutes les avances que vous faites pour l'intérêt de la compagnie. Il y a quelques gentilshommes en Forez qui, après s'être employés quelque temps à pareils exercices, ont résolu de se lier en corps et en ont déjà les lettres patentes du roi, signées du secrétaire d'État, qu'ils ont fait mettre au sceau. J'en ai fait parler à Mgr le chancelier qui a fait réponse que difficilement il pourra éviter de les sceller, parce que beaucoup de personnes de condition s'en mêlent et à même temps il m'a fait dire que je le fasse voir derechef et qu'on verra qu'il n'y ait rien dans ces lettres qui nous fasse préjudice. Pour moi, je prie Notre-Seigneur que non seulement il bénisse les intentions et les œuvres de ces nouveaux missionnaires et de tous les autres, mais encore que, s'il voit qu'ils soient pour faire mieux que nous, il nous détruise et les élève. » (17)

Le saint applaudit aux succès remportés par d'autres missionnaires, et quelques mois avant sa mort, il écrit encore à M. Jolly :

« Le Père Eudes, avec quelques autres prêtres qu'il a amenés de Normandie, sont venu faire une mission dans Paris, qui a fait grand bruit et grand fruit. Le concours était si grand que la cour des Quinze-Vingt était trop petite pour contenir l'auditoire. Et en même temps plusieurs bons ecclésiastiques sont partis de Paris, dont la plupart sont de notre assemblée des mardis, pour aller en d'autres villes faire aussi des missions, les uns à Chateaudun et les autres à Dreux, où il a plu à Dieu de répandre pareillement de grandes bénédictions. Nous n'avons point de part à ces biens-là parce que notre partage est le pauvre peuple des champs. Nous avons seulement la consolation de voir que nos petits emplois ont donné de l'émulation à quantité de bons ouvriers qui se mettent à les exercer, non seulement quant aux missions, mais encore quant aux séminaires, qui se multiplient beaucoup en France. On fait même les exercices des ordinands en plusieurs diocèses. Prions Dieu qu'il sanctifie son Église de plus en plus. » (18)

Ce même jour, écrivant au supérieur de Varsovie, pour lui donner des nouvelles de la Compagnie, saint Vincent rapporte les mêmes faits et il ajoute :

«... Il s'est même trouvé une compagnie à Rome, qui, voyant que le Pape envoyait les ordinands aux pauvres prêtres de la Mission, comme on fait à Paris a demandé qu'on les envoyât à elle, s'offrant de leur faire faire les exercices ; ce qu'elle aurait fait sans doute avec succès si Sa Sainteté l'avait jugé à propos. Il y a sujet de louer Dieu du zèle qu'il excite en plusieurs pour l'avancement de sa gloire et le salut des âmes. » (19)

Saint Vincent n'ignorait point l'attrance qu'avait exercée sur d'autres Sociétés les divers ministères auxquels il avait voué son jeune Institut.

Il faut reconnaître cependant que le rayonnement des œuvres à travers tous les pays, fut aussi singulièrement favorisé par le truchement des célèbres Conférences du mardi, tenues à Saint-Lazare, et que fréquentèrent assidûment un nombre imposant d'ecclésiastiques de Paris et d'ailleurs, et non des moindres. Du sein de ces Conférences furent choisis vingt-deux Évêques, et nombreux en furent les membres qui, soit seuls, comme M. Olier, soit en compagnie de Lazaristes, participeront à des missions dont certaines eurent un succès retentissant. (20) Bien plus, des Conférences semblables s'établirent en province. Du vivant même de Monsieur Vincent, il s'en trouvait en Dauphiné, au Languedoc, à Saintes, Marseille, Alet, Metz, Angers, Bordeaux, Périgueux, au Puy, à Noyon, Pontoise et Angoulême. (21)

Bon nombre d'évêques de ces diocèses demandèrent à Monsieur Vincent le concours de ses missionnaires pour les missions paroissiales ou pour la direction de leurs séminaires ; et c'est ainsi que, peu à peu, la Congrégation de la Mission vit se multiplier le nombre de ses établissements, si bien que, pour ne parler que des maisons de missions ou des centres missionnaires joints à d'autres institutions, elle posséda, aux XVII^e et XVIII^e siècles, plus exactement de 1625 à 1789 : 46 centres de missions, dont 35 furent créés au cours du XVII^e siècle.

Parmi ces 46 centres, 25 étaient adjoints à un séminaire externe ou interne ; 7 à un séminaire et paroisse ; 3 à une paroisse ; 2 seulement constituaient une maison adonnée exclusivement aux missions. En voici le tableau :

N°	Date Fonda	Localité	Observations
1	1625	Paris (Bons-Enfants)	+ Sém.
2	1632	Paris (Saint-Lazare)	+ Sém. Int.
3	1635	Toul	+ Sém. et Par.
4	1637	N.D. de la Rose (Agen)	
5	1638	Luçon	+ Par. et Sém. En 1771
6	1636	Richelieu	+ Par.
7	1638	Troyes	+ Sém.
8	1640	Annecy	+ Sém.
9	1641	Crécy en Brie	
10	1643	Marseille	+ Sém.
11	1643	Cahors	+ Sém. Ext et int., Par. Missions à partir de 1665
12	1643	Sedan :	+ Par. et Pet. sém.
13	1643	Montmirail	
14	1644	Saintes	+ Sém.
15	1645	Le Mans	+ Sém. et Par.
16	1645	Saint-Méen	+ Sém ; et Par.
17	1652	Montauban	+ Sém.
18	1661	Metz (Ste Anne)	+ Sém.
19	1661	Fontainebleau	+ Par.
20	1662	Amiens	+ Sém.
21	1662	Noyon	+ Sém.
22	1668	Lyon	+ Sém. int.
23	1671	Narbonne	+ Sém.
24	1673	Saint-Flour	+ Sém.
25	1674	Angers	

26	1673	Béziers	+ Sém.
27	1678	Alet	+ Sém.
28	1680	Tours	+ Sém. Gd et pet.
29	1681	Boulogne	+ Sém.
30	1681	Chalons-sur- Marne	+ Sém.
31	1681	Dijon	
32	1682	Bordeaux	+ Sém.
33	1683	Sarlat	+ Sém.
34	1690	Saint-Cyr	+ Par.
35	1699	Fontenay-le-Comte	(la fondation est de 1676)
<hr/>			
36	1704	Chartres	+ Sém.
37	1706	N.D. de Buglose (Dax)	
38	1707	Toulouse	+ Sém.
39	1708	Montuzet (Bordeaux)	
40	1708	Bourg-cn-Bresse	
41	1708	Valfleury	Pèlerinage
42	1723	Villefranche-du-Rouergue	+ Sém.
43	1723	Bourges et Fongombault	+ Sém.et Par.
44	1732	N.-D. de l'Épine	Pèlerinage
45	1753	Lurs	+ Pet. sém.
46	1730	Nancy	+ Sém. universitaire

Ainsi qu'on peut le constater, grande apparaît la part prise par la Congrégation de la Mission au renouveau chrétien de notre pays, surtout au XVII^e siècle.

Nous disons : surtout au XVII^e siècle, car, en vérité, il n'en fut pas de même au siècle suivant, pour des raisons que nous aurons l'occasion d'exposer plus longuement, vers la fin de cette étude.

Les missions paroissiales avaient été fondées pour la plupart au XVII^e siècle, en une période de relative stabilité monétaire ; mais, par suite des dévaluations successives des monnaies et des Titres (aides et gabelles, coches, etc.) les fondations n'assurent plus l'honnête entretien des ouvriers nécessaires, de çà de là la prédication des missions fut abandonnée totalement ou partiellement, et les charges de fondations furent réduites.

De plus, l'évolution qui s'opéra dans la mentalité publique, tandis que les querelles jansénistes revêtaient une particulière virulence, ne favorisa nullement l'activité missionnaire.

Conjointement aux autres causes sociologiques et politiques de cette époque la décadence religieuse, manifeste en tous les domaines, ne contribua pas peu pour sa part aux convulsions de la Révolution, qui mirent un terme à cette période de notre histoire civile, qu'on a dénommée : l'Ancien Régime.

PREMIÈRE PARTIE

LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

ET LES MISSIONS PAROISSIALES

Chapitre Premier : LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

I. - Son Titre canonique.

Un fait, de nature à frapper l'attention, est le nom même donné par saint Vincent à son Institut : Congrégation de la Mission.

Cette dénomination particulière lui fut ensuite confirmée par Rome, en 1633, et, aujourd'hui encore, entre tous les Ordres et Congrégations, il lui est demeuré comme son nom spécifique, son titre canonique.

Les membres de cette Société, que son Fondateur voulut être une Congrégation de prêtres séculiers, prirent, dès l'origine, l'appellation de Prêtres de la Mission.

On sait que vers la fin de sa vie, saint Vincent se montrait très ombrageux relativement au nom de Missionnaires ou de Prêtres de la Mission que s'attribuaient indûment certaines nouvelles congrégations. En raison des sérieux inconvénients, qui pouvaient résulter, et qui résultèrent effectivement de la confusion des noms, il intervint en plusieurs occasions pour s'y opposer.

Lorsque, par exemple, Christophe d'Authier de Sisgau, le fondateur de la Congrégation du Très-Saint-Sacrement, fut tenté d'appeler d'abord son Institut : *Congrégation des Clercs de la Mission*, puis même simplement : *Congrégation des Missionnaires du Clergé*, saint Vincent s'en émut et pria son représentant à Rome, M. Alméras, d'y veiller, bien que, de son propre aveu, il ne voyait point comment s'y opposer.

« D'ailleurs, lui écrit-il, que ferons-nous ? Voilà que quasi tous ceux qui entreprennent de deçà des emplois rapportants aux nôtres, prennent qualité de missionnaires et cela, pource que la miséricorde de Dieu, nous ayant appelés à cette profession a eu agréable de donner quelque réputation à ce nom. M. Olier même, qui, du commencement, semblait affecter le nom de *Prêtres de la communauté de Saint-Sulpice*, m'a témoigné désirer qu'on les appelât *de la Mission* comme on fait, jusque-là qu'ayant établi deux ou trois séminaires, ce n'a été que sous ce nom. Si c'est un mal, il semble être nécessaire à notre égard, que ne pouvons l'éviter, car de nous y opposer, ce serait vainement. » (22)

Néanmoins, des incidents regrettables, dus à la confusion des noms, amenèrent par la suite Monsieur Vincent à s'opposer formellement, autant qu'il le pouvait, à ce que d'autres Instituts prissent le nom propre de sa Communauté.

Qu'on nous permette de citer à ce propos la longue lettre que, le 5 octobre 1657, le saint adresse à un Vicaire général de Lyon, et où il exprime sans ambiguïté le fond de sa pensée :

« La bonté que N.S. vous a donnée pour nous, écrit-il, me fait prendre la confiance de vous donner avis d'une difficulté qui se rencontre en la poursuite que fait ici M. N... pour obtenir des lettres patentes sur l'érection de la compagnie que Monseigneur l'archevêque de Lyon a érigée en son diocèse, pour l'employer sous le nom de Prêtres de la Mission. Et pource que notre chétive compagnie porte aussi le même nom, de la Mission et que cette ressemblance de noms est sujette à beaucoup de fâcheux inconvénients, j'ai fait représenter à Monsieur le chancelier mes petites difficultés sur cela, en attendant que j'eusse l'honneur de vous en écrire, étant assuré que Monseigneur l'archevêque n'a pas dessein de faire un bon œuvre pour nuire à un autre.

« Voici deux ou trois inconvénients qui sont déjà arrivés avec une autre compagnie qui porte le même nom, et qui pourront arriver ici. Mgr l'évêque de Bethléem ayant établi une pareille compagnie 12 ou 15 ans après la nôtre qu'il nomma du commencement « Prêtres du Clergé », et, l'ayant fait approuver depuis à Rome sous le nom de *Societas Presbyterorum Sanctissimi Sacramenti ad Missiones* il l'a fait appeler de la Mission. Et ensuite, ayant obtenu le don du Pape de deux collèges en Avignon, de la fondation de quelques Savoyards, et qui étaient pour des écoliers du même pays, il arriva que, les Savoyards voyant que ces collèges leur étaient enlevés par des missionnaires, qu'ils croyaient être de notre corps, les habitants d'Annecy en furent si transportés de colère qu'ils s'attroupèrent plusieurs fois pour aller jeter dans le lac nos Prêtres établis en cette ville-là, qui, pour cette raison, demeurèrent longtemps cachés, sans oser paraître ; et le sénat de Chambéry n'a jamais voulu vérifier notre établissement en Savoie pour cette raison-là, nonobstant les diverses jussions de son Altesse Royale.

« Un autre inconvénient qui est arrivé, Monsieur, est qu'un bourgeois de Marseille, où cette compagnie-là a une maison et nous une autre, ayant donné par son testament aux Prêtres de la Mission quelque bien, et étant mort ensuite sans déclarer à quels Prêtres de la Mission, nous voilà sur le point d'entrer en procès pour faire dire à quelle des deux maisons le legs appartient.

« Outre ces deux inconvénients arrivés par cette compagnie-là, en voici un troisième, venu d'un particulier qui avait travaillé quelque temps, à Toulouse, à des Missions que feu Mgr l'Archevêque fit faire, et qui prenait le nom de Missionnaire. Celui-ci, passant à Lyon, visita l'hôpital des malades, et ne le trouvant pas en bon ordre à son gré, il écrivit une grande lettre à feu Mgr le cardinal de Lyon, par laquelle il lui représentait les dérèglements qu'il pensait avoir trouvés en cet hôpital, et l'exhorta d'y mettre bon ordre, ou, s'il ne le faisait pas, qu'il l'appelait au jugement de Dieu, et signa cette lettre de son nom : Barry, prêtre de la Mission. Ce bon seigneur, qui se trouva pour lors à Paris, indigné de cette hardiesse, se plaignit hautement de notre compagnie, croyant que ce prêtre en fût, qui n'en était pas, et fit feu et flamme contre nous ; en sorte que, quoique je le fisse assurer par nos amis et que je l'assurasse moi-même que cet homme nous était inconnu, il a toujours témoigné son mécontentement en toutes les rencontres où il se parlait de nous.

« Voilà, Monsieur, quelques raisons, entre plusieurs autres, pour lesquelles nous avons dû avoir le devoir de représenter à Mgr le chancelier les inconvénients qui sont à craindre ci-après, si cette compagnie de Monseigneur de Lyon porte le nom de la Mission.

Nous ne trouvons rien à dire aux règles que ce digne prélat leur a prescrites, qui sont toutes bonnes et saintes, ni qu'il se trouve des prélats qui érigent de pareilles compagnies ; ni de bons ecclésiastiques qui entreprennent les fonctions que nous pratiquons. Au contraire, Monsieur nous prions Dieu tous les jours à la sainte messe qu'il envoie de tels ouvriers à son Église. Certes, je crois qu'il faudrait renoncer au christianisme pour avoir d'autres sentiments.

« la difficulté va donc, Monsieur, à la confusion des noms, qui fait qu'on impute souvent les faits d'une compagnie à une autre du même nom, et qui en a à souffrir, et qu'il en arrive beaucoup d'autres inconvénients. C'est pour cela que Dieu a mis des différences dans les genres, les espèces et les individus. Un ciron a ses différences avec toutes les autres créatures, en sorte que nulle peut être dite ciron, sinon le même ciron, tant il est vrai que la sagesse du souverain Créateur a pris soin de mettre telle distinction entre les choses, que l'une ne soit pas l'autre.

« Cela posé, Monsieur, il semble que, s'il plaisait à Monseigneur l'archevêque de donner un autre nom à ces à ces Messieurs que de Prêtres de la Mission, comme, par exemple, de Prêtres de Monseigneur l'archevêque, du clergé ou du diocèse de Lyon, ce nom conviendrait

bien à la chose, puisqu'ils se dévouent à faire toutes les choses ecclésiastiques que mondit Monseigneur leur ordonnera.

« De dire qu'on leur peut donner le nom de Prêtres de mondit seigneur l'archevêque, et ajouter : pour être employés aux Missions de son diocèse, cela n'empêcherait pas, Monsieur, que les inconvénients qui sont arrivés avec les Prêtres du Saint-Sacrement, à cause de la clause *ad Missiones*, dont j'ai parlé n'arrivassent, entre ces deux compagnies ici, le nom de Mission s'y rencontrant. Et partant il semble que ce sera une chose digne de sagesse de mondit seigneur de remédier en ce commencement à ces inconvénients et autres semblables ; ce qui sera facile en faisant prendre un autre nom à sadite compagnie, lui laissant néanmoins tous les exercices qui se font à la mission.

« Que si mondit seigneur n'agrée pas cette proposition, très volontiers nous changerons notre nom de Missionnaires en un autre, si mondit seigneur l'ordonne ainsi, et que cela se puisse en suite de 40 ans et plus qu'il y a que cette chétive compagnie a commencé à travailler, et a été érigée par feu Mgr l'archevêque de Paris, confirmée par bulles d'Urbain VIII et du Pape d'aujourd'hui, et par lettres patentes du roi, enregistrées au Parlement... » (23).

Les Prêtres de la Mission sont communément appelés aujourd'hui : *Lazaristes* du moins en France.

Nous ne savons si, du vivant même de Monsieur Vincent, ce nom fut jamais attribué à ses missionnaires. C'est fort peu probable, car cette désignation ne paraît aucunement, que nous sachions, ni dans les écrits du saint ni dans les documents de l'époque. Cet usage a commencé vraisemblablement et malheureusement, dans la période qui s'écoula entre la mort du saint et sa béatification, tandis que la Congrégation n'avait pas encore de saint de qui se réclamer. Ce fut sans doute le peuple qui, par simplification des formules, et en considération de la Maison Principale de la Mission, où étaient formés la plupart des missionnaires, conclut tout naturellement que les membres de la Congrégation, dite souvent de Saint-Lazare, étaient des Lazaristes.

En tout cas, si ce nom de Lazariste est encore employé, aujourd'hui, pour désigner les vrais prêtres de la Mission, dans les plus anciennes provinces de la Congrégation, la France, l'Italie et la Pologne, celles qui furent créées depuis la Révolution ont pris une autre dénomination *Vincentian's Fathers* en Amérique et autres pays anglo-saxons ; *Vicentini* en Amérique latine, tandis que les provinces d'Espagne adoptèrent le qualificatif de *Paules*.

L'uniformité du nom vulgaire, qui serait à souhaiter, est difficile à réaliser ; elle a été tentée en vain.

2.- Origine de la Congrégation

Le titre canonique de la Congrégation de la Mission répondait à la réalité.

Cette Société avait été instituée, en 1625, par Monsieur Vincent, d'abord et principalement pour l'évangélisation du peuple des campagnes, dont la détresse spirituelle lamentable avait ému son cœur d'apôtre.

Le sermon qu'il donna occasionnellement à Folleville (24), sur les terres des Condi, le 25 janvier 1617, a toujours été considéré par lui comme le *jour de conception* de la Congrégation de la Mission. Nous possédons trois textes, où il relate le fait.

Dans un de ses entretiens aux missionnaires, après avoir raconté la conversion d'un paysan de Gannes, localité située à une douzaine de kilomètres du château de Folleville, résidence des Gondi, et après avoir commenté le fait et dit le bien procuré par les confessions générales, il ajoute :

« C'était au mois de janvier 1617 que cela arriva ; et le jour de la Conversion de saint Paul, qui est le 25, (Madame de Gondi) me pria de faire une prédication en l'église de Folleville pour exhorter les habitants à la confession générale ; ce que je fis. Je leur en représentai l'importance et l'utilité, et puis je leur enseignai la manière de la bien faire ; et Dieu eut tant d'égard à la confiance et à la bonne foi de cette dame (car le grand nombre et l'énormité de mes péchés eussent empêché le fruit de cette action) qu'il donna la bénédiction à mon discours ; et toutes ces bonnes gens furent si touchés de Dieu, qu'ils venaient tous pour faire leur confession générale. Je continuai de les instruire et de les disposer aux Sacrements, et commençai de les entendre. Mais la presse fut si grande que, ne pouvant plus y suffire, avec un autre prêtre qui m'aidait, Madame envoya prier les Révérends Pères jésuites d'Amiens de venir au secours ; elle en écrivit au Révérend Père recteur, qui vint lui-même, et n'ayant pas eu le loisir d'y arrêter que fort peu de temps, il envoya, pour y travailler en sa place, le Révérend Père Fourché, de sa même Compagnie, lequel nous aida à confesser, prêcher et catéchiser, et trouva par la miséricorde de Dieu, de quoi s'occuper. Nous fûmes ensuite aux autres villages qui appartenaient à Madame en ces quartiers-là ; et nous fîmes comme au premier. Il y eut grand concours, et Dieu donna partout sa bénédiction. Et voilà le premier sermon de la Mission et le succès que Dieu lui donna le jour de la Conversion de saint Paul ; ce que Dieu ne fit pas sans dessein en un tel jour. » (25)

Ce dessein de Dieu était de susciter la fondation d'une nouvelle communauté pour l'évangélisation du peuple des campagnes, comme nous le dit un autre texte des entretiens de saint Vincent. Le 25 janvier 1655, à la répétition d'oraison, après avoir parlé des origines de la Congrégation, le pieux Fondateur ajoutait :

La Compagnie doit « communier pour trois fins : la première, pour remercier Dieu, pour la même Compagnie en général, de ce qu'il a plu à Dieu donner commencement à la Mission à tel jour que celui de la Conversion de saint Paul, la première prédication ayant été faite par lui pour disposer le peuple à la confession générale, à la prière que lui en fit madame la générale des galères ; à laquelle prédication Dieu donna beaucoup de bénédiction. »

Et monsieur Vincent d'enchaîner :

« Hélas ! Messieurs et mes frères, jamais personne n'avait pensé à cela, l'on ne savait ce que c'était que missions, nous n'y pensions point et ne savions ce que c'était, et c'est en cela que l'on reconnaît que c'est une œuvre de Dieu ; car là où les hommes n'ont point de part, c'est Dieu qui le fait, et cela vient immédiatement de lui ; puis ensuite il se sert des hommes pour l'exécution de son œuvre. »

Évoquant alors le fait que Mme de Gondi s'était rendu compte de ce qu'un de ses confesseurs ne savait même pas la formule de l'absolution, ce que lui-même avait constaté en d'autres circonstances, Monsieur Vincent poursuit :

« Or, cette bonne dame, qui n'était encore que fille, lorsque cela lui arriva, se ressouvenant puis après de cela, et considérant le péril où étaient toutes ces pauvres âmes, délibéra, pour remédier à ce malheur, de les faire prêcher touchant la manière de faire une bonne confession générale et la nécessité qu'il y avait d'en faire du moins une en sa vie ; ce qui réussit, comme je viens de dire ; en sorte que, ne pouvant pas entendre tout le peuple qui accourait de toutes parts, il fallut envoyer prier le Père recteur des Jésuites d'Amiens d'envoyer du secours. Il y vint lui-même, mais il n'y fut que jusqu'au lendemain, pource qu'il avait à faire, et il envoya de ses Pères pour nous aider. Ensuite, voyant que cela réussissait, l'on pensa aux moyens de faire que de temps en temps l'on allât sur les terres de madite dame pour y faire mission. Je fus chargé d'en parler aux Pères jésuites pour les prier d'accepter cette fondation. Je m'adressai au R.P. Charlet. Mais ils me firent réponse qu'ils ne pouvaient point accepter cette fondation et que cela était contraire à leur Institut ; de sorte que,

comme l'on vit cela et qu'on ne trouverait personne qui se voulût charger de faire ces missions, on résolut d'associer quelques bons prêtres...

« Hélas ! mes frères, qui eût pensé pour lors que Dieu avait dessein de faire, par la Compagnie de la Mission, le bien que, par la grâce de Dieu, nous voyons qu'elle fait ? Hélas ! qui savait qu'il s'en voulût servir pour aller chercher jusque dans des maceries (26) au fond de la Barbarie, ces pauvres chrétiens esclaves, pour les retirer, si ce n'est d'un enfer, pour le moins d'un purgatoire ? Et qui savait qu'il s'en voulût servir encore en tant d'autres lieux, comme nous voyons qu'il fait ?... » (27).

Le troisième texte à citer est tiré d'une conférence faite, en 1658, sur l'observance des Règles. Monsieur Vincent y rapporte ainsi l'origine des missions :

« Appellerez-vous humain l'origine de nos missions ? Un jour, on m'appela pour aller confesser un pauvre homme dangereusement malade, qui était en réputation d'être le plus homme de bien, ou au moins un des plus hommes de bien de son village. Il se trouva néanmoins qu'il était chargé de péchés qu'il n'avait jamais osé déclarer en confession, ainsi qu'il le déclare, lui-même tout haut par après en présence de madame la générale des galères, lui disant : Madame, j'étais damné, si je n'eusse fait une confession générale, à raison des gros péchés que je n'avais osé confesser. Cet homme mourut ensuite, et madite dame ayant reconnu par là la nécessité des confessions générales, désira que je fisse le lendemain une prédication sur ce sujet. Je la fis, et Dieu y donna tant de bénédiction que tous les habitants du lieu firent ensuite confession générale, et avec tant de presse, qu'il fallut faire venir deux Pères jésuites pour m'aider à confesser, prêcher et catéchiser ; ce qui fut cause qu'on continua le même exercice dans les autres paroisses des terres de madite dame durant plusieurs années, laquelle enfin voulut entretenir des prêtres pour continuer des missions et nous fit avoir à cet effet le collège des Bons-Enfants où nous nous retirâmes, M. Portail et moi, et prîmes avec nous un bon prêtre, à qui nous donnions cinquante écus par an. Nous nous en allions ainsi tous trois prêcher et faire la mission de village en village. En partant, nous donnions la clef à quelqu'un de nos voisins, ou nous-mêmes nous les priions d'aller coucher la nuit dans la maison. Cependant je n'avais partout qu'une seule prédication, que je tournais en mille façons : c'était de la crainte de Dieu,

« Voilà ce que nous faisons, nous autres, et Dieu cependant faisait ce qu'il avait prévu de toute éternité. Il donna quelques bénédictions à nos travaux ; ce que voyant, de bons ecclésiastiques se joignirent à nous et demandèrent à être avec nous. O Sauveur, ô Sauveur ! qui eût jamais pensé que cela en fût venu en l'état auquel il est maintenant ? » (28).

En voyant venir à lui ces bons ecclésiastiques, tout gagnés à la cause des missions, M. Vincent jugea opportun de les réunir en Société et d'affecter à cette intention le fonds de 16,000 livres que lui avait donné Mme de Gondî dans ce but. Les donateurs, Mme de Gondî et son époux passèrent avec lui le contrat de fondation, qui donnait le jour à la Congrégation de la Mission.

Ce contrat vaut la peine d'être cité intégralement, en raison de tous les renseignements qu'il nous apporte.

« Pardevant les notaires et garde-notes du roi, notre sire, au Châtelet de Paris soussignés, furent présents en leurs personnes haut et puissant seigneur Messire Philippe-Emmanuel de Gondî, comte de Joigny, marquis des Îles-d'Or, chevalier des ordres de Sa Majesté, conseiller en ses conseils, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, son lieutenant général ès mers du Levant et général des galères de France ; haute et puissante dame Françoise-Marguerite de Silly, baronne de Montmirail, etc., et son épouse, dudit seigneur son mari autorisée pour l'effet des présentes ; lesquels, de leur bon gré, franche et

libre volonté, ont unanimement et conjointement dit et déclaré que, Dieu leur ayant donné depuis quelques années en ça le désir de le faire honorer tant en leurs terres qu'autres lieux, ils auraient considéré qu'ayant plu à sa divine bonté pourvoir, par sa miséricorde infinie, aux nécessités spirituelles de ceux qui habitent dans les villes de ce royaume par quantité de docteurs et de religieux, qui les prêchent, catéchisent, excitent et conservent en l'esprit de dévotion, il ne reste que le pauvre peuple de la campagne, qui seul demeure comme abandonné.

À quoi il leur aurait semblé qu'on pourrait aucunement remédier par la pieuse association de quelques ecclésiastiques de doctrine piété et capacité connues qui voulussent renoncer tant aux conditions desdites villes qu'à tous bénéfices, charges et dignités de l'Église, pour, sous le bon plaisir des prélats, chacun en l'étendue de son diocèse, s'appliquer entièrement et purement au salut du pauvre peuple, allant de village en village, aux dépens de leur bourse communes prêcher, instruire, exhorter et catéchiser ces pauvres gens et les porter à faire tous une bonne confession générale de toute leur vie passée, sans en prendre aucune rétribution en quelque sorte ou manière que ce soit afin de distribuer gratuitement les dons qu'ils ont reçus de la main libérale de Dieu.

Et pour y parvenir, lesdits seigneurs et dames en reconnaissance des biens et grâces qu'ils ont reçus et reçoivent journellement de sadite Majesté divine, pour contribuer à l'ardent désir qu'elle a du salut des pauvres âmes, pour honorer le mystère de l'Incarnation, la vie et la mort de Jésus-Christ, pour l'amour de sa très sainte Mère, et encore pour essayer d'obtenir la grâce de si bien vivre le reste de leurs jours qu'ils puissent espérer avec leur famille parvenir à la gloire éternelle, ont délibéré se constituer patrons et fondateurs de ce bon œuvre ; et à cette fin, ont lesdits seigneurs et dame donné et aumôné, donnent et aumônent ensemblement par ces présentes la somme de quarante-cinq mille livres, de laquelle en a été présentement délivrée comptant ès mains de Messire Vincent de Paul, prêtre du diocèse d'Acqs, licencié en droit canon, la somme de trente-sept mille livres comptées et nombrées en présence desdits notaires soussignés, en pièces de seize testons demi-francs et monnaie de douzaine, le tout bon et ayant cours suivant l'ordonnance. Et pour le regard de 8.000 livres restantes, le dit seigneur et dame ont promis et promettent les payer et délivrer audit sieur de Paul, en cette ville de Paris, d'hui en un an sous l'hypothèque de tous et chacuns leurs biens présents et à venir, aux clauses et charges suivantes.

C'est à savoir que les dits seigneur et dame ont remis et remettent au pouvoir dudit sieur de Paul d'élire et choisir, entre ci et un an prochainement venant, six personnes ecclésiastiques, ou tel nombre que le revenu de la présente fondation en pourra porter, dont la doctrine, piété, bonnes mœurs et intégrité de vie lui soient connues, pour travailler audit œuvre sous sa direction, sa vie durant ; ce que lesdits sieur et dame entendent et veulent expressément, tant pour la confiance qu'ils ont en sa conduite, que pour l'expérience qu'il s'est acquise au fait desdites missions, èsquelles Dieu lui a donné grande bénédiction jusqu'ici ; nonobstant laquelle direction toutefois lesdits seigneur et dame entendent que ledit sieur Paul fasse sa résidence continuelle et actuelle dans leur maison, pour continuer à eux et à leur dite famille l'assistance spirituelle qu'il leur a rendus depuis longues années en ça ;

Que ladite somme de 45.000 livres sera par ledit sieur de Paul, de l'avis desdits seigneur et dame, employée en fonds de terre ou rente constituées dont le profit et revenu en provenant servira à leur entretien, vêtements, nourriture et autres nécessités ; lequel fonds et revenu seront par eux géré, gouverné et administré comme chose propre ;

Que pour perpétuer ledit œuvre, à la plus grande gloire de Dieu, édification et salut du prochain, avenant le décès dudit sieur de Paul, ceux qui auront été admis audit œuvre et y auront persévéré jusqu'alors, éliront, à la pluralité des voix, tel d'entre eux qu'ils aviseront bon être pour leur supérieur, en la place dudit sieur de Paul, et en useront, ainsi

successivement de trois ans en trois ans, et pour tel autre temps qu'ils aviseront pour le mieux ledit cas de mort avenant ;

Que lesdits seigneur et dame demeureront conjointement fondateurs dudit œuvre, et comme tels, eux, leurs hoirs et successeurs descendant de leur famille jouiront à perpétuité des droits et prérogatives concédés et accordés aux patrons par les saints canons, excepté du droit de nommer aux charges, auquel ils ont renoncé ;

Que lesdits ecclésiastiques et autres qui désireront à présent ou à l'avenir s'adonner à ce saint œuvre s'appliqueront entièrement au soin dudit pauvre peuple de la campagne, et à cet effet, s'obligeront de ne prêcher ni administrer aucun sacrement ès villes dans lesquelles il y aura archevêché, évêché ou présidial, sinon en cas de notable nécessité seulement, ou à leurs domestiques, à portes closes, avenant qu'ils eussent quelque maison de retraite en aucune desdites villes ;

Qu'ils renonceront expressément à toutes charges, bénéfiques et dignités, à la réserve néanmoins qu'avenant que quelque prélat ou patron désirât conférer quelque cure à l'un d'entre eux pour la bien administrer, celui qui lui serait présenté par ledit directeur ou supérieur la pourrait accepter et exercer, ayant préalablement servi huit ou dix ans audit œuvre, et non autrement si ce n'est que le supérieur, de l'avis de la Compagnie, jugeât convenable de dispenser quelqu'un dudit service de huit ans ;

Que lesdits ecclésiastiques vivront en commun sous l'obéissance dudit sieur de Paul, en la manière susdite, et de leur supérieur à l'avenir, après son décès, sous le nom de Compagnie, Congrégation ou Confrérie des Pères ou Prêtres de la Mission ;

Que ceux qui seront ci-après admis audit œuvre seront obligés d'avoir intention d'y servir Dieu en la manière susdite et d'observer le règlement qui sera sur ce entre eux dressé ;

Qu'ils seront tenus d'aller de cinq en cinq ans par toutes les terres desdits seigneur et dame, pour y prêcher, catéchiser et faire toutes les bonnes œuvres susdites, et que, pour le regard du reste de leur temps, ils l'emploieront à leur volonté le plus utilement qu'ils pourront et en tels lieux qu'ils estimeront les plus convenables à la gloire de Dieu conversion et édification du prochain et à assister spirituellement les pauvres forçats, afin qu'ils profitent de leur peine corporelle, et qu'en ceci ledit seigneur général satisfasse à ce en quoi il se sent aucunement obligé par le dû de sa charge ; charité qu'il entend être continuée à perpétuité à l'avenir auxdits forçats par lesdits ecclésiastiques pour des bonnes et justes considérations ;

Qu'ils travailleront auxdites missions depuis le commencement d'octobre jusqu'au mois de juin, en manière qu'après avoir servi un mois ou environ en ladite Compagnies ils se retireront pour quinze jours en leur maison commune, ou tel autre lieu qui leur sera assigné par leurdit supérieur, selon l'exigence des cas, en l'un desquels lieux ils emploieront les trois ou quatre premiers jours des quinze susdits en récollection ou retraite spirituelle, et le reste à disposer les matières qu'ils auront à traiter à la mission prochaine, à laquelle ils retourneront aussitôt ;

Et qu'ès mois de juin, juillet, août et septembre, qui ne sont pas propres à la mission, à cause que les gens des champs sont lors trop fortement occupés au travail corporel, lesdits Pères s'emploieront à catéchiser par les villages ès fêtes et dimanches et à assister les curés qui les réclameront, et à étudier, pour se rendre d'autant plus capables d'assister le prochain de là en avant pour la gloire de Dieu.

Car ainsi le tout a été dit et convenu et accorde entre les parties, promettant obligé, chacun en droit, même lesdits seigneur et dames pour l'entretienement des présentes ; solidairement l'un pour l'autre et chacun d'eux seul et pour le tout, sans division ni discussions renonçant, iceux seigneur et dame, audit bénéfice de division, ordre de droit de discussion et forme de fidéjussion.

Fait et passé en l'hôtel desdits seigneur et dame à Paris, rue Pavée, paroisse Saint-Sauveur, l'an mil six cent vingt-cinq, le dix-septième jour d'avril après midi ; et ont signé la minute des présentes, demeurée vers Le Boucher, l'un des notaires soussignés.

P.E. de Gondy

Françoise-Marguerite de Silly

Vincent depaul

Dupuys

Le Boucher (29)

Après trois ans d'existence, la nouvelle Congrégation ayant donné suffisamment les preuves de son efficacité par le rayonnement de ses œuvres, et le nombre des associés s'étant accru, Monsieur Vincent estima venu le temps d'en assurer la perpétuité en la faisant approuver officiellement par le Saint-Siège. Le 1^{er} août 1628, il adressa au pape urbain VIII une supplique, dont nous donnons quelques passages :

« Philippe-Emmanuel de Gondi et feu dame Françoise Marguerite de Silly, alors son épouse, ayant considéré attentivement depuis plusieurs années avec ledit Vincent de Paul, alors leur aumônier et confesseur de ladite dame, que les habitants des villes étaient suffisamment pourvus de tout secours spirituel par les docteurs distingués et les religieux de bonne vie établie en icelles, alors que les pauvres gens des champs, privés de ces mêmes secours, si abondants dans les villes, restent dans l'ignorance et la pauvreté, ignorant, jusques dans leur vieillesse les mystères de la foi nécessaires au salut, et malheureusement meurent souvent dans les péchés de leur jeunesse, pour avoir eu honte de les découvrir à des curés ou à des vicaires qui leur sont connus et familiers ; ce considéré, pour remédier à un si grand mal, les susnommés ont pensé que les missions données jusqu'ici dans les bourgs et les villes situés sur leurs terres par ledit Vincent et d'autres ecclésiastiques, connus pour leur probité et leur doctrine, sous le bon plaisir et avec le consentement des Révérendissimes Seigneurs évêques de ces mêmes lieux, devaient être continuées.

Grâce aux confessions générales, dont la pratique, répandue en bien des bourgs et villages à la gloire de Dieu tout-puissant, a provoqué le retour d'un grand nombre à la vertu et même la conversion de quelques hérétiques, et fait espérer davantage pour l'avenir, les missions ont été couronnées de tant de succès que lesdits seigneurs Emmanuel et Françoise, témoins de ces heureux fruits et désireux de perpétuer l'œuvre salutaire des missions, ont donné 45.000 francs en l'an du Seigneur 1625 pour l'entretien et subsistance de quelques prêtres résolus à vivre ensemble et à s'unir en congrégation, après avoir quitté, avec les titres et les emplois ecclésiastiques qu'on a d'ordinaire dans les villes, l'espoir même de s'en procurer à l'avenir, et cela, pour faire profession de s'adonner, sous la direction dudit Vincent de Paul, au salut des pauvres gens des champs.

Cette fondation ayant été approuvée et confirmée par le très Révérend Seigneur archevêque de Paris, le susdit Vincent de Paul, établi supérieur par ce même archevêque, s'est associé et agrégé les prêtres susnommés, lesquels, pour se livrer plus facilement et plus utilement au bien spirituel des habitants des campagnes, ont renoncé aux bénéfices dont plusieurs avaient la jouissance dans les villes, et à d'autres charges qui les y retenaient, se sont réunis et forment ensemble la société connue sous le nom de *Prêtres de la Mission* ou de *Missionnaires*, pour s'appliquer entièrement, sous la direction dudit Vincent de Paul, au salut des gens de la campagne, allant de bourg en bourg, de village en village, prêchant, exhortant, enseignant et en public et en particulier les mystères de la foi nécessaires au salut, que la plupart ignorent complètement, disposant les fidèles à faire une confession générale de toute la vie les entendant au tribunal de la Pénitence, convertissant les hérétiques mettant fin aux procès, apaisant les haines, les discordes et les inimitiés, établissant la confrérie de la Charité

où elle est nécessaire, pour le bien corporel et spirituel des pauvres malades. Ils remplissent leur pieux ministère avec grand succès, Dieu aidant, non seulement dans les bourgs et les villages situés sur les terres desdits seigneur et dame fondateurs (terres qu'ils doivent évangéliser tous les cinq ans), mais encore dans beaucoup d'autres parties de ce royaume de France, comme dans les archevêchés de Paris et de Sens, dans les évêchés de Chalons, en Champagne, de Troyes, Soissons, Beauvais, Amiens et Chartres, où ils exercent leurs emplois pour le plus grand bien du pauvre peuple, au grand contentement des très Révérends Seigneurs archevêques et évêques et à la satisfaction incroyable de tous, aux frais et dépens de ladite congrégation, ne recevant et n'attendant aucune récompense ou compensation temporelle, etc. ». (30)

Ces derniers détails montrent le développement qu'avait pris le nouvel Institut, en l'espace de trois ans à peine, et le succès qu'il remportait partout dans l'exercice de ses fonctions vraiment providentielles.

Mais, comme on sait, les choses vont lentement en la Ville Éternelle. Pour hâter l'affaire de l'approbation de la Congrégation, Monsieur Vincent avait dépêché à Rome l'un de ses prêtres, fort capable, François du Coudray. En 1631, il lui donne ces instructions :

« Vous devez faire entendre que le pauvre peuple se damne, faute de savoir les choses nécessaires à salut et faute de se confesser. Que si Sa Sainteté savait cette nécessité, elle n'aurait point de repos qu'elle n'eût fait son possible pour y mettre ordre ; et que c'est la connaissance qu'on en a eue qui a fait ériger la compagnie pour, en quelque façon, y remédier ; que, pour ce faire, il faut vivre en congrégation et observer cinq choses comme fondamentales de ce dessein : 1° de laisser le pouvoir aux évêques d'envoyer les missionnaires dans la part de leur diocèse qu'il leur plaira ; 2° que lesdits prêtres soient soumis aux curés où ils iront faire la mission, pendant le temps d'icelle ; 3° qu'ils ne prennent rien de ces pauvres gens mais qu'ils vivent à leurs dépens ; 4° qu'ils ne prêchent, ni catéchisent, ni confessent dans les villes où il y a archevêché, évêché ou présidial, excepté les ordinands et ceux qui feront les exercices dans la maison ; 5° que le supérieur de la compagnie ait l'entière direction d'icelle ; et que ces cinq maximes doivent être comme fondamentales de cette congrégation. » (31).

Ces démarches aboutirent. Le 12 janvier 1632, Urbain VIII signait la Bulle d'érection de la Congrégation de la Mission.

3- Importance de l'œuvre des Missions dans l'activité des Lazaristes.

Le nom même que porte leur Congrégation, leur dénomination de *Missionnaires* ou de *Prêtres de la Mission*, les raisons providentielles qui amenèrent saint Vincent à établir sa Société de prêtres, enfin, les textes du contrat de sa fondation et de son approbation par Rome tout cela engageait les Lazaristes à considérer la prédication des missions comme l'œuvre capitale de leur Institut.

D'ailleurs, leurs Règles Communes imprimées en 1658, déclaraient explicitement :

« Le nom de Missionnaires, ou de Prêtres de la Mission, que nous n'avons pas pris de nous-mêmes, mais qui nous a été donné par la voix commune des peuples, la divine Providence l'ayant ainsi ordonné, montre assez que l'emploi des missions est notre premier et principal exercice, entre tous les autres que nous avons envers le prochain, la Congrégation ne doit jamais les omettre sous prétexte de vaquer à quelque autre œuvre de piété, quoique d'ailleurs plus utile ; mais chacun s'y portera de toute son affection, en sorte qu'il soit toujours disposé d'aller en mission toutes les fois que l'obéissance l'y appellera. » (32)

Si, dès le début, la Congrégation de la Mission fut appelée à s'occuper également de la formation du Clergé, par les exercices des ordinands et la direction des séminaires, ce ne fut guère dans la pensée de son Fondateur, que comme par une sorte de suite logique de son

œuvre primordiale, en tant qu'un bon Clergé est absolument nécessaire pour assurer et continuer les fruits des missions.

C'est ce qu'il explique, du reste, en 1650, à l'évêque de Périgueux, Philibert de Brandons qui lui avait demandé ses missionnaires uniquement pour la direction de son séminaire :

«... Je vous supplie avec tout le respect qui m'est possible, d'agréer que je vous représente que ce n'est pas assez de deux ouvriers pour un établissement conforme à votre souhait et à notre Institut. Vous avez en vue le séminaire et nous avons obligation aux missions ; notre principal est l'instruction du peuple de la campagne, et le service que nous rendons à l'état ecclésiastique n'en est que l'accessoire. Nous savons par expérience que les fruits des missions sont très grands, pource que les besoins des pauvres gens des champs sont extrêmes ; mais, comme leurs esprits sont grossiers et mal cultivés pour l'ordinaire, ils oublient facilement les connaissances qu'on leur a données et les bonnes résolutions qu'ils ont prises, s'ils n'ont de bons pasteurs, qui les entretiennent dans le bon état où on les a mis. C'est pourquoi nous tachons aussi de contribuer à faire de bons ecclésiastiques par les exercices des ordinands et par les séminaires, non pour abandonner les missions, mais pour conserver les fruits qui se font par elles. » (33).

Sauf rarissime exception, comme il le fit en faveur de Cahors, où l'évêque, Alain de Solminihac, se réserva de faire faire les missions par les Chanoines Réguliers de son ancienne abbaye de Chancelade (34), M. Vincent ne voulait accepter de séminaire qu'à la condition d'y affecter des missionnaires pour la prédication des missions.

" Il n'est pas expédient, écrit-il en 1644, à Bernard Codoing, que nous prenions aucun établissement de cette sorte qu'il n'y ait pour le moins entretien de deux prêtres qui travaillent à la mission ; car, autrement le dessein de l'assistance du pauvre peuple s'anéantirait par là ; quod absit... » (35).

La Congrégation de la Mission demeura fidèle à ce principe et à son Fondateur, autant du moins qu'elle le put, pendant le cours du XVIIe siècle. La plupart des séminaires qu'elle prit en charge, à cette époque, furent dotés d'une équipe missionnaire de deux ou trois prêtres, parfois, en plus grand nombre. Et s'il en fut autrement au siècle suivant, c'est que déjà les circonstances avaient notablement changé, et que, pour bien d'autres raisons, l'activité missionnaire avait subi un net ralentissement.

* * * *

D'après cet exposé, on conçoit le souci qu'avait saint Vincent, d'entretenir dans le cœur de ses disciples la flamme du zèle pour les missions.

Au cours de la répétition d'oraison du 25 octobre 1643, écrit le rapporteur de cet entretien, M. Vincent :

« dit quantité de belles choses pour encourager les missionnaires au travail, et il commença par l'obligation que nous avons de travailler au salut des pauvres gens de la campagne, parce que c'est là notre vocation, et de correspondre aux desseins éternels que Dieu a sur nous. Or, de travailler au salut des pauvres gens des champs, c'est là le capital de notre vocation, et tout le reste n'est qu'accessoire ; car nous n'eussions jamais travaillé aux ordinations, aux séminaires des ecclésiastiques si nous n'eussions jugé que cela était nécessaire pour maintenir le peuple et conserver le fruit que font les missions quand il y a de bons ecclésiastiques, imitant en cela les grands conquérants, qui laissent des garnisons dans

les places qu'ils prennent, de peur de perdre ce qu'ils ont acquis avec tant de peine. Ne sommes-nous pas bien heureux, mes frères, d'exprimer au naïf la vocation de Jésus-Christ ? Car qui exprime mieux la manière de vie de Jésus-Christ a tenue sur la terre que les missionnaires ? Je ne dis pas seulement nous mais les missionnaires de l'Oratoire, de la Doctrine Chrétienne, les missionnaires capucins, les missionnaires jésuites. O mes frères, ce sont là les grands missionnaires et desquels nous ne sommes que les ombres... »

Exposant ensuite ce que seraient les conséquences de la fidélité ou non, à cette vocation missionnaire, le saint se prit à réfuter les objections que d'aucuns pourraient soulever contre leur emploi au travail des missions. À son sens ni l'âge, ni la santé ne sont excuses valables.

Mais si, cependant, l'obéissance affecte un missionnaire au service des Ordinands ou des séminaristes, il s'y donnera de bon cœur, encore que, dans ce cas, déclare M. Vincent, « nous devrions être, pour ainsi dire, comme en un état violent, d'autant... que ce sont là des accessoires à notre principal. » (36).

Il ne serait donc jamais venu à la pensée de M. Vincent de négliger l'œuvre des missions pour celle des séminaires.

En 1642, un curé de Saint-Étienne, en Dauphiné, nommé Thevenin, lui avait écrit pour le presser « par quantité de raisons et même par les jugements de Dieu », d'abandonner les missions pour s'appliquer seulement aux séminaires, qu'il estimait plus urgents. Et le saint d'écrire à ce propos au supérieur des missionnaires d'Annecy :

« (M. Thévenin) me presse d'abandonner notre dessein des missions pour suivre celui qu'il propose, ce que je n'aurais pas difficulté à faire, si Notre-Seigneur l'avait agréable. Mais la compagnie a été approuvée du Saint-Siège, qui a infailibilité pour l'approbation des Ordres qu'il plaît à Dieu d'instituer, selon ce que j'ai ouï dire à feu M. Duval ; 2° la maxime des saints étant qu'une chose qui a été résolue devant Dieu en suite de plusieurs prières et conseils qu'on a pris, il faut rejeter et tenir pour tentation tout ce qui se propose contre ; 3° enfin, ayant plu à Dieu donner une approbation universelle aux missions, en sorte que partout chacun commence à y prendre goût et plusieurs à y travailler, et la miséricorde de Dieu les accompagnant de ses bénédictions, il me semble qu'il faudrait quasi un ange du ciel pour nous persuader que c'est la volonté de Dieu qu'on abandonne cet œuvre pour en prendre une autre qu'on a déjà entrepris en divers endroits et qui n'a pas réussi... » (37).

Loin donc de penser à abandonner les missions, M. Vincent souhaitait, au contraire que tous les missionnaires, y compris les frères coadjuteurs fussent en état de disponibilité pour y contribuer peu ou prou, suivant l'obéissance.

Au cours de la répétition d'oraison du 25 octobre 1643, citée ci-dessus, il s'adressait aux frères en ces termes :

« Ce que je dis aux prêtres, je le dis à tous tant que vous êtes, mes frères ; ne croyez pas que vous soyez exempts des obligations de travailler au salut des pauvres, car vous le pouvez faire en votre façon peut-être aussi bien que les prédicateurs mêmes et moins dangereusement pour vous. Au reste, vous y êtes obligés. La même obligation qu'avait la Tête de Notre-Seigneur de porter la couronne d'épines pour nous racheter, la même avait les pieds de porter et souffrir les clous avec lesquels ils étaient attachés à la croix ; et de même façon que la tête fut récompensée, les pieds le furent, et partagèrent ensemble la gloire également ». (38)

Il nous reste seulement la mention d'une conférence que fit M. Vincent, le 16 mai 1653, sur « l'obligation qu'ont ceux qui restent à la maison de contribuer aux missions » et dans laquelle « il proposait les raisons qui obligent ceux-là de coopérer aux missions, et les pratiques qu'un chacun » se doit proposer pour cela (39). On devine aisément ce qui fut le thème de cet entretien.

Enfin, l'un de moyens qu'employait M. Vincent pour exciter le zèle de ses disciples à l'égard de leur œuvre principal était d'exalter à leurs yeux la beauté de la vocation missionnaire.

« L'état des missionnaires, disait-il, est un état conforme aux maximes évangéliques, qui consiste à tout quitter et abandonner, ainsi que les apôtres, pour suivre Jésus-Christ et pour faire, à son imitation, ce qu'il convient... Car y a-t-il rien de plus chrétien que de s'en aller de village en village pour aider le pauvre peuple à se sauver, comme vous voyez que l'on fait avec beaucoup de fatigues et d'inconforts ! » (40).

C'est par des pensées semblables qu'il soutenait le courage de ceux qui peinaient au service des âmes, leur disant qu'ils rendaient service à Dieu en assistant le pauvre peuple souffrant, d'un secours si opportun et si salutaire (41), et, à l'un d'eux il écrivait :

« Oh ! quel bonheur pour vous d'être employé à faire ce que (N.S.) a fait ! Il est venu évangéliser les pauvres, et voilà votre sort et votre occupation. Si notre perfection se trouve en la charité, comme il est constant, il n'y en a point de plus grande que de se donner soi-même pour sauver les âmes et de se consommer comme Jésus-Christ pour elles. Voilà à quoi vous êtes appelé, Monsieur, et à quoi vous êtes prêt de répondre, grâces à Dieu. C'est pour ce dessein que vous êtes entré en la compagnie, toute consacrée à l'imitation de Notre-Seigneur, et voilà la résolution que vous prendriez encore si vous ne l'aviez, déjà prise. Oh ! quel exemple vous donnez à tant et tant d'ecclésiastiques qui sont autant d'ouvriers envoyés en la vigne du Seigneur, mais qui n'en font pas les œuvres ! Béni soit Dieu, Monsieur, de la grâce qu'il vous a faite de vous choisir entre mille pour contribuer à détruire l'ignorance, et le péché qui désolent l'Église ». (42).

4.- Les difficultés de l'œuvre des missions

Il n'y a rien de plus conforme aux maximes évangéliques, disait saint Vincent, que de s'en aller de village en village travailler au salut du pauvre peuple, au prix de beaucoup de fatigues et d'inconforts. (43)

Le saint savait par expérience personnelle ce qu'il en coûtait. Il n'ignorait point non plus que les durs labeurs des missions, peu faits pour plaire à l'humaine nature, étaient susceptibles de lasser à la longue, même les volontés les plus tenaces, surtout lorsqu'au poids des ans s'ajoutaient les infirmités. Combien de ses premiers compagnons d'armes s'en étaient allés, au milieu ou au soir de leurs vies pour s'assurer par quelque bon bénéfice une honnête retraite, qui leur permit de soigner plus commodément les rhumatismes ou les bronchites chroniques contractés dans les glaciales églises de campagne !

Ce fut du reste l'une des raisons qui amenèrent peu à peu le Fondateur de la Mission à l'idée d'introduire dans son Institut la pratique des vœux, notamment celui de stabilité. Il voulut que les vœux facultatifs d'abord, devinssent obligatoires pour tous les membres de sa Communauté. Mais, pour cela, il fallait l'approbation du Saint-Siège.

Pour négocier cette affaire, il députa à Rome l'un de ses principaux collaborateurs, René Alméras, et, le 23 octobre 1648, il lui donnait ces instructions :

« Il sera bon de faire entendre au Pape (44) qu'il sera difficile de faire subsister la compagnie (sans les vœux) eu égard aux divers, importants, rudes et éloignés emplois qu'elle a. La diversité paraît en ce qu'elle se donne au service du pauvre peuple et à celui des ecclésiastiques, et à ceux-ci par les retraites à ceux qui sont en état d'entrer dans les ordres, et d'autres pour les jeunes enfants qui aspirent à l'état ecclésiastique..., et enfin par les ordinands. Quant aux missions des champs vous en connaissez la diversité, la rudesse et

l'importance les unes et des autres. Le moyen de conserver des hommes libres au milieu de tant de si rudes et si importants emplois ! » (45).

L'affaire traîna en longueur et ce ne fut que le 12 septembre 1655, que le Pape Alexandre VII signa le Bref « Ex commissa nobis » qui approuvait les vœux émis dans la Congrégation de la Mission.

Entre-temps, saint Vincent avait réuni à Saint-Lazare, en 1651, une seconde assemblée des principaux de la Compagnie, pour délibérer sur divers problèmes importants relatifs à la Communauté. À l'ordre du jour, vint la question suivante :

« S'il était à propos de statuer un temps parmi nous pour appliquer les sujets au travail de la mission, comme serait un âge de 50 ou 60 ans, après lequel on demeurerait entièrement déchargé de vaquer auxdites missions, pour être appliqué à la direction des séminaires et autres emplois dans la maison ? »

L'assemblée fut d'avis de ne rien statuer sur ce sujet, mais de laisser le tout à la discrétion du supérieur général (46).

En vérité, on conçoit le bien fondé d'une telle question, car le travail des missions, à cette époque, était dans l'ensemble une œuvre fort ardue et singulièrement pénible.

Souvent, un ensemble de circonstances malencontreuses poussait le missionnaire au découragement, comme il arriva, en 1657, à Jacques Tholard, qui alors qu'il prêchait une mission à Bruyères, se demanda s'il ne devait pas abandonner la place. Il s'en ouvrit à son supérieur général, qui lui répondit :

« Il semble que vous avez raison, Monsieur, de douter si vous devez continuer à travailler, ou quitter ce que vous avez commencé et vous en revenir, puisque vous n'avez point de logement propre, que vous êtes contraint de loger à l'hôtellerie, que votre auditoire est fort petit, n'ayant qu'environ cent personnes, dont la plupart sont des enfants, et enfin qu'il y a cinq ou six hameaux écartés.

Mais il semble, d'un autre côté, que vous devez vous donner à Notre-Seigneur pour continuer jusques à la fin de la mission : premièrement, pource que vous avez été reçu par Messieurs les curés ; 2° que le Seigneur du lieu y a consenti ; 3° que nulle puissance ne vous contredit ; 4° que ce pauvre peuple, ou plusieurs d'entre eux, assistent aux exercices, et notamment la jeunesse, que Notre-Seigneur voyait si volontiers à ses prédications, et laquelle en a tant de besoin ; 5° que peut-être Notre-Seigneur a dessein de sauver quelque bonne âme qui est en danger de son salut et doit mourir bientôt, mais, tenant à se damner faute de secours, vous rendra responsable de sa perte, et moi avec vous si nous ne faisons sa volonté en ce rencontre ; 6° que c'est une épreuve que Dieu veut faire de votre patience dans les difficultés que vous me proposez, et que l'esprit malin se sert de cette occasion pour détourner le bien qu'il voit que vous faites, se servant des sentiments de votre nature, de ce qu'elle est mortifiée de ce qu'on ne vous a pas accueilli comme l'on fait pour l'ordinaire aux autres lieux, comme à Conflans, ou de ce que vous n'êtes pas logés de même, ains dans une hôtellerie..

« Toutes ces raisons, Monsieur, et plusieurs autres font que je vous prie de continuer et d'achever l'œuvre que vous avez commencé, nonobstant les raisons contraires, comme celle du refus que vous fait le concierge de vous loger et d'être reçu à l'hôtellerie, vous ressouvenant que le Missionnaire des missionnaires n'avait pas une pierre pour reposer sa tête, que l'on lui a quelquefois refusé l'entrée des lieux où il allait travailler, et chassé, lui et les apôtres, de quelques provinces et le bon Dieu n'a pas encore trouvé digne la Mission d'un tel traitement.

« Quant aux hameaux écartés, il se trouve peu de paroisses à la campagne où il n'y en ait ; et il arrive quelquefois qu'ils sont plus zélés à participer aux exercices de la Mission que les autres. Il n'en faut que un ou deux à chaque hameau, que Notre-Seigneur ait touchés, qui deviennent les prédicateurs du reste du peuple. Et quand il arriverait que vous soyez mal suivi en ce lieu-là, ressouvenez-vous que Notre-Seigneur prêchait à un bien petit nombre de personnes, voire à une seule, et que peut-être Notre-Seigneur a permis ces sujets de dégoût pour vous prêcher vous-même et vous garantir de la vaine satisfaction que nous cherchons imperceptiblement dans nos emplois.

« Or, cela étant ainsi, je vous supplie, Monsieur, de continuer, au nom de Notre-Seigneur, de travailler, quand il n'y aurait qu'une seule âme qui aurait besoin de vous, en la vue des sentiments de Notre-Seigneur, que le bon pasteur doit quitter son troupeau de 99 brebis pour aller chercher la centième égarée. Rarement arrive-t-il en ces rencontres qu'une mission ainsi commencée ne réussisse à la fin, quand les missionnaires exercent les vertus qu'il faut : la patience, l'humilité, l'oraison, la mortification. C'est, Monsieur, ce que j'espère que vous ferez... »

Et Monsieur Vincent d'ajouter en post-scriptum :

" Si vous avez besoin de meubles, l'hôtesse de Châtres vous en louera, celle qui est vis-à-vis de l'église. Ne vous attendez point au logement du prieuré. J'ose vous dire que ce misérable n'a jamais fait de meilleures missions que lorsqu'il a été logé dans les hôtelleries ». (47)

Les difficultés matérielles du genre de celles que nous venons de voir n'étaient pas les plus dures à supporter. Bien plus lourde était cette fatigue générale inhérente à l'exercice des missions.

Comme celles-ci se donnaient généralement d'octobre à juin, donc de l'automne au début de l'été, les missionnaires devaient se tenir en permanence, depuis l'aube jusqu'au soir, dans des églises glaciales, le plus souvent délabrées et ouvertes à tous vents ; aussi les longues séances de confessionnal, sans bouger, devenaient-elles un supplice.

En outre, une mission à peine terminée, il fallait passer à une autre. La plupart du temps, la campagne de mission, comme l'on disait, comprenait une série de paroisses, plus ou moins proches les unes des autres, et suivant qu'il était indiqué dans les contrats de fondation. Ou bien lorsque les paroisses à évangéliser se trouvaient fort éloignées de leur résidence habituelle, les missionnaires, ne pouvant revenir facilement chez eux et sans grands frais, s'efforçaient de donner la mission à plusieurs paroisses d'une même région. Or, comme chaque mission, suivant l'importance de la localité, durait de deux à quatre semaines et plus, le travail des missionnaires se prolongeait ordinairement de six à neuf mois consécutifs, au prix d'excessives fatigues.

En février 1776, le directeur des missions de Sarlat, écrivait au fondé de pouvoir du duc de Noailles, chargé de veiller à l'exécution des missions à prêcher sur les terres du duc :

« Nos messieurs sont en Limousin et y seront jusques après Pâques, où ils ont six missions à acquitter pour la fondation de Mgr le duc ; vous sentez qu'il est juste de prendre un peu de repos après six mois de travail forcé..." (48).

Travail forcé ! ces mots étaient venus spontanément sous la plume du missionnaire. Pour en comprendre la portée, il faut réaliser ce que pouvait représenter, à l'époque, une série de missions accomplies en hiver, dans des campagnes aux chemins boueux et impraticables, dans des logements de fortune et sans grand confort, dans des lieux de culte ouverts à toutes les intempéries, etc.

Quand, enfin, était achevée cette longue série de travaux épuisants, les missionnaires rentraient chez eux, harassés et fourbus, mais contents de prendre le repos qui leur était laissé, pour se refaire corporellement spirituellement et intellectuellement, dans la vie de règle et d'étude.

Toutefois, l'équipe missionnaire ne rentrait pas toujours au bercail et son entier. Que de fois l'un des missionnaires, épuisé de fatigue ou miné par la maladie, faute de soins nécessaires, était mort sur la brèche, et son corps reposait sans l'église ou au cimetière du lieu, où il avait dépensé ses dernières forces. Au dire du saint Fondateur de la Mission, mourir les armes à la main était la mort rêvée du missionnaire !

Conscient de toutes ces fatigues apostoliques, le saint écrira, un jour :

« Bienheureux sont les missionnaires qui persévèrent dans des emplois si pénibles pour eux, mais si profitables pour le prochain ! » (49).

Et ce que l'on peut admirer, c'est que non seulement le plus nombre des missionnaires persévèrent dans ce don d'eux-mêmes, mais que nombreux aussi furent ceux qui se donnèrent jusqu'à l'extrême limite de leurs forces !

L'évêque de Saintes, Jacques Raoul de la Guibourgère, écrit à Monsieur Vincent, en 1642 :

« J'ai fait venir vos missionnaires en cette ville pour s'y reposer quelques jours ; car certes il y a six mois qu'ils travaillent avec une telle assiduité, que je m'étonne qu'ils y aient pu fournir, et j'ai été moi-même sur les lieux pour les quérir. » (50).

Il va sans dire que Monsieur Vincent lui-même, homme de la juste mesure, était le premier à intervenir pour modérer l'excès de zèle de ses disciples et les amener à prendre le repos nécessaire.

« Béni soit Dieu, Monsieur, écrit-il à un missionnaire, de la grâce qu'il vous fait et à votre Compagnie de travailler si vaillamment !... Mais comment vous portez-vous, Monsieur ? Avez-vous un peu modéré l'excès de votre ferveur ? Je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur, de le faire. Que si tant est que vous ou quelques-uns de votre compagnie aient besoin de quelque remède après la mission, je vous prie de vous en revenir ; sinon de prendre votre repos là où vous êtes, après la mission ; et ensuite vous irez faire les deux petites missions à la fois, non tout seul, ainsi que vous me mandez. » (51).

Dès l'origine, pour ménager les forces des missionnaires, trois moments distincts de repos avaient été prévus pour eux : un jour de repos par semaine, un temps de repos entre plusieurs missions consécutives, et enfin, un temps de repos de plusieurs mois entre les campagnes de missions.

Le jour de repos hebdomadaire fut à l'intervention du cardinal de Richelieu, qui pria Monsieur Vincent de l'établir en toutes les missions ; il fut immédiatement obéi (52).

Le temps de repos entre plusieurs missions consécutives fut établi dès le commencement, et Monsieur Vincent veillait à ce qu'il fut observé. Il écrit, par exemple, à l'un de ses prêtres :

« Je suppose que... vous irez faire ensuite les visites que vous me dites que vous désirez faire aux lieux que vous avez été. Mais, cela fait Monsieur, je vous supplie de vous reposer à Montmirail jusques à ce que vous ayez repris vos forces, pour recommencer à travailler aux villages qui dépendent de Montmirail et du diocèse de Troyes... » (53).

Le saint écrit de même, en 1646, à un Missionnaire de Gênes :

« J'ai bonne espérance maintenant que vos travaux se modéreront un peu surtout si M. Blatiron représente à Monseigneur le cardinal-archevêque le danger où il vous expose par

la continuelle occupation à laquelle il vous oblige, qu'en cela il vous fait contrevenir à la pratique ordinaire de la compagnie et à la recommandation que je vous ai tant de fois réitérée de vous reposer de temps en temps. Je prie ledit sieur Blatiron de lui bien faire entendre cela pour une bonne fois ; car j'espère qu'il y aura égard. » (54).

Comme l'indiquait le contrat de fondation de la Congrégation, les missionnaires devaient employer ce temps de repos à trois ou quatre jours de retraite spirituelle, et à préparer leurs prochaines missions (55).

L'assemblée de 1673 conseillait de prendre ce repos dans la paroisse où l'on se rendait, plutôt qu'en celle où venait de s'achever la mission.

Enfin lorsque la campagne de missions était achevée, les missionnaires revenaient à la maison pour trois à quatre mois en vue de préparer leur future campagne de missions.

Grâce à ces sages mesures, l'état sanitaire des missionnaires ne se ressentit pas trop des grosses fatigues de leur ministère. Alors que, d'après les spécialistes, la durée moyenne de la vie, en raison de l'effroyable mortalité infantile, était, au début du XVII^e siècle, de 20 à 25 ans, et fut, à la fin du règne de Louis XVI, de 25 à 30 ans ; et que les gens mouraient fréquemment entre 30 et 40 ans, les mieux nourris et préservés entre 48 et 56 ans, c'est dans cette dernière catégorie que se situe la longévité moyenne des missionnaires. Nous basant sur un total d'un peu plus de 1 600 missionnaires français de la Mission, dont nous connaissons les dates de naissance et de décès, nous avons pu constater que la durée moyenne de la vie dans la Congrégation, avant la Révolution, était de 55 ans, 3 mois et 15 jours. Aujourd'hui, elle atteint environ 67 ans.

Chapitre Deuxième : LE PERSONNEL MISSIONNAIRE

I.- Préparation des Missionnaires à leur ministère.

Dans la pensée de saint Vincent, tous les membres de la Congrégation de la Mission, prêtres, clercs et frères, devaient sans exception se disposer à travailler aux missions et accepter d'y être employés, quand l'obéissance le leur demanderait, car, disait-il à ses premiers disciples :

« de travailler au salut des pauvres gens des champs, c'est là le capital de notre vocation. Oh ! que ceux-là seront heureux qui pourront, dire, à l'heure de la mort, ces belles paroles de Notre-Seigneur : *Evangelizare pauperibus misit me Dominus* ! Voyez, mes frères, comme le principal de Notre-Seigneur était de travailler pour les pauvres. Quand il allait à d'autres, ce n'était que comme en chemin faisant. Mais malheur à nous aussi si nous nous rendons lâches à nous acquitter des obligations que nous avons de secourir les pauvres âmes ! Car nous nous sommes donnés à Dieu pour cela, et Dieu se repose sur nous... Jugez, mes frères, combien nous avons sujet de trembler si nous sommes des casaniers, si, pour l'âge ou sous prétexte de quelque infirmité, nous nous ralentissons et dégénérons de notre ferveur ! » (56).

Saint Vincent prononçait ces paroles en une époque où lui paraissait d'extrême urgence la prédication au peuple des vérités nécessaires au salut. Chaque prêtre de la Mission devait tout sacrifier de ses préférences personnelles pour se consacrer uniquement au ministère de la parole de Dieu à porter dans les campagnes abandonnées.

Un exemple typique peut illustrer la pensée du saint. Il s'agit d'un des tout premiers missionnaires, François du Coudray. Ce prêtre était un érudit ; il connaissait à fond la Bible et possédait les langues hébraïque et syriaque. Sollicité de travailler à une nouvelle traduction de la Bible, il s'en ouvre à son Supérieur, qui lui fait cette pathétique réponse :

« Je vous supplie très humblement... de ne vous pas arrêter à la proposition qu'on vous fait de travailler à la version de la Bible syriaque en latin. Je sais bien que la version servirait à la curiosité de quelques prédicateurs, mais non, comme je pense, au gain des âmes du pauvre peuple, auquel la Providence de Dieu vous a prédestiné de toute l'éternité. Il vous doit suffire Monsieur, que, par la grâce de Dieu, vous ayez employé trois ou quatre ans pour apprendre l'hébreu et que vous en savez assez pour soutenir la cause du Fils de Dieu en sa langue originaire et confondre ses ennemis en ce royaume. Représentez-vous donc, Monsieur, qu'il y a des milliers d'âmes qui vous tendent les mains et vous disent ainsi : Hélas ! Monsieur du Coudray, qui avez été choisi, de toute l'éternité, par la providence de Dieu pour être notre second rédempteur, ayez pitié de nous qui croupons dans l'ignorance des choses nécessaires à notre salut et dans les péchés que nous n'avons jamais osé confesser, et qui, faute de votre secours, seront infailliblement damnés... » (57).

Bientôt, cependant, d'autres œuvres nées pour ainsi dire de celle des missions, prirent un certain développement, particulièrement celles qui avaient trait à la sanctification du Clergé, retraites spirituelles, retraites des Ordinands et séminaires. Au moment de la mort de son saint Fondateur, la Congrégation de la Mission, outre ses 17 centres missionnaires, dirigeait déjà dix séminaires, et l'on était en pourparlers pour d'autres fondations.

Les missions populaires n'étaient donc plus l'unique champ d'apostolat ouvert au zèle de missionnaires. La pensée de saint Vincent s'accorda à la situation de fait et se fit moins absolue ; on en trouve l'expression dans les Règles communes de la Congrégation, publiées en 1658, et où il était dit :

« Au reste, tous et chacun de nous sauront que les emplois que nous devons exercer en la maison à l'égard des ecclésiastiques externes, particulièrement des ordinands et des séminaristes comme aussi à l'égard des autres que nous conduisons dans la retraite spirituelle, ne doivent pas, sous prétexte des missions, être négligés ; car il faut faire celles-ci et ne pas omettre les autres, puisque nous sommes presque également obligés par notre Institut, quoique les missions doivent être préférées, à nous acquitter de l'un et de l'autre, toutes les fois que nous y sommes appelés par les Prélats, et par nos Supérieurs ; et que d'ailleurs la longue expérience a fait voir qu'il est bien difficile que les fruits qu'on recueille dans les missions, puissent longtemps se conserver sans l'aide des Pasteurs, à la perfection desquels les susdits emplois ne semblent pas peu contribuer. C'est pourquoi un chacun se donnera de bon cœur à Dieu pour les bien et dévotement exercer. » (58).

La Congrégation de la Mission demeura fidèle, autant qu'elle le put, aux intentions de son Fondateur. Presque tous les séminaires acceptés par elle jusqu'en 1683, furent dotés d'une équipe missionnaire, et si, postérieurement, il en fut autrement, en raison du ralentissement du mouvement missionnaire, dont nous aurons à parler plus tard.

En conséquence de leur vocation spéciale, les Prêtres de la Mission, autant que faire se pouvait, devaient se rendre aptes à régenter dans les séminaires ou à prêcher des missions. Même le fait d'avoir passé de longues années dans l'enseignement ne dispensait pas d'être employé aux missions ; au contraire, les professeurs étaient jugés les plus aptes pour ce ministère, car, comme l'écrivait un supérieur général, Jean Couty, en 1739 :

« Nul n'est plus propre à faire utilement les missions, que ceux qui, ayant enseigné la théologie, sont en état et de résoudre les cas avec plus de lumière et d'assurance, et de prêcher avec plus de solidité et moins de danger de blesser les dogmes, comme il arrive quelquefois à ceux qui n'ont pas assez étudié. » (59).

Aussi, arrivait-il fréquemment que les professeurs de séminaire venaient en renfort de leurs confrères dans les missions importantes, ou même s'employaient à ce ministère pendant leurs congés.

Saint Vincent estimait expédient, comme il l'écrivait au Supérieur de Saintes, en 1660, que les missionnaires fussent appliqués indifféremment et successivement à leurs divers emplois, « pour se former à tous et n'en omettre aucun » (60). Si cette formule pouvait à la rigueur être adoptée au début des séminaires, il ne semble pas qu'elle pût l'être plus tard, alors que l'organisation des séminaires exigeait une plus grande spécialisation. Cependant, l'expérience des missions n'était pas sans profit pour l'enseignement de la théologie morale et de la pastorale.

Quoi qu'il en soit, une des préoccupations majeures de saint Vincent et de ses successeurs, fut de préparer soigneusement les jeunes missionnaires, dès le temps de leurs études, à leur futur ministère.

Cette période de formation a naturellement évolué avec le temps.

À dire vrai, il ne faut pas s'imaginer les études ecclésiastiques de cette époque-là d'après les modernes. Au début des séminaires, et longtemps encore après, les clercs ne s'y présentaient que pour une durée relativement courte. Ils avaient déjà fait au Collège leurs

humanités, la philosophie et même la théologie dogmatique ; au séminaire, on leur enseignait surtout la théologie morale, la sacramentaire, la pastorale et la liturgie.

Il en fut sans doute ainsi à Saint-Lazare, au début, puis peu à peu, comme dans les séminaires externes, le cycle quadriennal ou quinquennal des études fut établi.

Pour lors les jeunes gens n'étaient admis dans la Communauté qu'après avoir achevé leurs humanités. Après leurs deux ans de probations ils étaient admis aux vœux, faisaient leur philosophie et leur théologie, à moins de s'être déjà appliqués ailleurs à ces disciplines, car le plus grand nombre des recrues venaient des séminaires et avaient déjà reçu des ordres mineurs ou majeurs.

En tout cas, dans la formation des futurs missionnaires, les disciplines qui leur étaient les plus utiles furent longtemps celles auxquelles on accordait un soin plus minutieux.

Les clercs dans les ordres sacrés étaient exercés une ou deux fois par mois à l'administration des sacrements ; on leur enseignait la méthode de prêcher et d'exercer les fonctions du ministère. Pendant les vacances, ils avaient à composer et à apprendre des sermons qu'ils donneraient ensuite au réfectoire pendant les repas. Pour les y aider, on leur donnait des copies du Catéchisme de la Mission, et d'un certain nombre de sermons solides et méthodiques. On les préparait également au ministère de la confession par des exercices publics de confession et par l'étude et la solution de divers cas de conscience.

Saint Vincent avait introduit à Saint-Lazare, en 1659, et pour tous ses prêtres, des exercices pratiques sur la théologie morale, l'administration des sacrements, la prédication et le catéchisme (61), et il fit une conférence spéciale sur ce sujet (62). Suivant son désir formel, les clercs participèrent à ces exercices, dont il avait tracé lui-même les modalités.

On prendrait pour manuel un manuscrit, composé à Saint-Lazare, et intitulé : *Entretiens des Ordinands* on l'apprendrait par cœur et on en ferait l'explication brièvement, non pas *disputativo modo sed instructivo*. Pour cela, disait le saint, on donnera un exemplaire des *Entretiens* aux écoliers de théologie et aux prêtres du séminaire. Le professeur de morale leur fera répéter ces *Entretiens* et leur expliquera les mots et les passages qu'ils ne comprendraient pas bien. Chaque jour, on étudiera un de ces *Entretiens* ou la moitié d'un.

Les clercs étudiants devaient en outre assister aux conférences sur l'administration des sacrements, sur la méthode de prêcher et de faire le catéchisme, et sur les cas de conscience, qui étaient donnés à tous les prêtres (63). Une fois l'autre, l'exercice des cas de conscience était remplacé par une conférence sur la manière de controverser avec les hérétiques ou sur tout autre sujet d'actualité.

On sait que saint Vincent, soucieux de former les siens à l'art de la controverse, fit donner à Saint-Lazare par des spécialistes des exercices appropriés, auxquels toute la communauté devait assister.

Leurs études achevées, les jeunes prêtres étaient invités à composer des sermons, au moins une demi-douzaine, qui pourraient leur servir dans une première campagne de mission.

Ils avaient de même à apprendre les Règlements pour les confesseurs de saint Charles Borromée, et s'ils avaient heureusement passé l'examen de probation, on les appliquait « à entendre d'abord des confessions qui présentent des cas moins difficiles et avec qui il y a moins de danger ».

De même, quand ils débutaient dans le ministère des missions, ils recevaient une initiation progressive. On les appliquait d'abord à faire le petit catéchisme, avant de leur confier des prédications ; puis, quand ils s'y étaient suffisamment exercés, le supérieur de la maison, ayant égard à leurs talents et à leurs dispositions, leur donnait à faire soit le grand catéchisme, soit la prédication des « pièces de mouvement ! » comme le dit un texte (64).

Même les vétérans des missions n'étaient pas exempts de poursuivre et d'entretenir leurs connaissances des choses de leur ministère. Quand ils étaient de retour à la maison, ils étaient tenus d'assister aux conférences de morale, à la solution des cas de conscience, etc., et, comme les y invite une Assemblée générale, à se bien préparer à leurs missions, « par la prière et par l'étude de tout ce qui est nécessaire pour se bien acquitter de cette fonction ; et, en particulier, à acquérir de plus en plus l'intelligence des mystères et des vérités de notre Religion. » (65).

* * * * *

Spiritualité du Missionnaire

Les Missionnaires ne recevaient pas seulement cette formation en quelque sorte professionnelle, mais aussi une formation spirituelle appropriée à leurs fonctions de prédicateurs. Monsieur Vincent, puis les supérieurs généraux ou les assemblées générales, leur firent un certain nombre de recommandations, particulièrement au regard des vertus à pratiquer, et que l'on peut considérer comme le Code de spiritualité du parfait missionnaire.

C'était d'abord l'obéissance, tant à l'égard du Règlement des missions qu'envers le Directeur de mission.

Parmi les avis donnés par Monsieur Vincent à la retraite annuelle de 1632 se trouvent ceux-ci :

« Avoir une grande affection pour tous les règlements, les regardant comme moyens que Dieu nous présente pour nous perfectionner en notre vocation, et former de grands desseins et fortes résolutions de les garder ponctuellement. Que si d'aventure il y en a quelques-uns qui répugnent à nos sentiments, tâcher de nous vaincre en cela et nous en mortifier, et surtout prendre bien garde de ne point faire paraître notre aversion aux autres en quelque façon que ce soit...

« Observer inviolablement aux missions tout ce qui suit : 1° se lever à quatre heures et se coucher à neuf ; 2° faire son oraison ; 3° dire son office avec les autres ; 4° aller à l'église et en sortir avec les autres ; 5° dire la messe à son tour ; 6° ne point sortir de l'église sans permission, disant la cause au supérieur ; 7° faire lecture durant le repas ; 8° tous les vendredis tenir chapitre ; 9° ne parler jamais en public de la confession, ni proposer aucun cas de conscience touchant icelle, sans en avoir communiqué au Supérieur. » (66).

À la retraite annuelle de 1635, le saint recommandait à nouveau de s'affectionner aux règlements et d'y être exacts puis, il précisait les points suivants :

D'aller jamais manger chez autrui durant la mission, ni même hors d'icelle, sans une grande nécessité et sans la permission du supérieur.

Ne convier, ni admettre jamais personne à notre table durant la mission, sinon messieurs les curés, et ce fort rarement. (67)

Afin de mieux assurer cette fidélité au règlement des missions, lecture fréquente en était faite à table, dès le début de la mission.

Parmi les autres vertus spécialement recommandées aux missionnaires venaient :

L'humilité. Un missionnaire estime M. Vincent, doit souffrir volontiers qu'on lui fasse quitter les prédications ou catéchismes pour en mettre d'autres à sa place ; et même au petit catéchisme, qu'on l'interrompe et qu'un autre lui soit substitué, si le supérieur le juge à propos (68).

L'humble saint ne craignait rien tant que de voir ses disciples se complaire dans le succès et de s'attrister de leurs échecs. Comme elle est émouvante cette lettre qu'à ce sujet il adresse à son premier compagnon de labeur, M. Portails alors en mission avec son confrère Lucas :

« Certes, Monsieur (votre lettre) m'a consolé plus que je ne puis vous dire, pour la bénédiction qu'il a plu à Dieu de donner à vos chétifs catéchismes et aux prédications de Monsieur Lucas que vous me dites bonnes et à tout ce qui s'en est ensuivi. O Monsieur qu'il a été bon que vous ayez été humilié, d'abord pource que, pour l'ordinaire, il n'en arrive autrement dans le progrès, et que c'est de la sorte que Notre-Seigneur prépare ceux desquels il désire se servir utilement ! Et lui-même, combien a-t-il été humilié dès le premier abord de sa mission ! Comme *extrema gaudii luctus occupat*, aussi est-il dit à ceux qui travaillent dans l'angoisse et la pressure que *tristia eorum vertetur in gaudium*. Aimons ce dernier et craignons le premier. Et, au nom de Dieu., Monsieur, je vous prie d'entrer dans ces sentiments et Monsieur Lucas aussi, de ne rien prétendre de vos travaux que honte, qu'ignominie et enfin la mort, s'il plaît à Dieu. Un prêtre doit-il pas mourir de honte de prétendre de la réputation dans le service qu'il rend à Dieu et de mourir dans son lit, qui voit Jésus-Christ récompensé de ses travaux par l'opprobre et le gibet. Ressouvenez-vous, Monsieur, que nous vivons en Jésus-Christ ; par la mort de Jésus-Christ, et que nous devons mourir en Jésus-Christ par la vie de Jésus-Christ, et que notre vie doit être cachée en Jésus-Christ et pleine de Jésus-Christ, et que, pour mourir comme Jésus-Christ, il faut vivre comme Jésus-Christ. Or, ces fondements posés, donnons-nous au mépris, à la honte, à l'ignominie et désavouons les honneurs qu'on nous rend, la bonne réputation et les applaudissements qu'on nous donne et ne faisons rien qui ne soit à cette fin. »

« Travaillons humblement et respectueusement. » (69).

Relisons encore cette autre belle lettre, non moins belle et si surnaturellement judicieuse, qu'en 1639, il adresse au missionnaire Robert de Sergis :

« Je loue Dieu de ce que la fin de la mission de Vernon a été plus à votre gré que le commencement, et le prie qu'il vous fasse la grâce de vous tenir en l'esprit de douceur et d'humilité que Notre-Seigneur vous a donné. Jamais l'aigreur n'a servi qu'à aigrir. Saint Vincent de Ferrier dit qu'il n'y a pas de moyen de profiter par la prédication si l'on ne prêche des entrailles de compassion. Eh ! bon Dieu ! et quel moyen de vaincre des esprits tels que vous dépeignez ceux-là par le même esprit !

Si nous combattons le diable par esprit d'orgueil et de suffisances nous ne le vaincrons jamais, car il a plus d'orgueil et de suffisance que nous ; mais si nous agissons contre lui par humilité, nous le vaincrons, car il n'a point de ces armes-là, ni ne s'en saurait défendre. C'est ce que disait saint Dominique à quelques docteurs d'Espagne qui étaient venus à son secours contre les Albigeois, avec lesquels ils agissaient par esprit de suffisance. Je prie bien Dieu qu'il vous fasse la grâce d'agir dans cet esprit à Muret, où vous vous en allez. » (70).

La modestie. - Dans la pratique de cette vertu, Saint Vincent voyait « un des plus efficaces moyens de profiter au peuple. » (71). C'est pourquoi la modestie était particulièrement recommandée aux missionnaires dans le cours de leurs voyages, chemin faisant, à l'hôtellerie, à l'entrée des paroisses à évangéliser, et en en sortant.

La patience. De la patience, il en fallait une bonne dose au missionnaire pour supporter les mille contrariétés de tous genres auxquelles son ministère l'exposait. Voici en quels termes, saint Vincent conseillait cette vertu à l'un des siens :

« Dieu soit béni des difficultés qu'il a agréable que vous rencontriez ! Il faut bien, en cette occasion, honorer celles que son Fils a eues terre. O Monsieur, qu'elles étaient bien plus grandes, puisque, pour l'aversion qu'on avait de lui et de sa doctrine, l'on lui interdit l'entrée

de toute province, et il lui en coûta la vie ! L'on a cru rencontrer qu'il a disposé ses disciples lorsqu'il leur a dit qu'il les envoyait comme des brebis au milieu des loups, qu'il leur a dit qu'on se moquerait d'eux, qu'on les bafouerait et leur cracherait au visage, que les pères se rendraient partie contre les enfants et que les enfants persécuteraient leurs pères, et finalement quand il a justifié la cérémonie de secouer leurs robes quand ils se trouveraient parmi des peuples qui ne profiteraient pas de leurs enseignements.

Profitons-en nous Monsieur, en ces rencontres, et souffrons comme eux les contradictions qui nous surviendront dans le service de Dieu. Ains réjouissons-nous comme d'un grand bien, quand elles nous arriveront et commençons en cette occasion à en faire l'usage que les apôtres en ont fait, à l'exemple de leur chef Notre-Seigneur. Si nous le faisons, oh ! assurez-vous que les mêmes moyens par lesquels le diable vous a voulu combattre, vous serviront pour l'abattre, que vous réjouirez tout le ciel et les bonnes âmes de la terre qui le verront ou entendront, et que celles-là même auxquelles vous avez à faire, vous béniront enfin et vous reconnaîtront le coopérateur de leur salut, mais que *hoc genus daemoniorum non ejicitur nisi in oratione et patientia.* » (72).

De la patience, il en fallait aussi au missionnaire pour ne pas se laisser décourager par l'insuccès. Dans un cas de ce genre, Monsieur Vincent relève ainsi le courage de M. Blatiron, pourtant très zélé :

« Oui, oui, Monsieur, nous prions Dieu pour vous et pour la réconciliation de ces personnes si fort acharnées à la vengeance, et ferons dire des messes pour cela. La mienne, si je puis, se célébrera à Notre-Dame, selon votre intention ; mais, après tout, voulez-vous pas bien agréer que nos soins et nos prières soient sans effet, si tel est le bon plaisir de Dieu ? Car, Monsieur, que serait-ce si tout nous succédait et quelle raison avons-nous, pauvres gens que nous sommes, de prétendre à réussir toujours ? Nous en avons encore moins de nous troubler quand quelqu'un résiste à nos petites persuasions. Puisque Dieu se contente de notre bonne volonté et de nos justes efforts, contentons-nous aussi des événements qu'il leur donne, et jamais nos actions seront sans fruit. Je vous dis tout ceci sur le déplaisir que vous avez de ce qu'aucuns ne profitent pas de vos missions ; car il ne faut pas s'en étonner ; mais plutôt, Monsieur, estimons que tout va le mieux du monde quand nous n'en sommes pas satisfaits, pourvu que nous sachions nous en humilier et redoubler notre confiance en Dieu. Il est pourtant vrai que nous avons sujet de louer Dieu de la continuation de ses grâces sur vous. Je l'en remercie donc et je prie de vous conserver et dans vos forces ordinaires et dans le désir de l'avancement de sa gloire. » (73)

La douceur et la bonté. Au cours de la retraite annuelle de 1632, saint Vincent donne à ce sujet ces conseils :

« Ne jamais s'indigner, ni reprendre les autres publiquement, particulièrement en ce qui est des prédications, catéchismes ou confessions.

Ne proposer jamais devant les autres les fautes et imperfections qu'on y aura remarquées ; mais, si l'on juge que l'avertissement soit profitable, le faire en secret à la personne qui a failli, avec le plus de charité et de douceur qu'il sera possible, et, si la chose est de considération, en avertir le supérieur. » (74).

Pour Monsieur Vincent la douceur est le moyen par excellence d'opérer le bien des âmes. À propos des succès attribués à un missionnaire dans ses missions, il écrivait :

« On attribue cet heureux succès au soin qu'il prend de gagner les pauvres gens par douceur et par bonté ; ce qui m'a fait résoudre de recommander plus que jamais à la compagnie de s'adonner de plus en plus à la pratique de ces vertus. Si Dieu a donné quelque bénédiction à nos premières missions, on a remarqué que c'était pour avoir agi amiablement, humblement et sincèrement envers toutes sortes de personnes ; et s'il a plu à Dieu de se servir

du plus misérable pour la conversion de quelques hérétiques, ils ont avoué eux-mêmes que c'était par la patience et par la cordialité qu'il avait eues pour eux. Les forçats même, avec lesquels j'ai demeuré, ne se gagnent pas autrement ; et lorsqu'il m'est arrivé leur parler sèchement, j'ai tout gâté ; et au contraire lorsque je les ai loués de leur résignation, que je les ai plaints en leurs souffrances, que je leur ai dit qu'ils étaient heureux de faire leur purgatoire en ce monde, que j'ai baisé leurs chaînes, compati à leurs douleurs et témoigné affliction pour leurs disgrâces, c'est alors qu'ils m'ont écouté, qu'ils ont donné gloire à Dieu et qu'ils se sont mis en état de salut. Je vous prie, Monsieur, de m'aider à rendre grâce à Dieu de cela, et à lui demander qu'il ait agréable de mettre tous les missionnaires dans cet usage de traiter doucement, humblement et charitablement le prochain, en public et en particulier, et même les pécheurs et les endurcis, sans jamais user d'invectives, de reproches ou de paroles rudes contre personne. Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne tachiez, de votre côté, d'éviter cette mauvaise façon de servir les âmes qui, au lieu de les attirer, les aigrit et les en éloigne. Notre-Seigneur est la suavité éternelle des hommes et des anges, et c'est par cette même vertu que nous devons faire en sorte d'aller à lui en y conduisant les autres. » (75).

La discrétion. On définit communément cette vertu : une retenue judicieuse dans les paroles et dans les actions. Cette double forme de discrétion était aussi l'objet des recommandations de Monsieur Vincent. Il ne voulait pas qu'on parlât de la conduite des affaires de la maison, ni de celles des particuliers, que l'on rapportât, même à l'évêque du lieu ce qu'on aurait appris au cours des missions. À ce dernier sujet, il écrit à M. Jolly, supérieur à Rome :

« Nous ne donnons jamais avis à l'évêque d'un lieu des manquements d'une paroisse où nous avons fait mission, si ce n'est qu'il soit tout à fait nécessaire qu'il le sache pour y remédier ; car si ces manquements sont cachés, il n'est pas à propos de les divulguer, et, s'ils sont publics, ledit seigneur évêque les doit savoir d'ailleurs. » (76).

En 1758, le chargé d'affaires du duc de Noailles faisait aux missionnaires de Sarlat ce reproche quelque peu étrange :

« Vous savez mieux que moi l'objet de ces missions et principalement d'instruire, d'aider MM. les curés dans tout ce qui regarde le spirituel et à l'égard du temporel de ne s'en mêler que pour éteindre les procès et les inimitiés qui en sont la suite. L'intention de la maison de Noailles a été aussi qu'elle trouverait par là un moyen sûr d'être informée exactement de ce qui pourrait se passer dans les terres de contraire au bon ordre et à la justice, afin qu'elle pût employer son autorité à faire observer l'un et l'autre et à corriger les abus. Cependant depuis bien pris de quarante ans que je suis attaché à la maison, je n'ai guère vu venir aucun avis de cette espèce dont on ait pu faire usage. J'ai tout lieu de croire que vous vous emploieriez efficacement à rendre les missions véritablement utiles au peuple pour le bien duquel on les a fondées. » (77).

Il est à croire que les missionnaires à qui le fondé de pouvoir du duc de Noailles rendait à son insu un magnifique hommage de discrétion, persévérèrent dans leur mutisme au sujet des abus, dont ils avaient reçu la confiance ou qu'ils pouvaient avoir éventuellement constatés. La nature même de leurs fonctions leur en faisait un devoir sacré. Ils venaient dans les paroisses non pour enquêter sur les agissements de leurs auditeurs, mais pour les aider à régler leurs conflits et à pacifier leurs consciences. Toute autre attitude aurait confiné à une indiscrétion scandaleuse susceptible de nuire à leur ministère !

Une autre forme de la discrétion, entendue dans toute sa compréhension est la modération dans le zèle. Monsieur Vincent s'en souciait également. En ce sens, il écrit, par exemple à M. Blatiron, supérieur des missionnaires de Gênes :

« Je trouve bonne la raison de Monseigneur le cardinal-archevêque pour ne vous point accorder la relâche en vos travaux la considérant dans son zèle ou dans la disposition et la chaleur présente des peuples ; mais il faut regarder plus loin et conserver les ouvriers pour faire durer le travail. Faites donc encore, s'il vous plaît, quelques efforts pour avoir cette modération. Que si mondit seigneur persévère, au moins retenez-vous pour agir plus doucement dans la chaire et dans les fonctions. Parlez-leur plus familièrement et plus bas, les faisant approcher de vous ; car enfin la vertu ne se trouve point dans les extrémités, mais dans la discrétion, laquelle je vous recommande autant que je le puis, à vous et à Monsieur Martin. » (78).

Qui ne lirait non plus avec admiration cette sollicitude de Monsieur Vincent à l'égard de ses missionnaires, que traduit encore cette autre lettre adressée à l'un de ses prêtres :

« On m'a averti que vous faites de trop grands efforts en parlant au peuple et que cela voua affaiblit beaucoup. Au nom de Dieu, Monsieur, ménagez votre santé et modérez votre parole et vos sentiments. Je vous ai dit autrefois que Notre-Seigneur bénit les discours qu'on fait en parlant d'un ton commun et familier, parce qu'il a lui même enseigné et prêché de la sorte, et que cette manière de parler étant naturelle, elle est aussi plus aisée que l'autre, qui est forcée, et le peuple la goûte mieux et en profite davantage. Croiriez-vous, Monsieur, que les comédiens, ayant reconnu cela, ont changé leur manière de parler et ne récitent plus leurs vers avec un ton élevé, comme ils faisaient autrefois ? Mais ils le font avec une voix médiocre et comme parlant familièrement à ceux qui les écoutent. C'était un personnage qui a été de cette condition, lequel me le disait ces jours passés. Or, si le désir de plaire davantage au monde a pu gagner cela sur l'esprit de ces acteurs de théâtre, quel sujet de confusion serait-ce aux prédicateurs de Jésus-Christ si l'affection le zèle de procurer le salut des âmes n'avaient pas le même pouvoir sur eux. » (79).

Tous ces enseignements de saint Vincent sur les vertus nécessaires aux missionnaires ont été en quelque sorte résumés en cet avis général que leur donnait le Directoire des missions :

« Les missionnaires doivent imiter les bassins des fontaines, lesquels se remplissent d'eau avant que d'en verser aux autres, non les canaux qui s'en vident pour autrui avant qu'ils s'en soient remplis eux-mêmes ; et, d'autant qu'ils doivent communiquer aux autres les vertus, il est nécessaire qu'ils les aient eux-mêmes auparavant, particulièrement une grande humilité et défiance de soi-même, une grande foi et confiance en Dieu, une grande charité et zèle des âmes, une grande douceur et patience, une grande simplicité et prudence, un grand détachement des choses de la terre, une soumission de jugement et de volonté au Directeur, le regardant en N.S., et N.S. en lui, et surtout une grande indifférence à l'égard des emplois, des lieux, des temps, des personnes ne recherchant en tout qu'à faire la volonté de Dieu en faisant celle du Directeur. »

Enfin, comme les circonstances des missions pouvaient mettre les missionnaires fréquemment en rapport avec les personnes du sexe, la plus grande vigilance leur était recommandée pour la sauvegarde de la chasteté.

Nous verrons plus tard les minutieuses précautions prises pour les confessions des filles et femmes. Bornons-nous pour le moment à citer cet autre avis général du Directoire des missions :

« On ne laissera entrer aucune femme et fille, pas même la servante de la maison dans nos chambres, particulièrement s'il faut monter un étage plus haut. Que s'il est besoin de leur parler, ce sera à l'église, ou à la basse cour ou à la porte ; si néanmoins il est besoin de faire quelque assemblée pour les Confréries, et autres semblables occasions, cela se fera dans une

salle ou chambre basse et à porte ouverte, y appelant quelques-uns des Nôtres ou autre pour y assister. »

2. - Prédication

La petite méthode

L'œuvre des Missions étant leur fonction principale, les Prêtres de la Mission recevaient une formation spéciale à la prédication. On leur enseignait une méthode de prêcher, c'est-à-dire la méthode employée, et imposée par saint Vincent, méthode dont il ne s'écartait jamais lui-même ; et qu'il avait appelée : *la petite méthode*.

Cette méthode était le fruit de son expérience personnelle du ministère de la prédication. Il avait constaté, en effet, que l'ignorance religieuse sévissait dans les villes et surtout les campagnes, non seulement parce que le pain de la vérité n'y était pas distribué, mais plus encore parce que la prédication des vérités de la foi, telle qu'elle se pratiquait couramment alors, n'atteignait pas son but ; superficielle et pétrie de rhétorique elle pouvait éblouir les esprits, mais ne pénétrait pas jusqu'à l'intime des âmes.

Qu'était donc cette petite méthode ?

Il faudrait pouvoir citer ici la longue et admirable conférence que, le 20 août 1655, saint Vincent faisait à ses missionnaires sur la méthode à suivre dans les prédications. (80).

Après avoir exposé, en son préambule, que Notre-Seigneur et les apôtres avaient coutume de parler « tout bonnement, familièrement et simplement », il remerciait Dieu d'avoir fait à sa chétive et misérable compagnie, la grande faveur et le bonheur de les imiter en cela.

« Il faut avouer, Messieurs, disait-il, que partout ailleurs on ne garde pas cette méthode ; la grande perversité du monde a contraint les prédicateurs, pour leur débiter l'utile avec l'agréable, de se servir de belles paroles et de conceptions subtiles, et d'employer tout ce que peut suggérer l'éloquence, afin de contenter en quelque façon et de s'arrêter comme ils peuvent la méchanceté du monde. Mais, ô sauveur ! à quoi bon ce faste de rhétorique ? Qu'avance-t-on par là ? Eh ! cela se voit ; si ce n'est peut-être qu'on veuille se prêcher soi-même. C'est donc à la petite Compagnie, préalablement aux autres, à qui Dieu, par sa miséricorde, a voulu s'adresser, pour lui donner sa méthode. Cette méthode vient de Dieu ; les hommes n'y peuvent rien ; et les effets nous font voir que c'est Dieu ;...

Après avoir ensuite montré à ses auditeurs les motifs qu'ils avaient de s'affectionner à cette familière méthode de prêcher, Monsieur Vincent s'attachait à leur montrer en quoi elle consistait.

Qu'est-ce que cette méthode ? se demandait-il, et il répondait :

« C'est une vertu ; notre méthode est une vertu, une vertu, un ordre ; mais il semble que ce mot d'ordre est trop étendu, n'est pas assez précis ; *latius patet* ; disons donc une vertu, pour cela même qu'elle est un ordre, car la vertu est dans l'ordre, mais tout ordre n'est pas vertu.

Voilà pourquoi je dis que notre méthode est une vertu, parce que la vertu nous dispose à bien faire, et cette méthode aussi nous dispose au bien car, en l'observant, nous prêchons utilement pour tout le monde et nous ajustons à la capacité et portée de notre auditoire. Notre méthode est encore une vertu, parce qu'elle est fille de la charité ; qui est la reine des vertus. La charité nous fait accommoder à tout le monde, pour devenir utile à tout le monde, et la méthode, qui prend cette leçon de la charité... fait la même chose...

« Elle fait que nous y allons tout bonnement dans nos discours, le plus simplement qu'il se peut, tout familièrement, de sorte que jusqu'au moindre nous puisse entendre, sans toutefois se servir de langage corrompu, ni trop bas, mais de celui qui est en usage, dans la netteté, pureté et simplicité ; point d'affecterie ; et ainsi elle ne recherche que la commodité et les avantages des auditeurs ; elle excite, elle instruit, elle échauffe, elle détourne aisément du vice et persuade de la vertu et produit de meilleurs effets partout où elle est bien employée. » (81)

En somme, utiliser cette méthode, c'était s'attacher à dire quelque chose à quelqu'un. Comme le dit ailleurs le saint, pour échapper au vague de la pensée et la bien ordonner, trois divisions principales devaient marquer le développement du discours : le pourquoi ou les motifs, par exemple, d'une vertu à pratiquer ; l'état de la question ou la nature de la vertu ; enfin, les moyens les plus aptes pour atteindre son objectif avec succès.

Dans la conférence précitée, après avoir montré les moyens de pratiquer comme il convient la petite méthode, le saint terminait son entretien sur cette envolée :

« Vive donc la simplicité, la petite méthode, qui est la plus excellente et celle par laquelle on peut acquérir plus d'honneur, persuadant bien l'esprit, sans toutes ces clameurs qui ne font qu'importuner les auditeurs ! Eh Messieurs, cela est tellement vrai que, si un homme veut maintenant passer pour bon prédicateur dans toutes les églises de Paris et à la cour, il faut qu'il prêche de la sorte, sans nulle affecterie. Et l'on dit de celui qui prêche ainsi et qui prêche des mieux : « Cet homme fait merveille » il prêche à la missionnaire, à la missionnaire, il prêche en apôtre. O Sauveur ! Et Monsieur... me disait qu'à la fin il faudrait en venir là... Et en vérité, prêcher autrement, c'est se moquer, c'est vouloir se prêcher soi-même, non pas Jésus-Christ.

« Il prêche à la missionnaire ! O Sauveur, vous avez donc fait cette grâce à la petite et chétive Compagnie de lui inspirer me méthode que tout le monde veut suivre ; nous vous en remercions de toutes nos forces. Ah ! Messieurs ! ne nous rendons point indignes de cette grâce, que tout le monde estime si fort, que l'on dit être d'un excellent prédicateur : Il prêche à la missionnaire. Hélas ! que serait-ce si nous seuls la méprisions ! Dieu n'aurait-il pas sujet de se plaindre de ce que nous faisons si peu de cas de ce grand don qu'il nous a fait, pour nous communiquer ses lumières, et à tout le monde par notre moyen !

« Or sus, Dieu soit béni ! Je vous prie, Messieurs, d'offrir la messe pour cela, et vous, mes frères, de communier la prochaine fois à cette intention. » (82).

Après la mort de saint Vincent, son premier successeur adressa aux différentes maisons de la Congrégation, le 31 décembre 1666, un « Abrégé de la méthode de prêcher en usage dans la Congrégation de la Mission ». La matière en avait été tirée des nombreuses conférences faites, en diverses années, par Monsieur Vincent et par les premiers missionnaires, notamment M. Portail. Voici le schéma de cet abrégé :

La prédication a trois parties : l'exorde, le corps du discours, l'épilogue ou péroration.

Première partie.- L'exorde, qui contient quatre points : le texte, la proposition du sujet, la division et l'invocation.

Deuxième partie.- Le corps du discours, ordinairement en trois points : les motifs, la définition, les moyens avec la réponse aux objections.

Troisième partie.- La péroration, brève récapitulation de ce qui a été dit avec quelques affections pour exciter les auditeurs à faire ce qu'on leur a proposé et pour les laisser dans un sentiment de dévotion.

Enfin après avoir traité des transitions pour lier les points du discours, l'Abrégé donnait quelques conseils sur la prononciation et le débit du discours. (83).

Les Supérieurs généraux de la Congrégation veillèrent toujours avec grand soin à ce que l'on demeurât fidèles à la tradition.

En 1732, traitant des fruits spirituels à tirer de la Béatification de Monsieur Vincent M. Bonnet écrit à ses confrères :

« Il faut... qu'il paraisse, dans toutes nos fonctions, que nous autres missionnaires nous sommes tous animés de l'esprit de la Mission de l'esprit de notre bienheureux instituteur.

Si nous prêchons, il le faut faire avec vérité, solidité pour la pure gloire de Dieu et pour le salut de âmes. Il ne faut rien dire de faux, d'exagéré ou de oontrouvé. Il faut prêcher la pure parole de Dieu, interprétée par la tradition unanime des saints Pères. Il ne faut rien dire de bas, de vil ou de trop rampant. Il faut entremêler nos discours de saintes affections, et descendre dans des détails sages, édifiants, et propres aux personnes qui nous écoutent. Il ne faut pas affecter la vaine éloquence du siècle, mais parler avec une noble simplicité chrétienne, et tout-à-fait à la portée de ceux qui nous écoutent. Il ne nous faut pas prêcher nous-mêmes, mais seulement Jésus-Christ Notre-Seigneur, et avoir uniquement en vue et au fond de nos cœurs un sincère et unique désir de la gloire de Dieu et du salut des âmes.” (84).

À la veille de la Révolution, en 1784, l'avant-dernier supérieur général exprimait des sentiments identiques et mandait à la Compagnie :

“Quand nous prêchons l'Évangile, faisons-le sans déguisement et sans faste. N'envisageons que la gloire de Dieu et le salut des fidèles. Les prédicateurs qui veulent montrer beaucoup d'esprit et qui affectent un style trop recherché, font soupçonner qu'ils sont plus jaloux de leur réputation que de la conquête des âmes. Il semble qu'ils se bornent à mériter l'approbation de ces auditeurs délicats, qui, pour l'ordinaire, viennent moins au sermon pour profiter de la parole de Dieu, que pour critiquer celui qui l'annonce. Ils paraissent faire peu de cas d'une multitude aveugle qui admire ce qu'elle ne comprend point. Elle sort de l'église, cette multitude, sans avoir été instruite ni touchée, après une prédication où les vérités saintes sont voilées par des expressions et les tours étudiés d'un artifice humain, dont il lui est impossible de pénétrer le sens. Ce n'est pas ainsi que prêchait saint Chrysostome, qui connaissait parfaitement les règles de l'éloquence de la chaire et qui en faisait l'application avec le plus grand succès.

En vous disant ces choses, je ne prétends pas insinuer qu'il soit permis de se servir d'un style bas et rampant. Sentons la majesté des oracles divins, et efforçons-nous d'inspirer à ceux qui nous écoutent, par la dignité avec laquelle nous les publions, le respect infini que nous avons pour tout ce qui est émané de la bouche de notre Créateur. *Notre gloire*, disait saint Paul aux Corinthiens, *consiste dans le témoignage de notre conscience. Elle nous répond que nous nous sommes comportés parmi les hommes, et surtout à votre égard, avec un cœur plein de droiture et de la sincérité que Dieu exige, ne faisant aucun fond sur la sagesse de ce monde, mais nous appuyant uniquement sur la grâce de Dieu.* Voilà le grand modèle que notre divin Sauteur offre à nos yeux. Saint Vincent l'a imité. Passe le Ciel que nous ne le perdions jamais de vues et qu'il soit la règle perpétuelle de nos mœurs de nos intentions et de notre conduites !” (85).

Qualités de la prédication missionnaire.

La prédication missionnaire devait d'abord, se faire remarquer par son cachet de simplicité.

“Il faut, disait saint Vincent, que la compagnie se donne à Dieu pour expliquer par des comparaisons familières les vérités de l'Évangile, lorsqu'on travaille dans les missions.

Étudions-nous donc pour façonner notre esprit à cette méthode, imitant en cela Notre-Seigneur, lequel, comme dit le saint évangéliste, *sine parabolis non loquebatur ad eos*.

N'employons que sobrement dans les prédications les passages des auteurs profanes ; encore faut-il que ce ne soit que pour servir de marchepied à la Sainte Écriture. » (86)

Dans la conférence précitée sur la méthode de prêcher, le saint expliquait :

« Les apôtres, comment prêchaient-ils ? Tout bonnement, familièrement et simplement. Et voilà notre manière de prêcher : avec un discours commun, tout bonnement, dans la simplicité, familièrement. Il faut, Messieurs, pour prêcher en apôtre, c'est-à-dire pour bien prêcher et utilement, il faut y aller dans la simplicité, avec un discours familier, de sorte que chacun puisse entendre et en faire son profit. Voilà comme prêchaient les disciples et les apôtres, voilà comme prêchait Jésus-Christ ; et c'est une grande faveur que Dieu a faite à cette chétive et misérable Compagnie, que nous ayons le bonheur de l'imiter en cela. » (87).

On pourrait citer encore de nombreux autres passages des lettres du saint, où il donnait à ses missionnaires le même conseil que celui qu'il adressait à Antoine Durand sur le point de rejoindre son poste à Agde :

« Donnez-vous à Dieu, afin de parler dans l'esprit humble de Jésus-Christ, avouant que votre doctrine n'est pas vôtre, ni de vous mais de l'Évangile. Imitiez surtout la simplicité des paroles et des comparaisons que Notre-Seigneur fait dans l'Écriture Sainte, parlant au peuple. Hélas ? quelles merveilles ne pouvait-il pas enseigner au peuple ? Que de secrets n'eut-il pas pu découvrir de la Divinité et de ses admirables perfections, lui qui était la Sagesse éternelle de son Père. Cependant, vous voyez comme il parle intelligiblement, et comment il se sert de comparaisons familières, d'un laboureur, d'un vigneron, d'un champ, d'une vigne, d'un grain de moutarde. Voilà, comme il faut que vous parliez si vous voulez vous faire entendre au peuple, à qui vous annoncerez la parole de Dieu. » (88).

À un autre missionnaire, le saint d'écrire :

« Ne craignez pas d'annoncer aux peuples les vérités chrétiennes dans la simplicité de l'Évangile et des premiers ouvriers de l'Église. La réputation de la compagnie doit être en Jésus-Christ, et le moyen de l'y maintenir est de se conformer à lui et non pas aux grands prédicateurs... Et si nous affectons d'instruire le pauvre peuple pour le sauver, et non pas de nous faire valoir et de nous recommander, nous aurons assez de talent pour cela. Et plus nous y apporterons de simplicité et de charité, plus nous recevrons de grâces de Dieu pour y réussir. Il faut prêcher Jésus-Christ et les vertus comme les apôtres ont fait. » (89)

Au sens de Monsieur Vincent, c'était une faute contre la simplicité chrétienne dans les actions que « d'avoir des prédications peignées, d'un style enflé, et enfin d'avoir d'autres vues que Dieu en nos exercices. » (90).

Ce manque de simplicité, Monsieur Vincent ne le pouvait souffrir. Ainsi qu'il l'a rapporté lui-même, il lui arriva de se jeter aux pieds d'un prédicateur pour le conjurer de parler plus simplement. Écoutons-le d'ailleurs nous narrer le fait :

« Aujourd'hui, cette après-dînée, j'ai entendu l'entretien qu'a fait Monsieur de Sarlat à Messieurs les ordinands ; et après cela, m'entretenant avec lui, je lui ai dit : 'Monseigneur, vous m'avez aujourd'hui converti'. Il m'a dit : "Comment cela, Monsieur ?" — C'est lui ai-je dit, que vous avez dit tout ce que vous avez dit, si bonnement et si simplement, que cela m'a semblé si touchant que je ne puis que je n'en loue Dieu. — Hélas ! Monsieur, m'a-t-il répliqué, je pourrais dire bien autre chose qui serait plus relevé, plus poli, mais je croirais offenser Dieu, si je le faisais.

« Alors, dit M. Vincent, voyez, mes frères, le sentiment de ce prélat, voyez ; c'est ainsi qu'en usent ceux qui cherchent Dieu et le salut des âmes : agir bonnement et simplement. Si

vous faites ainsi, voyez-vous, Dieu est obligé en quelque façon de bénir ce que vous direz, de bénir vos paroles ; Dieu sera avec vous, agira avec vous ; *cum simplicibus sermocinatio ejus*. Dieu est avec les simples et les humbles, il les assiste, il bénit leurs travaux, il bénit leurs entreprises. Quoi ! croire que Dieu assistera une personne qui cherche à se perdre ! Quoi ! qu'il aidera un homme à se perdre, comme font ceux qui prêchent autrement que simplement et humblement qui se prêchent eux-mêmes, etc., c'est ce qui ne peut pas seulement entrer dans la pensée ! O mes frères, o mes très chers frères, si vous saviez quel mal c'est de prêcher autrement qu'a fait Notre-Seigneur Jésus-Christ ici-bas en terre, ainsi qu'ont fait les apôtres et que font plusieurs serviteurs de Dieu encore aujourd'hui, vous en auriez horreur !

Dieu sait que jusqu'à trois fois je me suis mis à deux genoux aux pieds d'un de la Compagnie, qui en était pour lors, mais qui n'en est plus, trois jours consécutifs, pour le prier à mains jointes de vouloir prêcher tout simplement et bonnement et ne dire que ce qui était sur les mémoires qu'on lui avait donnés, sans jamais avoir pu gagner cela sur lui... Il faisait un entretien à l'ordination. Voyez un peu quelle et combien cette maudite attache était en lui ! Aussi Dieu ne le bénit-il pas ; il ne remportait aucun fruit de ses prédications et entretiens ; tout ce bel amas de paroles et périodes s'en allait en fumée... » (91).

Un des avantages de la simplicité est de faciliter la clarté et la solidité du discours. À ce sujet, le Directoire des missions donnait aux catéchistes et prédicateurs les avis suivants :

- Être fort populaire, quittant les subtilités pour s'attacher aux utilités, descendant dans le particulier, et usant toujours de notre méthode ordinaire, n'oubliant pas surtout ces 4 points en tous sermons : 1° bien éclaircir ce qu'on veut persuader au peuple ; 2° en dire les motifs les plus sensibles et proportionnés à l'auditoire ; 3° enseigner les moyens particuliers et faciles d'avoir ou faire cela-même ; 4° n'omettre jamais de prévenir les objections qu'on pourrait faire, et ne dire jamais rien de cru qui puisse laisser de l'erreur et du doute aux simples gens.

- Quoiqu'il faille apporter des autorités de la Bible et des Pères comme aussi des raisons solides, il faudra néanmoins plus se servir de similitudes familières et d'exemples que de tout le reste, l'expérience nous faisant voir que ces deux dernières sortes de preuves persuadent mieux que les autres deux ; mais, noter qu'il faut bien les choisir, n'en disant point de ridicules principalement pour ce qui est des histoires, lesquelles doivent être tirées de bons auteurs ; et si parmi les auditeurs, il y avait des gens capables, ou des hérétiques, qu'on se garde bien d'alléguer aucune histoire de bas aloi ou suspecte, car on gênerait tout.

Une autre manière d'être clair et de se faire entendre du peuple, était, si possible, de se servir de son propre langage, de son dialecte.

À propos des missionnaires envoyés à Cahors, Alain de Solminihac avait déjà attiré l'attention de Monsieur Vincent sur l'utilité de recruter sur place des prêtres, qui pussent parler au peuple son langage. C'était encore là une des difficultés à surmonter par les missionnaires car le monde paysan, auquel ils s'adressent d'ordinaire, surtout en Bretagne et en certaines régions du Midi, ignorait quasiment le français. L'analphabétisme régnait alors en maître. Aussi, autant que possible, pour les maisons de mission les supérieurs choisissaient-ils de préférence les prêtres originaires de ces pays.

Ainsi, par exemple, nous savons par la fondation du sieur Pierre Los, seigneur de Esgonaton, en date du 14 mars 1657, que Nicolas Talec, missionnaire breton d'origine, travailla avec succès aux missions. Pierrer Los déclare faire cette fondation pour les services rendus par les Prêtres de la Mission au diocèse, et entre autres à cause des « missions qui ont été faites dans les paroisses de la campagne en langage vulgaire et breton par les soins et bonne conduite de Nicolas Talec l'un des prêtres de la Mission originaire de la basse Bretagne, et nommément en la paroisse de Treveleon, où ledit seigneur de Esgonaton est le seigneur fondateur et supérieur... » (92).

Au cours de la visite canonique faite dans la maison de Toulouse, en 1710, le visiteur recommande de « parler au peuple dans les actions publiques des missions en langue vulgaire autant que faire se peut, et de même pour le catéchisme. »

Le bon prédicateur doit aussi éviter une excessive sévérité et surtout la rudesse « pas même contre les gros pécheurs, dit le Directoire, usant plus de compassion que de passion, s'abstenant de crier trop fort et trop longtemps, mais s'écoutant parler, et gardant les mouvements pour l'épilogue ; encore faut-il qu'ils soient modérés. »

Que le prédicateur prenne garde, cependant, sous prétexte de bonhomie, « à ne rien dire qui excite à rire, dit encore le Directoire, pource que comme dit un grand personnage : *Dum ridet concio ridet et diabolus et Deus saepe irredetur.* » Il est vrai que pour les catéchismes, on peut agir un peu plus gaiement, parce qu'il se faut faire enfant avec les enfants pour le gagner. »

Une autre des qualités qu'on attendait très spécialement du prédicateur, c'était la prudence. Le Directoire des missions lui en signalait quelques occasions, savoir :

1° Jamais ne réfuter ce que nos prédicateurs auront dit quoiqu'ils aient avancé quelque chose où il y avait à redire ; que si notre sujet nous oblige d'en parler il faut que ce soit avec tant de circonspection que l'auditeur ne puisse pas juger que le 1^{er} prédicateur ait failli, trouvent quelque distinction ou interprétation bénigne pour l'excuser, autrement on décrirait la Mission et empêcherait l'effet d'icelle.

2° Quoiqu'on ait dit qu'il faille descendre au particulier on doit néanmoins bien se garder de taxer aucun en particulier quoique couvertement, obscurément, ou indirectement, surtout si ce n'est pas un pécheur public, et s'il a été déjà ouï en confession par quelqu'un de la mission ; se gardant même d'invectiver contre les pécheurs en cette manière, disant v.g. : cette paroisse est sujette à tel vice, et vous autres faites un tel et tel péché, etc., particulièrement si ce sont des péchés odieux et infâmes, v.g. usures, paillardise, fausseté, etc., surtout si le prédicateur en a ouï en confession ; mais il faudrait parler comme si l'on n'en savait rien, disant v.g. : si un tel et tel vice se trouvait en cette paroisse ; ceux ou celles qui feraient un tel et tel péché, etc. ; je veux croire qu'il n'y en a pas ici qui soient capables d'un tel vice, mais si cela était, je dis que... etc. Manquer à ce point, c'est se rendre odieux à l'auditoire, et même se rendre suspect de révéler en chaire la confession ; et quand on parle des pécheurs en général, on peut dire aussi : nous sommes de grands pécheurs, ce sont nos péchés qui sont cause des fléaux de Dieu, c'est notre superbe, notre avarice et autres vices, excepté la luxure et autres vices infâmes, comme le larcin.

Que le prédicateur ne dise pas néanmoins de soi en particulier : je suis sujet à l'envie, à la gourmandise, à l'avarice, etc.

3° Il faudra aussi être fort circonspect et prudent en ce que l'en doit dire ou ne pas dire à l'égard de Messieurs les Ecclésiastiques particulièrement de Mrs les curés, se gardant bien de dire ou omettre rien qui les puisse choquer ou taxer de négligence, ignorance ou autre défaut quoiqu'indirectement et obscurément ; au contraire, on doit les excuser, louer ou honorer, etc., autant que la discrétion le peut permettre.

4° Si quelqu'un de la paroisse donne avis au prédicateur de quelque désordre ou vice ou autre chose qui règne-là afin de prêcher contre, il n'en parlera point en chaire que premièrement il ne l'ait communiqué au Supérieur, afin d'y penser et proposer à la Compagnie qu'il sera expédient d'en parler ; parce que le plus souvent, ce sont faux bruits ou du moins en partie, qui causent parfois de la dissension et des rancunes quand on en prêche.

5° Quand le prédicateur ou catéchiste voudra publier quelque chose dont on n'a pas accoutumé de parler en missions il n'en parlera pas, quoique la chose semble utile, qu'après l'avoir proposé au Directeur ; car quelquefois l'on se trompe ; il serait même à souhaiter que

le prédicateur avertît le Directeur du sujet qu'il désire traiter le lendemain, afin d'obvier aux inconvénients qui s'en peuvent ensuivre.

Il est, enfin, un point particulier sur lequel Monsieur Vincent et ses successeurs recommandèrent plus spécialement la prudence : il s'agit de tout ce qui touche à la sexualité et à la prédication sur les 6^e et 9^e commandements.

Monsieur Vincent voulait qu'en ces matières on fût bien circonspect et qu'on n'en parlât que fort sobrement (93).

Pour cette matière délicate, décision fut prise à l'assemblée générale de 1673, de faire composer un sermon type sur ce thème. Le Supérieur général, M. Jolly, l'annonçait en ces termes :

« La matière du sixième commandement étant difficile à traiter devant le peuple, et les manquements qu'on y peut commettre pouvant causer quelque scandale dans les esprits faibles, l'Assemblée a jugé à propos que nous fassions composer une prédication sur ce sujet pour l'envoyer ensuite à toutes nos maisons ; c'est ce que nous ferons, Dieu aidant, le plus tôt qu'il nous sera possible. » (94).

Le même supérieur général prescrivait après l'assemblée de 1692, que l'on devait choisir pour prêcher sur le sixième commandement ou pour en faire l'explication au peuple, une personne sage et prudente, qui ne dise précisément que ce qu'il faut dire sur une matière qu'on ne peut traiter qu'avec beaucoup de retenue. (95).

Lorsqu'en 1712, le supérieur général Bonnet transmet aux maisons de la Congrégation, un recueil de sermons à l'usage des missionnaires, il notait entre autres choses :

« Il y a, parmi ces sermons celui de la Chasteté, que la Compagnie a désiré et demandé depuis si longtemps. Nous ne nous sommes pas contentés de le lire et corriger entre nous, nous l'avons encore communiqué à deux autres personnes externes capables d'en bien juger, et avons profité de leurs lumières et de leurs sages avis. Il n'est pas à propos de donner ce sermon à prêcher aux jeunes gens mais si quelquefois la nécessité y contraint, il faut prendre garde qu'ils n'y ajoutent rien du leur, de peur d'en dire plus qu'il ne faut ou de le dire d'une façon peu mesurée ou trop grossière. »

Enfin, une dernière qualité à exiger d'un sermon de missions c'est une certaine brièveté.

Monsieur Vincent estimait « que la saturité de la parole de Dieu » donnait la nausée aux auditeurs (96), et il prescrivait de n'être pas démesurément long, pas même les dimanches et jours de fêtes.

À l'assemblée de 1651, convoquée à Saint-Lazare par Monsieur Vincent, ceux qui y participèrent furent d'accord que « trois petits quarts d'heure suffisent pour l'ordinaire, et qu'une heure, c'est excéder » (97). Aussi, prévoyait-on que les contrevenants à cette règle, pourraient en guise de pénitence, être privés de la prédication... et de vin. (98).

Ne pas excéder trois-quarts d'heure fut désormais la règle générale et obligatoire pour les jours ouvriers. En 1661, le successeur de Monsieur Vincent, admit que si, les dimanches et fêtes, il arrivait de passer les trois-quarts d'heure, il fallait cependant prendre garde de ne pas aller au-delà de l'heure (99).

Après l'assemblée de 1697, le supérieur général Pierron, après avoir rappelé qu'il fallait être bref dans les prédications de missions, invitait les Directeurs de missions à se servir d'une clochette « pour avertir le prédicateur de finir, lorsqu'il ne fait pas attention à la longueur de son sermon, ce qui, disait-il, nuit considérablement à la santé et ne fait qu'ennuyer les auditeurs, bien loin de leur profiter. » (100).

Le Directoire des missions, composé vers 1668, avait d'abord statué que si le prédicateur était trop long, le Directeur le prierait d'être plus bref, et que s'il ne s'amendait pas, il en référerait au Supérieur de la maison, qui, ou bien rappellerait le prédicateur, ou bien confierait les prédications à un autre, s'il le jugeait à propos.

Un Nota terminal fut, plus tard, ajouté au Directoire ; il était ainsi conçu :

« Être fort court en chaire ; et pour empêcher efficacement que les prédicateurs ne soient trop longs dans les prédications, on ne se contentera pas de leur porter une horloge de sable et de les tirer à la demie et aux trois quarts comme on a fait jusqu'à présent ; mais on portera encore une clochette qu'on sonnera un peu dès que l'heure sera passée, si le prédicateur n'achevait pas ; ce qui se pratiquera à l'égard du Directeur aussi bien que des autres, et même à l'égard du Supérieur, si c'est lui qui prêche ; et à ce signal conclure et finir en peu de paroles ; et s'il ne finissait pas, après cela on sonnera une seconde fois et plus longtemps. Et afin que le prédicateur s'engage lui-même à être court, il dira en chaire dès le commencement de la mission que la prédication ne durera qu'une heure au plus, les dimanches et les fêtes, et trois quarts d'heure seulement aux jours ouvriers ; faisant même entendre au peuple qu'on sonnera la clochette pour achever précisément à l'heure pour le plus. Or, pour se bien régler au temps ci-dessus arrêté, il faut que le prédicateur prépare peu de matière, au lieu de trois motifs n'en dire que deux les plus touchants, et au lieu de trois moyens n'en dire que deux les plus de pratique. »

Sujets de prédication

Notons d'abord que les Prêtres de la Mission n'adoptèrent jamais, que nous sachions, le genre des conférences dialoguées. Faudrait-il cependant en voir une trace dans l'introduction portée par l'assemblée générale de 1724, contre « l'usage des dialogues sur les catéchismes, ou cas de conscience, où un prêtre interroge et l'autre répond » ?

En vue de faciliter la tâche des missionnaires, surtout des plus jeunes, la pratique s'introduisit bientôt, dans la Congrégation, de mettre entre leurs mains, une sorte de sermonnaire ou recueil de divers sujets de prédication composés par les meilleurs prédicateurs de la Compagnie.

La première trace que nous trouvons de ces formulaires ou manuels de prédication est dans cette lettre adressée par Monsieur Vincent au début de 1639, à Robert de Sergis :

« M.Codoing est en mission ; il ne saurait vous faire copier ses prédications. Il faut attendre à l'été qu'il se retirera, auquel temps on pourra les faire copier et peut-être imprimer pour la compagnie seulement. » (101).

Un premier recueil fut constitué, mais non imprimé, comme il ressort de ce qu'écrivit Monsieur Vincent en 1658, au supérieur de Turin :

« Vous nous demandez par vos dernières des 3 et 10 août une copie des livres des prédications et des catéchismes. C'est ce que nous ne pouvons pas vous envoyer, parce que ce livre-là, nous a été dérobé. Nous savons bien par qui, mais je ne sais pas qu'il nous ait été rendu. Et quand nous l'aurions recouvert, ce n'est pas chose fort facile de le faire copier, ni tant nécessaire que de l'envoyer si loin pour une ou deux personnes qui pourraient s'en servir et qui peut-être ne s'en serviraient pas. » (102).

Dans une conférence, en date du 5 août 1659, sur la théologie morale, la prédication, le catéchisme et l'administration des sacrements, Monsieur Vincent nous a renseignés lui-même sur la manière dont avait été rédigé ce premier recueil.

« Pour la prédication, disait-il, nous nous assemblions à la naissance de la Compagnie, et Messieurs de Boulogne et d'Alet avec M. l'abbé Olier y assistaient ; l'on proposait un sujet de vertu ou de vice ; chacun prenait du papier et de l'encre et écrivait le motif et la raison qu'on avait de fuir le vice ; ou d'embrasser la vertu, et puis on cherchait la définition et les moyens ; enfin l'on ramassait tout ce qui avait été écrit et l'on en composait un sujet. Cela se faisait sans aucun livre ; chacun travaillait de son esprit. M. Portail, après avoir ramassé de côté et d'autres tout ce qui se dit en ce temps-là, et s'est dit depuis en d'autres conférences qu'on a faites dans la Compagnie, a composé une méthode facile pour faire utilement des prédications et de grands catéchismes, et y a jouté du sien. » (103).

Le résultat de ce travail de M. Portail fut un assez gros volume in-folio. Considérant que ce recueil était trop diffus et que peu de personnes auraient la commodité de le lire, le successeur de Monsieur Vincent estima plus opportun, en 1666, de rédiger à l'intention de la Compagnie ce qu'il appelait : *Abrégé de la méthode de prêcher en usage dans la Congrégation de la Mission* dont nous avons ci-devant parlé.

Néanmoins, on revint plus tard à la question des formulaires de sermons. Des copies d'anciens sermons furent mises en circulation, mais, comme le déclarait le supérieur général Jolly :

« Plusieurs prédications des missions ayant aussi été insensiblement changées et altérées par la quantité des copies qui en ont été faites, l'Assemblée (de 1673) a jugé à propos que l'on en donnât un certain nombre de solides et méthodiques aux prêtres nouvellement ordonnés, sur lesquelles ils se puissent former. Il serait très utile à la Compagnie d'avoir un cours parfait de prédications pour les missions et sitôt que Dieu nous aura donné quelqu'un qui ait le temps d'y vaquer, nous y ferons travailler incessamment ; mais ce travail étant pour aller loin, si vous avez chez vous des prêtres encore jeunes et non expérimentés, je vous prie, Monsieur, de leur prêter en attendant, les meilleures prédications que vous ayez, afin qu'ils en tirent des copies et qu'ils les étudient. » (104).

Le travail projeté ne fut pas réalisé de sitôt. Le même M. Jolly répondait à la province du Poitou, après l'assemblée de 1679, qu'il désirait ardemment pouvoir envoyer aux maisons de la Compagnie les prédications et les catéchismes pour les missions, mais que jusqu'à présent, on n'avait pu les mettre en ordre. (105).

Il semble bien que ce travail de composition resta longtemps encore à l'état de simple projet, puisqu'il n'en est plus question jusqu'au généralat de M. Bonnet, qui, dans sa circulaire du 1^{er} janvier 1712, mande à la Compagnie : « Notre dernière assemblée générale (1711) s'étant plainte que nos jeunes prêtres prêchaient quelquefois en mission des pièces peu proportionnées à la capacité des pauvres gens des champs, et fort éloignées de la simplicité, de la clarté et de la méthode introduite dans la Compagnie par M. Vincent, notre très honoré Père, et nos premiers missionnaires, nous nous sommes appliqués, avec messieurs les assistants et MM. Duplein, Delanion, Capperon et Calos, durant près de trois mois, à revoir et à corriger une cinquantaine de pièces de missions, suivant la méthode et le style propre de la Congrégation. Nous espérons les faire mettre incessamment au net, les faire transcrire, et en envoyer un ou deux exemplaires à chacune de nos maisons, afin que nos jeunes prêtres y puissent voir des modèles pour se former à la composition des sermons de missions, et que ceux qui ne sont pas en état de composer solidement d'eux-mêmes, puissent au moins apprendre un nombre de pièces suffisant pour travailler utilement dans les missions. Cet ouvrage ne sera pas sans doute dans la dernière perfection, mais il sera solide, et proportionné à la fin que se propose la Compagnie, et à la portée du pauvre peuple, sans pourtant trop ramper, et c'est tout ce que l'Assemblée a désiré de nous. » (106).

Cette fois-ci, le travail entrepris fut mené à terme, et le 16 août 1712, M. Bonnet pouvait annoncer aux maisons de la Congrégation que l'expédition leur serait faite d'une copie de 55 sermons, et il disait :

« Notre première et principale fonction étant d'évangéliser les pauvres gens de la campagne, c'est-à-dire de les prêcher et de les instruire d'une manière simple, solide et proportionnée à leur portée, feu Monsieur Vincent notre très honoré Père s'est appliqué de toutes ses forces à former de parole et d'exemple ses premiers enfants, que nous respectons comme nos pères, à une méthode de prêcher qui convient au dessein que Dieu avait de se servir de la Congrégation pour la sanctification et le salut de ces pauvres gens pour l'ordinaire peu instruits et fort négligés.

C'est dans cette vue qu'en 1642 et 1643, il fit faire des conférences à S. Lazare, auxquelles il assista autant qu'il put, et y fit ramasser tout ce que lui-même, M. Portail, son premier compagnon, et les autres missionnaires estimaient plus convenable pour rendre notre manière de prêcher également solide, claire et facile. Feu M. Portail en fit un assez gros volume in-folio que nous avons dans cette maison. Mais en 1666, feu M. Alméras, notre très honoré Père et second supérieur, considérant que ce recueil, dressé par feu M. Portail, était trop diffus, et que peu de personnes auraient la commodité de le lire, il dressa cette petite méthode abrégée de prêcher à la façon de la Mission, laquelle il communiqua à toutes nos maisons avec une lettre circulaire pour en recommander l'usage à tous ceux de la Congrégation, qui sont appliqués aux missions ; il semble que cela doive suffire pour nous conserver, tous dans cette manière humble, simple, solide et claire, de rompre le pain de la parole de Dieu. Cependant, notre dernière Assemblée générale, ayant observé que plusieurs jeunes missionnaires s'en écartaient, soit pour ne pas la savoir, soit pour n'avoir pas de modèles qu'ils pussent imiter dans les commencements, soit enfin par le mauvais goût des choses relevées et sublimes, nous nous déterminâmes, l'année passée, de relire et corriger avec messieurs nos assistants et quatre de Messieurs nos Directeurs de mission 55 sermons de mission, lesquels peuvent être utiles à tous ceux qui travaillent aux missions ; mais qui ont été composés principalement en faveur des jeunes missionnaires ou de ceux qui travaillent de nouveau aux missions, dont quelques-uns se dispensent de prêcher, sous prétexte qu'ils manquent de sermons, et les autres composent ou apprennent et débitent des sermons éloquentes préparés pour les villes et qui ne conviennent nullement à la campagne et sont fort éloignés de l'esprit et de la méthode de prêcher de la Congrégation. C'est pour remédier à ces deux inconvénients que nous envoyons à chacune de nos maisons un exemplaire des susdits sermons revus et corrigés, afin que les Supérieurs et Directeurs de mission puissent communiquer aux jeunes gens et à ceux qui commencent à aller en mission, ceux de ces sermons qu'ils jugeront leur convenir, et les engager par ce moyen à prêcher quelquefois dans chaque mission, et à le faire d'une manière utile au pauvre peuple et suivant la méthode qui nous a été laissée par feu Messire notre très honoré Père, et qui a été suivie jusqu'ici par ses enfants.

Nous mettons à la tête de ce recueil la lettre circulaire de feu M. Alméras et la méthode de prêcher, qu'il a dressée sur les Mémoires de Monsieur Vincent, afin que les nouveaux ouvriers en puissent avoir chacun une copie et s'y conformer le plus qu'ils pourront dans la composition de leurs sermons. Au reste, Messieurs et mes très chers frères lorsque nous vous envoyons ces 55 sermons comme de modèles pour former les nouveaux missionnaires, ce n'est pas que nous les envoyons entièrement parfaits, mais ils sont raisonnables, solides méthodiques, et proportionnés au dessein que nous avons eu d'accoutumer nos jeunes prêtres à prêcher simplement et d'une manière qui ressente l'esprit de la Compagnie, et qui soit à la portée des pauvres gens des champs. »

Après avoir parlé spécialement du sermon sur la Chasteté, comme nous l'avons ci-devant mentionné, M. Bonnet poursuit :

« Il n'est pas à propos de porter le recueil de ces sermons en mission, de peur qu'on ne l'égaré ; il vaut mieux qu'il reste à la chambre du supérieur, qui le communiquera à ceux qui en auront besoin dans le temps du repos d'été que nous prenons après nos missions. Il ne faut pas non plus donner ces sermons à copier à des écrivains externes, de peur que quelques-uns ne les donnassent au public, ce qui rendrait ce travail moins utile et serait sujet à d'autres inconvénients. Je supplie N.S. de bénir le dessein qu'a eu la Compagnie en faisant ce Recueil, et suis en son saint amour de toute l'affection de mon cœur, Messieurs et mes très chers frères, Votre très humble et obéissant serviteur. »

De Paris, le 16 août 1712

J. Bonnet

Il sera utile d'indiquer quels étaient les sermons dont on avait fait le recueil, et les matières traitées. Nous les citons dans leur ordre :

- 1 Premier sermon qui peut servir pour annoncer la mission, quelques semaines avant que l'on commence.
- 2 Du salut.
- 3 De la pénitence.
- 4 De l'examen.
- 5 De l'examen.
- 6 Du péché.
- 7 De la parole de Dieu.
- 8 De la contrition.
- 9 De la confession particulière.
- 10 De la confession générale.
- 11 De la mort.
- 12 Du jugement particulier.
- 13 Du bon propos.
- 14 De la mort des pécheurs.
- 15 De l'ivrognerie.
- 16 De la mauvaise honte.
- 17 Des commandements de Dieu.
- 18 De la foi.
- 19 Du jugement général.
- 20 Des peines corporelles de l'enfer.
- 21 De peines spirituelles de l'enfer.
- 32 De l'espérance.
- 23 Du jurement.
- 24 Du blasphème.
- 25 De la sanctification du dimanche.
- 26 Du respect dû aux églises.
- 27 Des bonnes œuvres.
- 28 Du sacrement de mariage.
- 29 Du devoir des enfants envers leurs père et mère.
- 30 Du devoir des maîtres et maîtresses.
- 31 Du devoir des serviteurs et servantes.
- 32 Du devoir des pères et mères envers leurs enfants.
- 33 De la colère.
- 34 Des personnes mariées.

- 35 De l'amour de Dieu.
- 36 De la prière.
- 37 De l'amour des ennemis.
- 38 De l'amour du prochain.
- 39 De la fuite des occasions.
- 40 Du larcin.
- 41 De la restitution.
- 42 Du délai de la pénitence.
- 43 De la satisfaction.
- 44 De la médisance.
- 45 Du scandale.
- 46 Du paradis.
- 47 De l'indigne communion
- 48 De la dévotion à la Sainte-Vierge.
- 49 Des afflictions.
- 50 De l'Exercice du Chrétien.
- 51 Du Sixième commandement.
- 52 De la rechute.
- 53 De l'action de la communion.
- 54 Du retour de la procession
- 55 De la persévérance (107).

Que valait ce recueil de sermons ? M. Bonnet ne prétendait pas à la perfection de l'ouvrage, et nous n'avons guère pu nous en faire une idée personnelle par la lecture de ce gros in-folio. Mais un missionnaire du temps, Jacques Lacour, dans son *Histoire de la Congrégation de la Mission*, la première qui ait été écrite, a rapporté ce jugement qui semble bien être le sien :

« Quelques-uns ont cru qu'il y avait dans ces sermons bien des endroits spéculatifs, et ils ne sont pas tous venus de gens qui aient longtemps travaillé en mission dans la campagne. » (108)

Dans un ouvrage manuscrit, qu'il avait composé en 1759 et auquel il avait donné pour titre : *Cérémonial des missions* un excellent missionnaire, nommé Étienne Barbier, qui prêcha des missions en de nombreux diocèses, (109) a noté tous les sujets qu'il avait abordés en mission. Il est utile d'en donner la liste, car, en la confrontant avec celle du recueil Bonnet, on peut constater que les missionnaires gardaient toute latitude pour donner les sujets qu'ils jugeaient plus opportuns, suivant les circonstances de temps, de lieux et de personnes. Dans cette liste des sermons de Barbier, il ne faut pas chercher non plus un ordre logique ; nous la donnons telle que le missionnaire l'avait inscrite dans son *Cérémonial* sans doute au fur et à mesure de la composition des sermons.

La parole de Dieu	L'amour de Dieu
Le salut	Le paradis
La foi	Dispositions à la communion
Le péché mortel	Fuite des occasions
La mort des pécheurs	La persévérance
Le jugement général	Le purgatoire
L'enfer	L'indigne communion
Le petit nombre des élus	L'honneur dû à la croix
Motifs de conversion	La mission

La contrition	L'amour du prochain
Le bon propos	La sanctification des fêtes
La confession	L'abandon de Dieu
La mauvaise honte	Le larcin
L'impureté	La restitution
La médisance	Le jurement
Le devoir des pères et mères	Les perfections de Dieu
Le mauvais riche	Le christianisme
La fausse pénitence	La loi évangélique
Le respect dû aux églises	La sainteté
L'amour des ennemis	Le délai de l'absolution
La grâce	La vie sensuelle
La pensée de la mort	La rechute
La prière	La confession générale
Le jeûne	Les commandements (plusieurs)
Les avantages de l'aumône	Le jugement particulier
L'humilité	Le scandale
L'affliction des justes et la prospérité des pécheurs	Devoir des gens mariés
L'emploi du temps	L'éducation de la jeunesse
La patience chrétienne	Devoirs des enfants
La dévotion à la Ste Vierge	Bonheur des gens de la campagne

3.- Les équipes missionnaires

Une équipe missionnaire était généralement composée d'un Directeur de mission et de quelques missionnaires, dont le nombre variait suivant l'importance des paroisses évangélisées, ou même d'après les clauses des contrats de fondation de mission. Un frère coadjuteur accompagnait généralement l'équipe, pour les questions matérielles. Parfois, des clercs ou des prêtres auxiliaires collaboraient à la mission.

Suivant la recommandation de l'assemblée générale de 1668, il fallait, autant que faire se pouvait, que les missionnaires fussent au moins au nombre de trois pour que le règlement pût s'observer avec plus d'exactitude (110).

À la Maison-Mère de Saint-Lazare, les prêtres affectés à la prédication des missions, se trouvaient répartis en groupe, qu'on appelait une *bande*. Il y en avait généralement deux, qui étaient chargées d'assurer les nombreuses missions à faire dans les environs de Paris et dans les diocèses limitrophes. À ces bandes s'aboutait ce que le supérieur général Bonnet appelait un *camp volant*. C'était un groupe de cinq prêtres, qui étaient envoyés en différents diocèses, même lointains, pour acquitter les fondations de mission, à la charge soit de Saint-Lazare, soit même des autres maisons de la Congrégation. (111).

Il est à noter à ce propos que les maisons de missions se prêtaient mutuellement leur concours quand, par défaut de missionnaires pour des causes diverses, elles ne parvenaient pas à acquitter les missions fondées ; de même, les séminaires chargés de missions, mais dont le personnel n'était pas assez fourni, en confiaient la prédication à d'autres missionnaires.

Aux prêtres de l'équipe en partance pour une campagne de mission, le Supérieur de la maison distribuait le travail au prorata de leur expérience et de leurs talents. L'un était chargé de la prédication, un autre du grand catéchisme, et un troisième du petit catéchisme ;

toutefois, suivant les circonstances, cette répartition des tâches n'était pas aussi stricte ; d'aucuns étaient contraints par nécessité de cumuler plusieurs fonctions.

L'emploi de *Clercs* pour le travail des missions avait surtout pour but de les préparer d'une façon éloignée au ministère des missions, ou, si c'étaient des séminaristes diocésains, au ministère pastoral. On leur confiait le petit catéchisme, s'ils en étaient jugés capables ; mais, leur office consistait généralement à rendre quelques services pratiques, comme de faire la lecture de table, d'entretenir la sacristie, d'avertir les confesseurs quand venait leur tour de messe, de donner les signaux pour la fin des exercices.

Quand ils en avaient la possibilité, les missionnaires emmenaient avec eux un frère coadjuteur, auquel était confié principalement le soin du matériel et de la cuisine. Ce n'était qu'à défaut de frère que l'on pouvait employer un domestique, ainsi que le rappelait le visiteur d'Aquitaine aux missionnaires de Toulouse, en 1719.

Le Directeur de mission devait veiller à ce que le frère ne demeurât pas oisif pendant la soirée. Pour l'occuper, il lui faisait faire sa lecture spirituelle, balayer la maison et la tenir propre et en ordre ; préparer, dès la veille, le nécessaire pour les repas ; balayer l'église de temps à autre, et, au besoin, le faire assister au catéchisme.

Il fut demandé à l'assemblée générale de 1685, si l'on pouvait confier aux frères le soin de faire réciter les prières du matin et du soir à l'église, pendant les missions, les litanies ou choses de ce genre. Il fut répondu : « Nullement, sauf pour les Litanies. »

Le frère pouvait du moins contribuer à sa manière au succès apostolique de la mission par sa vie exemplaire et éventuellement par de bons conseils. Monsieur Vincent nous a rapporté le trait suivant dans une lettre à M. Portail :

« Je vous prie de dire à notre frère Philippe que je suis bien aise de ce que vous me mandez qu'il est ainsi zélé à l'instruction de pauvres gens selon sa petite capacité. Et certes, Monsieur, il est vrai que ce que vous m'en mandez m'a fort consolé, notamment ce que vous me dites, que, l'envoyant en quelque petit village, il vit un berger au haut d'une montagne, là où il l'alla trouver et le catéchiser. Or sus, béni soit Dieu de ce qu'il se peut dire que *Idiotae rapiunt caelum !* » (112).

Évidemment, la vie de mission ne laissait pas de présenter quelques dangers pour la vertu des frères, aussi l'assemblée de 1668 de prendre la résolution suivante :

« Pour ce qui est de nos frères, le directeur aura soin qu'ils observent particulièrement les moyens suivants pour la conservation de la chasteté : 1° qu'ils ne parlent pas aux femmes et aux filles en des lieux suspects ou à heure indue ; 2° qu'ils soient toujours occupés pendant la journée ; 3° quand ils auront besoin d'aller dans quelque logis pour acheter la provision, qu'ils se tiennent à la porte, et, au cas qu'ils soient obligés d'y entrer, ils prennent garde que la porte de la chambre soit toujours ouverte ; 4° qu'ils ne souffrent point que les femmes et les filles montent dans leur chambre, et qu'ils n'aient pas même de communication avec celles de la maison où l'on est logé, qu'autant que la nécessité le demandera ; 5° qu'ils n'aillent en aucun lieu sans en avoir auparavant averti le directeur, qui doit de temps à autre sortir de l'église pour voir comme tout se passe à la maison ; 6° qu'ils ne se mêlent point de catéchiser les filles, ni de leur donner des avis de direction, enfin qu'ils soient d'une vie exemplaire et remplis de l'esprit de leur vocation ».

Réponse fut faite à une province, après l'assemblée de 1717, que dans les missions, les frères ne doivent pas faire laver la vaisselle par des personnes de l'autre sexe auxquelles ils donnent les restes. (113).

Les collaborateurs

La coutume d'employer des prêtres séculiers, capables et de bonne volonté, au service des missions populaires, s'est imposée d'abord comme une nécessité, à l'origine de la Mission, et même longtemps encore après, tandis que les missionnaires ne pouvaient suffire à la tâche.

Tout au début, en effet, Monsieur Vincent, saisi par l'urgence du problème de l'évangélisation des campagnes, et n'ayant pas encore projeté de fonder une compagnie de prêtres spécialement affectés aux missions se mit en quête de bons prêtres associés.

« Nous étions, dira-t-il un jour, deux prêtres associés, qui en primes un troisième à gages pour aller travailler avec nous au salut des pauvres gens de la campagne, et un autre homme pour garder la maison. » (114).

Même une fois la Congrégation établie, le saint continua à se servir du concours de prêtres auxiliaires, entre lesquels il est juste de rappeler le souvenir d'un nommé Belin, à qui Monsieur Vincent rendit ce particulier hommage :

« Savez-vous pas bien que Notre-Seigneur vous a fait missionnaire, ains que c'est vous qui avez une des meilleures parts à la conception, à la grossesse, à la naissance et au progrès de la Mission, et que, n'étaient les témoignages évidents que Dieu a donnés, qu'il vous voulait à Villepreux, que vous seriez à la Mission tout à fait. Pour moi je vous regarde comme un perpétuel et très parfait missionnaire. » (115).

Quand le recrutement de la Mission devint plus assuré et plus nombreux, Monsieur Vincent, estimant que ce concours de prêtres auxiliaires était avantageux à bien des égards, continua à y faire appel en bien des occasions. Il conseillait volontiers aux supérieurs de ses maisons démunies de personnel, de s'associer quelques bons prêtres pour les aider dans leurs fonctions (116). Il écrivait, par exemple, en 1657, au supérieur de Rome :

« Si vous trouvez de bons prêtres de delà qui veillent s'exercer aux missions, et que vous en ayez de bons témoignages, vous ferez bien de les y admettre, sana attendre ma réponse. C'est ainsi que la communauté en a usé dès le commencement, ayant reçu les externes à travailler avec elle, parce qu'elle ne pouvait pas suffire à tout, et que ces Messieurs-là se forment par ce moyen au service des âmes. » (117)

Remarquons ces deux dernières lignes : en admettant des prêtres externes à travailler avec les siens le saint poursuivait un double but : aider sans doute ses missionnaires, mais aussi bien former ces prêtres au ministère et à l'apostolat.

Ce fut vraisemblablement ce dernier motif surtout qui l'engagea à convier les membres des Conférences du mardi à participer au travail des missions, soit en bandes spéciales, soit de concert avec les Prêtres de la Mission. Les missions dans les villes leur étaient réservées, et l'on sait que la mission générale donnée à Metz par eux eut un particulier retentissement.

C'est dans ce même but de formation que Monsieur Vincent utilisait fréquemment le concours des prêtres, qui étudiaient au séminaire des Bons-Enfants. En 1646, lors de l'établissement de la maison de Luçon, il envoya au premier supérieur désigné, M. Chiroye, un prêtre, un clerc « et deux bons ecclésiastiques du séminaire des Bons-Enfants, qui veulent passer un ou deux ans au service des pauvres de la campagne. » (118) L'année suivante, il envoya en mission avec cinq missionnaires deux autres prêtres de ce séminaire. (119). Il est à noter d'ailleurs qu'un des articles du Règlement du séminaire des Bons-Enfants prévoyait cette éventualité du travail dans les missions. On y lisait :

« Si sur la fin de l'année, ils sont trouvés capables d'aller en mission avec les missionnaires de la maison, ils s'y disposeront et garderont l'ordre qu'on y observe. »

Le recrutement des prêtres collaborateurs s'opérait de plusieurs manières ; tantôt les missionnaires cherchaient eux-mêmes ces auxiliaires, tantôt des prêtres, désireux de se perfectionner ou poussés par le zèle des âmes, s'offraient pour travailler aux missions.

« Puisque, écrit M. Vincent au supérieur du Mans, ce bon curé qui demande d'être employé à vos missions a demeuré chez vous et que vous estimez qu'il y fera bien, vous pouvez lui donner cette consolation, et à vos ouvriers ce soulagement. » (120).

Il arrivait aussi que des prêtres, désireux d'employer leurs loisirs à missionner, demandaient à Monsieur Vincent une lettre de recommandation pour l'un de ses supérieurs de maison. Le saint écrit, par exemple, au supérieur de Saintes :

« Vous aurez de delà bientôt un bon docteur qui désire de travailler avec vous aux missions ; c'est M. Bonot, qui est à M. le duc de la Rochefoucauld. Il a voulu que je vous prie, comme je fais, de le recevoir, en votre compagnie et en vos emplois, pendant que ses affaires lui permettront d'y vaquer. » (121).

D'aucuns parmi ces collaborateurs prirent tellement goût à la vie missionnaire que, sans entrer dans la Congrégation, ils avaient obtenu le privilège de vivre habituellement dans une maison de la Mission.

Refusant cette même autorisation à un prêtre qui proposait de se retirer moyennant pension dans l'une de ses maisons, Monsieur Vincent écrit à ce sujet à un supérieur :

« (si on) vous objecte l'exemple de M. Rassary, ou celui de Pignay, doyen de Luçon, qui loge chez nous, vous pourrez répondre qu'ils sont tous deux plus missionnaires que nous, travaillant effectivement aux missions et que c'est pour ce dessein qu'ils se sont associé avec nous et retirés parmi nous, et non pas pour y demeurer en qualité de pensionnaires. » (122).

Il va sans dire qu'en raison de la commensalité et du commerce fréquent de ces collaborateurs avec les missionnaires, Monsieur Vincent se montrait très attentif pour n'accepter comme auxiliaires que des prêtres ayant, dit-il, « de bons témoignages » (123), et il demandait de même aux supérieurs des maisons de la Compagnie de les choisir avec soin.

On lit à ce sujet, dans une note de l'assemblée de 1651 :

« L'une des choses à remarquer pour les missions avec les externes, qu'on les choisisse bien, même les nôtres. Que les nôtres d'ordinaire ne soient qu'un ou deux. Qu'ils assistent à la conférence et répétition d'oraison. Loger ensemble. Que le directeur connaisse leurs forces corporelles et spirituelles. » (124).

Les missionnaires n'eurent en général, qu'à se féliciter de cette collaboration. Nous n'en citerons qu'un exemple. Un missionnaire rend compte en ces termes d'une Mission qu'il donnait avec plusieurs prêtres externes :

« Notre mission de Vassy a reçu toutes les bénédictions que l'on pouvait attendre. Nous étions aidés par quatre curés et par un bon autre ecclésiastique, très capable et vertueux. Deux d'entre eux ont si bien pris la méthode de la compagnie dans leurs prédications, que, quoiqu'ils eussent peu de dispositions de parler en public, ils le font à présent utilement et avec autant de facilité que je connaisse parmi les personnes de leur profession...

« Nous sommes maintenant occupés à la mission de Holmoru, où il y a encore plus de bien à espérer, attendu le concours du peuple et l'affection de Messieurs les curés, qui est si grande, qu'aujourd'hui douze curés sont venus exprès de trois ou quatre grandes lieues pour assister aux actions et apprendre la méthode d'instruire les peuples. » (125).

Les prêtres collaborateurs, au cours de la mission, partageaient la vie des missionnaires et participaient à leurs exercices de communauté compatibles avec leur fonction. S'ils ne pouvaient assister à la conférence de la communauté, qui avait lieu le vendredi matin, à cause

de la coulpe, ils étaient cependant admis à la conférence spirituelle des jours de repos, s'il y était question des exercices de la mission, du bon ordre de la mission en général, ou même des vertus qui conviennent à tous.

* * * * *

Une forme spéciale de collaboration exista au séminaire de Vannes, où les prêtres de la Mission devaient acquitter des fondations de missions. Comme ils n'étaient pas en nombre suffisant pour se charger eux-mêmes de ces missions, ils recouraient non seulement aux bons offices de leurs confrères de la maison de Saint-Méen, mais le plus souvent ils en confiaient l'exécution à des prêtres du diocèse, tout en en gardant la direction. La raison de ce procédé nous est donnée par le registre des missions de Vannes, où on lit, par exemple, ce compte rendu :

« Cette paroisse de Pluvigné est d'environ 3.400 communicants, desquels à peine trois ou quatre cens entendent le françois ; de sorte que c'est une nécessité d'avoir des ouvriers du pays, qui sachent le patois du diocèse de Vannes qui est différent du bas-breton. » (126).

Pour donner une idée de la manière dont se faisait alors la mission, nous nous bornerons à citer ici une partie de la notice consacrée après sa mort au missionnaire Pierre Rhodes qui fut supérieur du séminaire de Vannes de 1706 à 1740 :

« (M. Rhodes) ne comptait pour rien les dépenses justes et raisonnables qu'il fallait faire pour les missions auxquelles sa maison était obligée. Le temps de les faire arrivait-il ? Il invitait, selon l'usage du pays, un certain nombre des plus vertueux ecclésiastiques qui sous sa direction partageaient l'ouvrage. Il les traitait si bien et avec tant de générosité, que chacun extrêmement satisfait, se portait de grand cœur au travail : il les y animait par son zèle, et en faisant, beaucoup de bien auprès des âmes il apprenait à ses coopérateurs la manière de le continuer, et leur inspirait le désir de le faire toujours. Dans les lieux où les missions se faisaient en bas-breton, il était si honteux de se voir inutile au peuple, qu'il déferait même au plus ancien des ouvriers la direction de la mission, sans toutefois rester oisif ; car en son particulier il s'occupait avec une ardente charité, encouragée par d'heureux succès, à confesser les employés et les domestiques qui entendaient le français, et à terminer les différends. Il avait la grâce de gagner les esprits et les cœurs, et de les réconcilier. On l'a vu raccommoier des personnes dont l'inimitié rebelle aux plus vives remontrances des autres, paraissait jurée pour toujours..., etc.» (127).

* * * * *

Le Directeur de mission

Il nous reste enfin à parler de celui qui était l'âme de l'équipe missionnaire, son animateur et son chef : le Directeur de mission.

Le Directeur de mission était parfois le supérieur même de la maison qui fournissait la bande de missionnaires, mais assez fréquemment aussi l'un des missionnaires plus qualifié par son expérience et ses talents. La différence entre supérieur et directeur de mission a échappé à bien des curés qui, dans le compte rendu des missions données dans leurs paroisses, qualifient de « supérieur des missionnaires » celui qui n'était que « directeur de la mission ». Nous en avons trouvé de nombreux exemples.

Le Directeur de mission était la cheville ouvrière de la mission. Son rôle était de présider à son organisation matérielle, de veiller à ce que la mission se fit en bon ordre et conformément au Directoire.

Avant la mission, il devait prendre les consignes du supérieur de la maison, réunir tout le matériel d'usage et assurer son transport ; se munir des documents nécessaires, mandement de l'évêque, pouvoirs, etc.

À l'arrivée dans la paroisse, le Directeur prenait possession du logement assigné aux missionnaires ; il indiquait à chacun sa chambre et son lit, « donnant toujours le meilleur aux externes », lui recommande le Directoire ; puis, il se rendait avec ses confrères au presbytère pour saluer le curé ou son représentant, lui demander sa bénédiction, et de même, dit encore le Directoire :

« la permission de réhabiliter les mariages nuls, ou de marier les concubinaires secrets, afin que, s'il s'en trouve là, on puisse y mettre remède sans danger de faire connaître les personnes, par ce moyen l'on obtiendra plus facilement de l'Évêque dispense des bans et pouvoir de faire ces mariages secrètement... »

Le Directeur se livrait ensuite à une discrète enquête sur l'état de la paroisse, après laquelle, il réunissait les missionnaires, leur faisait une conférence au cours de laquelle il traitait de la manière de faire la mission, de la manière d'entendre les confessions, en rappelant les cas réservés dans le diocèse, puis de ce qu'il savait sur la paroisse. S'il y avait lieu, on relisait les principaux avis donnés par le Directoire aux prédicateurs et catéchistes, etc.

En se rendant à l'église, le Directeur assignait à chacun le confessionnal, qui lui était attribué et le priaient de n'en pas changer.

Pendant la mission, le premier devoir du Directeur était de faire suivre exactement les prescriptions du Directoire des missions, le règlement de la journée et celui des divers exercices, Il devait contrôler les prédicateurs, notamment pour qu'ils ne dépassent pas le temps fixé ; les confesseurs, pour qu'ils observent les règles de la prudence ; les frères, pour qu'ils s'acquittent sans oisiveté de leur travail, les jeunes débutants pour les former.

Il revenait au Directeur de donner du haut de la chaire au peuple les avis nécessaires ; de distribuer les aumônes aux pauvres, et à tous, les Exercices du chrétien et objets de piété, comme souvenir de la mission.

Au regard de la Confrérie de la Charité, le Directeur avait à se rendre compte s'il y avait possibilité de l'ériger, si elle n'existait pas déjà ; sinon, il avait à en faire la visite, à assembler les sœurs, à remédier aux abus qui s'y seraient par hasard introduits, à procéder éventuellement à de nouvelles élections des officières, etc.

Après la mission, le Directeur on rendait compte à l'Évêque, s'il y avait lieu, et du consentement du supérieur de la maison ; puis, de retour à la maison, il informait le supérieur de ce qui s'était passé, procédait à la mise à jour du registre des missions, et, se chargeait si on le lui demandait, de faire une relation sur les faits les plus mémorables, qui étaient arrivés au cours de la mission.

Chapitre Troisième : Circonstances diverses relatives aux missions

La seconde partie de cette étude devant traiter presque uniquement de l'organisation d'une mission, il a paru utile et opportun de grouper en un chapitre spécial un ensemble de données générales qui se réfèrent, non pas tant à chaque mission en particulier, qu'à l'ensemble des missions, comme sont : la gratuité des missions ; les fondations ; le logement et l'entretien des missionnaires ; leurs voyages ; les lieux où se donnaient les missions ; l'époque et la durée des missions ; le tout, suivant les usages propres de la Congrégation de la Mission.

1. — Gratuité des missions

La charte d'érection de la Congrégation de la Mission avait formellement déclaré que les Missionnaires, dans l'accomplissement de leurs fonctions, ne seraient à charge à personne, mais s'entretiendraient à leurs dépens.

La gratuité des missions fut un principe auquel Monsieur Vincent tint avec énergie, rappelant éventuellement à l'ordre ceux qui lui paraissaient avoir manqué à ce point du règlement, pour lui particulièrement important.

La bonne Madame Goussault, si dévouée au Fondateur de la Mission et à ses œuvres, reçut de lui, un jour, ce billet :

« M. Cuissot me met un mot dans sa lettre, qui me fait douter, si les missionnaires se nourrissent eux-mêmes. Bon Dieu, Madame, auriez-vous fait cette brèche à la Mission, et M. Cuissot se serait-il laissé aller pour cela ? Je lui écris et le prie que, ma lettre reçue, il commence à faire le petit ordinaire. Il est encore nouveau et je ne lui parlai point devant son départ. J'ai seul le tort de tout cela. » (128).

En 1638, il félicite le missionnaire Antoine Lucas pour n'avoir pas accepté la proposition du vicomte de Soudé de se charger de l'entretien des missionnaires, car, dit-il, « c'est une règle fondamentale de notre petit Institut. » (129). Par contre, pour avoir pensé y contrevenir, le supérieur de Crécy, Guillaume Delville, reçoit du saint cette semonce :

« Vous me mandez que Madame de Longueville veut faire les frais. Ô mon Dieu ! Monsieur, faut-il commencer du temps de Monsieur Delville et du mien et par Monsieur Delville la dissipation et la ruine de l'esprit de la Mission ! Ô Jésus ! à Dieu ne plaise que vous soyez l'instrument l'un tel malheur ! Nous ne sommes pas moins obligés à faire gratis nos missions, que les Capucins à vivre d'aumônes. Eh ! bon Dieu ! que dirait-on d'un Capucin qui toucherait de l'argent, et que n'a-t-on pas raison de dire des missionnaires qui se laisseront défrayer par quelques-uns dans les missions, et cela par Monsieur Delville et de mon temps ! Ô Jésus ! *absit hoc a nobis*. » (130).

C'est en termes identiques que dix ans après, il adresse le même reproche au supérieur du Mans, Donat Cruoly :

« Je m'étonne, lui dit-il, de la demande que vous me faites, si vous souffrirez que l'intendant de M. de Liancourt défraie la mission de Montfort. Vous ne savez donc pas, Monsieur, qu'un missionnaire qui travaille sur la bourse d'autrui n'est pas moins coupable

qu'un Capucin qui touche de l'argent. Je vous prie une fois pour toutes de ne jamais faire de missions qu'aux dépens de votre maison. » (131)

Le bon saint, si épris de l'esprit de pauvreté évangélique, en vint même à regretter que la nécessité contraignît sa Communauté à posséder « des biens périssables », et d'avoir à s'en occuper tant soit peu. Il faut bien cependant le faire, concédait-il, sinon ce que la divine Providence lui a donné pour son entretien se perdrait, son service cesserait, et, on ne pourrait pas aller évangéliser gratuitement les pauvres. (132).

« Dans une conférence, où il commente à ses missionnaires le chapitre des Règles communes concernant la pauvreté, le saint explique pourquoi les fonctions de la Mission doivent être gratuites. Il leur disait :

« Je vous ai dit, mes frères, que nous parlerions des actes de la pauvreté et de ses marques, mais il est trop tard ; réservons ce sujet pour vendredi prochain ; parlons seulement de quelques objections ou difficultés qui se rencontrent en l'observance de ce vœu. Nous dirons seulement la première : c'est qu'étant à la campagne en mission et travaillant à continuer ce que Notre-Seigneur a fait ici-bas sur terre, il semble que la Compagnie fasse quelque chose de contraire à la pratique de la pauvreté en se nourrissant elle-même et ne vivant pas comme ceux qui ont fait et font profession de pauvreté réelle et qui reçoivent d'autrui leurs aliments et autres nécessité. Il est vrai que nous ne devons rien recevoir, pas même une pomme, un raisin ; mais la raison, vous la voyez, vous la savez : *Quod gratis accepistis gratis date*. Nous avons reçu grâce de Dieu pour l'instruction et la conversion des peuples ; cela ne nous a rien coûté, gardons-nous aussi de rien prendre. On a coutume de donner chaque jour l'aumône, on ne prend rien des messes qu'on nous fait dire, on contribue quelque peu à la quête de la confrérie de la Charité. Cela semble contraire au vœu de pauvreté. Or, on doit en mission garder au moins l'esprit de pauvreté ; on en fait profession et on la doit faire paraître en la sobriété et parcimonie dans le vivre et le vêtir et avoir *praeparationem animi* de quitter réellement tout, s'il était expédient. » (133).

Reprenant cet entretien, la semaine suivante, le saint déclare encore :

« Si nous ne prenons rien pour nos missions, c'est que la Compagnie s'est donnée à Dieu, dès le commencement, pour faire toutes les fonctions de la mission gratis, fondée sur ce que Notre-Seigneur a dit : *Quod gratis accepistis, gratis date* et qu'on a vu que c'était un grand moyen de faire du fruit parmi les peuples, qui disent : "Ces messieurs sont gens de Dieu, puisqu'ils ne prennent rien et sont si désintéressés". Ainsi on les gagne facilement à Dieu. En raison de cet état de pauvreté que nous avons embrassé pour l'amour de Dieu, nous devons être bien aises en mission d'être parfois mal logés, mal nourris. Oh ! bienheureux serions-nous alors de ressembler davantage à Notre-Seigneur pauvre, qui a produit de si grands actes de pauvreté ! » (134).

Monsieur Vincent admet cependant qu'il puisse y avoir, en certains cas, des exceptions particulières. Il écrit, par exemple, en 1648, au supérieur de Gênes :

« Les présents que l'on vous apportera dans Gênes, vous les pourrez recevoir, quoiqu'ils viennent des lieux où vous avez fait la mission ; mais ceux que l'on vous pourrait offrir en faisant lesdites missions, refusez-les honnêtement. » (135).

C'est un avis analogue qu'il donne, en 1656, au supérieur du Mans :

« Sur l'éclaircissement que vous demandez, il faut tenir pour maxime que nous ne devons jamais prendre aucune rétribution de nos emplois, bien que nous puissions recevoir les aumônes que l'on a la dévotion de nous envoyer ; de sorte que si Madame... vous envoie quelque argent, à cause que vous avez travaillé sur sa terre et que vous y avez fait de la dépense, il ne faut pas le recevoir ; mais si, hors cette considération, elle vous faisait quelque bien par simple charité, vous le pourriez prendre comme une aumône. » (136).

Comme on le voit, le principe de la gratuité posait certains problèmes aux missionnaires, qui les soumettaient à leur supérieur général pour avoir son avis. Celui-ci faisait les distinctions nécessaires pour sauvegarder le principe et ménager cependant le droit à l'aumône qui revient à toute communauté. Quelquefois la solution qu'il apportait au doute proposé s'inspirait de motifs encore plus élevés, comme dans les cas suivants soumis par le supérieur de Rome :

« Nous n'aurions pas voulu recevoir ici de l'argent pour le voyage ni pour la dépense d'un prêtre externe qui serait allé travailler à nos missions ; mais il n'en est pas de même de delà où ceux qui vous ont fait donner vingt écus pour ce jeune prêtre du collège de la Propagande sont nos maîtres, qui peuvent nous faire passer par-dessus nos règles ; et ainsi vous avez bien fait de ne les pas refuser. » (137).

En somme, la pensée de Monsieur Vincent est celle-ci : les missionnaires doivent exercer gratuitement leurs fonctions ; ils peuvent cependant accepter ce qui leur est donné éventuellement, mais uniquement à titre de charité et d'aumônes..

Ses successeurs, les supérieurs généraux, maintinrent ferme la tradition relative à la gratuité, telle que l'avait fixée Monsieur Vincent.

En 1679, le supérieur général Jolly la rappelait en ces termes :

« Nous ne devons rien recevoir du peuple en mission, mais comme on peut recevoir une fondation de mission, on peut aussi recevoir ce qui est donné par une personne aisée pour en faire une, une fois. Et si Messieurs les curés donnaient du bois et du vin et n'en voulaient point le prix, il n'est point contraire à la règle de recevoir, mais quand on n'est pas en nécessité, on leur fait quelque présent en revanche. » (138).

Il est possible qu'on ait par la suite interprété trop largement cette concession et que des abus se soient introduits, puisqu'après l'assemblée de 1724, le supérieur général Bonnet recommandait de faire les missions dans le vrai esprit de la Mission, ne recevant pas de présents, ni grands, ni petits, pas même le bois à brûler, les fruits et les autres choses potables ou comestibles. (139).

Il n'en fut plus question, dès lors, au moins dans les documents officiels. Il est vraisemblable que la situation financière dramatique des maisons, au cours du XVIII^e siècle, ait par nécessité apportée un adoucissement à la rigueur du principe de la gratuité.

2.- les fondations

Il va sans dire que la gratuité des missions ne pouvait être assurée qu'autant qu'il était pourvu par ailleurs à l'entretien des missionnaires.

De fait, chaque contrat de fondation d'une maison de mission ou d'un centre missionnaire, stipulait les sommes nécessaires proportionnées au nombre des ouvriers à fournir.

La somme demandée varia évidemment suivant les conditions économiques du moment. M. Vincent écrit, en 1635, à l'évêque de Béziers, Clément de Bonzi, que les missionnaires ne prenant jamais rien du pauvre peuple, ni des ecclésiastiques, pour leur vivre et couvert, il fallait, pensait-il, huit cents ou mille livres pour l'entretien de deux prêtres et d'un frère. (140)

Son successeur immédiat avait établi un « Mémoire de ce qui est nécessaire pour faire l'établissement d'une maison de la Congrégation de la Mission, et, pour ce qui concernait une maison de mission, il disait : La subsistance de six missionnaires va de 600 écus par année tant pour leur nourriture que pour leur entretien d'habits et d'autres choses nécessaires, et

pour autres besoins nécessaires, mais principalement à cause des grands frais qu'on est obligé de faire pour les voyages et pour les dépenses des missions, en quoi l'on dépense beaucoup plus qu'à la maison, quoique pour l'ordinaire l'on y soit plus mal nourri. »

Plus tard, avec le montant croissant du coût de la vie, les dotations de maisons crurent en proportion, cela va de soi.

En dehors des fondations de maisons de mission ou de centres missionnaires, il y en eut parfois d'un genre particulier. Le donateur attribuait un capital à la Congrégation de la Mission à charge de donner des missions là où elle le jugerait à propos, ou bien en faveur, de certains diocèses pour les paroisses désignées par l'évêque.

Ainsi, le 29 juillet 1674, Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, donnait par testament 4 000 livres à Saint-Lazare ; elle voulait en outre que, si la branche de son frère venait à manquer, son duché d'Aiguillon fût vendu à la diligence des Directeurs de l'Hôpital général, et que la moitié du prix fût mis entre les mains du Supérieur général de la Congrégation de la Mission pour des missions dans les pays infidèles et dans les lieux de la France, où l'on n'en a pas encore fait. (141).

En cette question des fondations Monsieur Vincent fit preuve d'un particulier bon-sens, et d'un sens des affaires propre aux paysans de sa race.

Il entendait d'abord que la fondation fût faite à perpétuité, car, disait-il, « c'est contre le bon ordre et notre usage de nous engager en un lieu pour un temps. » (142), et il voulait que la fondation assurât aux missionnaires le logement et de quoi vivre pour travailler, « puisque la quête ne leur est ni permise ni convenable. » (143).

De plus, comme dans son estimation, « le prix des choses double de cinquante ans cinquante ans pour le moins », — l'avenir ne devait pas lui donner un démenti, — il exigeait aussi que la perpétuité d'une fondation soit garantie par un revenu placé en fonds ; sinon, il y avait lieu de craindre qu'en peu de temps la fondation ne court le risque d'être réduite à la moitié. (144).

Le supérieur de Richelieu lui ayant demandé son avis sur une transaction qui lui était proposée, le saint de lui répondre :

« Je vous prie de vous excuser envers M. de Maisonneuve du changement qu'il demande du moulin et de la métairie de Tuet pour une rente de pareille valeur, tant pource que ce bien-là vaudra peut-être d'ici à trente ans le double qu'il ne vaut et que la rente ne peut jamais croître, que pource que la même rente se peut perdre, et non pas un bien-fonds. » (145).

Il est à remarquer que bien des fondateurs de missions particulières recoururent à cette prudente pratique et stipulèrent dans leur contrat que les capitaux versés seraient employés en achat de fonds ou héritages, dont les missionnaires fourniraient les attestations dans un laps de temps déterminé.

Venons-en maintenant à ces fondations de missions particulières. M. Vincent ne paraît pas y avoir été très favorable. Il écrit, par exemple, en 1652, au supérieur de Saint-Méen :

« Je vous envoie une lettre que M. votre père vous écrit. Vous verrez comme il a changé la fondation des trois catéchismes en trois missions, pour être par nous faites de six en six ans en chaque paroisse ; ce qu'il m'a prié d'accepter. Mais c'est ce que nous ne pouvons pas faire, ainsi que je lui mande, tant pource que nous avons fait résolution de ne plus nous charger de telles fondations que pource que cela nous obligerait d'entretenir des hommes exprès pour les accomplir, et serions enfin engagés en tant de lieux, que nous ne pourrions pas faire des missions ailleurs, ni courir aux plus grands besoins. Pour cela, nous nous sommes résolu, comme j'ai dit, de ne nous obliger à pareilles fondations. Je suis marri que vous ne l'ayez pas

su parce que vous n'eussiez pas conseillé à M. votre père d'en faire une. Je vous remercie néanmoins du bien que vous avez voulu procurer à la compagnie en cela, comme je fais M. votre père de sa bonne volonté. » (146).

Après la mort de saint Vincent, on fit cependant des exceptions à cette détermination, mais plus rarement pendant le généralat des deux successeurs immédiats du saint.

Le supérieur général Jolly écrit, le 23 janvier 1679, au supérieur de Troyes :

« J'ai reçu votre lettre du 19 avec le mémoire pour la fondation qu'on souhaite faire dans votre maison pour faire une mission tous les deux ans hors du diocèse de Troyes. Quand on ne vous proposerait point d'autre charge que cela pour les 2 000 livres qu'on vous offre, nous ne serions pas d'avis que vous acceptassiez cette offre, tant parce qu'il n'est pas à propos de vous obliger d'aller travailler si fréquemment en un autre diocèse et que vraisemblablement Mgr de Troyes ne l'agrèerait pas, qu'à cause que nous reconnaissons par expérience que les missions fondées ainsi à perpétuité nous sont fort onéreuses et empêchent de pouvoir aller en des lieux où le besoin est plus grand. Vous remercieriez donc, s'il vous plaît, le plus civilement que vous pourrez ce bon ecclésiastique. » (147)

Néanmoins, peu à peu, et vraisemblablement en raison du manque de ressources, les fondations de missions particulières se multiplièrent. Il y en eut de tous genres. En général, elles précisaient le nombre de missionnaires, qui seraient employés à la mission, les paroisses qui en bénéficieraient, le temps où elle se ferait et sa périodicité. Sur ce dernier point, il y avait grande variété. Rarement la mission était demandée pour tous les 20 ou 15 ans, mais le plus souvent tous les 3, 4, 5, 7, 8, 10 ou 12 ans. En outre, parmi les clauses courantes se trouvaient, mentionnés les services ou messes à célébrer pendant la mission à l'intention des fondateurs et de leur famille, ainsi, que les distributions d'aumônes à faire aux pauvres, etc.

La question fut posée à l'assemblée générale de 1717, si une maison déjà fondée pour donner des missions déterminées, pouvait accepter en plus d'autres fondations particulières ? Le supérieur général Bonnet y répondit, qu'il était malaisé de résoudre cette question d'une manière générale. Tout dépendait de l'état des revenus de la maison, du consentement des prélats et fondateurs, enfin d'autres circonstances particulières, qu'on ne pouvait prévoir toutes ensemble. Aussi conseillait-il, comme plus sage et plus sûr, que les maisons qui seraient dans ce cas lui proposent leurs doutes auxquels il répondrait après mûre réflexion comme il l'avait déjà fait pour Annecy et d'autres maisons. (148)

On peut constater par les inventaires établis à la Révolution, que beaucoup de maisons avaient un certain nombre de fondations de missions particulières. La maison de Troyes, outre les missions qu'elle devait assurer dans le diocèse, en eut jusqu'à vingt et une. (149).

La maison de Sarlat, fondée pour l'évangélisation des terres de la famille de Noailles, avait encore la charge d'un certain nombre de missions à donner en Périgord.

Et ainsi des autres...

3.- Lieux où se donnaient les missions.

Pour répondre à leur vocation spéciale, qui les mettaient au service du peuple des campagnes les Prêtres de la Mission ne pouvaient, en principe donner la mission dans les villes, au moins dans celles qui possédaient un évêché ou un présidial.

À ce sujet, la pensée de saint Vincent paraît avoir subi une évolution ; elle est parfois hésitante, toujours très nuancée, bien que la négative fut son principe général.

En 1640, il écrit, par exemple, à Bernard Codoing, supérieur à Annecy :

« Je ne sais pas qu'il faille exclure Annecy du bien de la mission ; ains j'estime que, si Notre-Seigneur en donne la pensée à Monseigneur, qu'il la faudra faire. Mais avant, après ou hors cela, je ne pense pas qu'il soit expédient d'y prêcher ni confesser ; et c'est en cette sorte que se doit entendre la règle de ne pas travailler dans les villes, pource qu'en effet, cela nous empêcherait, avec le temps, d'aller à la campagne. » (150).

En 1642, il est toujours du même avis ; et il écrit encore à Codoing pour lors à Rome :

« Je pense qu'il sera expédient que vous fassiez la mission dans les villes où il y a évêché pour la raison que je vous ai écrite d'autrefois à Genève, que, quand nous arrê tâmes pour notre première fondation, que nous ne travaillerions dans les villes où il y a évêché, que c'était pour prêcher et confesser, comme font les autres Ordres chez eux et aux autres églises, et que tous ne pensions pas alors à l'exclusion d'y faire la mission. L'on vient de la faire à Alet et à Luçon. » (151).

L'année suivante, il écrit au même correspondant sur ce point :

« J'ai oublié de répondre à la demande que vous m'avez faite, si nous travaillerons dans les villes où il y a archevêché ou évêché ; et je vous dirai qu'à Annecy, et M. Chiroye à Luçon... (le. reste manque). Mon avis est que nous en fassions une règle. Il y a quelqu'un parmi nous qui est d'avis contraire. Et vous saurez retourner à l'usage, s'il vous plaît, jusqu'à ce que nous l'ayons autrement réglé... »

Et, en postscriptum, le saint d'ajouter :

« La pensée que Notre-Seigneur nous a donnée de ne pas travailler dans les villes n'a jamais été pour en exclure les missions, si me semble, mais seulement d'y prêcher, catéchiser et confesser pour l'ordinaire, à nos missions ni ailleurs, afin d'être plus libres pour le pauvre peuple et en état... » (152).

Pendant, vint un moment où Monsieur Vincent pencha davantage pour l'exclusion des villes, comme il ressort de ces directives qu'il donnait, en 1652, à son mandataire à Rome, Jean Dehorgny :

« Je vous ai dit ma peine de ce que M. Le Vaseux va trop vite, ce me semble, en la poursuite de l'extension de notre bulle ; et comme vous me mandez que vous étiez après pour en faire présenter la supplique à la Sacrée Congrégation, je vous dirai derechef que, s'agissant de changer une résolution fondamentale, prise dès le commencement, et prise après beaucoup de prières et de concert, de nous donner seulement au service des pauvres gens des champs, et à cet effet de nous ôter la liberté de faire des missions dans les villes, de crainte qu'enfin on s'y attachât si fort, comme plus attrayantes, qu'on vint à se dégoûter des autres où la nature ne trouve aucune satisfaction, s'agissant, dis-je, d'une chose de cette importance, elle mérite d'être bien digérée ; et pour cela, je vous prie de n'y rien avancer que je n'ai vu le projet de votre supplique. Si nous avons à demander cette extension, il faut que ce soit avec cette condition, que nous ne ferons des missions dans les villes que lorsque nosseigneurs les prélats chez lesquels nous serons établis nous ordonneront de le faire, afin qu'il paraisse que de nous-mêmes nous devons tendre aux seules missions de la campagne, selon le premier dessein. » (153).

Ce fut désormais la règle suivie par Monsieur Vincent, ainsi que l'on peut le constater dans ce mot qu'il adresse, en 1656, au supérieur de Tréguier :

« Quant à votre difficulté, bien que nous ayons pour règle de ne prêcher dans les villes épiscopales, ni en celles où il y a parlement ou présidial, et que nous devons nous tenir fermes à cette règle, ainsi que grâces à Dieu, nous faisons, vous pouvez néanmoins prêcher dans Tréguier, puisque Monseigneur le commande, que ce n'est que pendant huit jours

seulement et à l'occasion du jubilé, qui est chose extraordinaire. Ces circonstances sont trop considérables pour ne donner quelque exception à cette règle générale. » (154).

L'année suivante, il mande au supérieur de Turin, qu'il ne voit pas de difficulté à ce qu'il travaille « dans les villes où il n'y a point d'évêché ni de justice souveraine » pourvu que ses travaux soient proportionnés à ses forces (155) ; par contre, quelques mois après, à propos d'une mission à donner à Fossano, ville épiscopale, il fait plus de difficulté :

« Vous avez bien fait, lui écrit-il, de vous excuser de faire la mission à Fossano, sur la maxime de la Compagnie, ou plutôt la défense qui lui a été faite, de ne point travailler dans les villes épiscopales. Et bien qu'on se soit adressé à Mgr l'archevêque de Turin pour vous obliger à passer par-dessus cette règle, je n'estime pas qu'il le fasse, si vous la lui représentez, avec l'usage que nous en faisons de deçà. » (156).

Quelque temps après, Monsieur Vincent croit bon de donner à son correspondant cette précision :

« Pour la mission qu'on vous demande pour Fossano, je vous ai mandé, ce me semble, qu'étant une ville épiscopale, vous feriez bien de vous en excuser, mais que néanmoins, si Monseigneur l'archevêque de Turin et Mgr le marquis vous ordonnaient absolument d'y aller, nonobstant notre règle, vous feriez bien aussi de leur obéir. » (157).

Lorsque la Reine de France lui demanda ses prêtres pour donner une mission à Metz, en 1658, l'humble saint parvint à la convaincre que ce ne pouvait être l'affaire des pauvres gens de la Mission, et il lui proposa d'y employer à leur place les membres des Conférences du mardi ; qui fut agréé.

Rapportant ce fait au supérieur de Varsovie, il lui disait :

« Nous sommes en grande peine, comme aussi de 15 ou 16 bons ecclésiastiques de notre assemblée des mardis qui sont allés à Metz pour y faire la mission, sous la conduite de l'abbé de Chandénier et par ordre de la reine, qui a remarqué de grands besoins en cette ville-là pendant que la cour y a séjourné, l'été passé. Je me suis excusé d'y envoyer des prêtres de la Compagnie, à cause que c'est une ville épiscopale, où nous ne devons ni prêcher, ni confesser ; ce qui nous a obligés de recourir à ces Messieurs pour faire ce bon œuvre. Nous leur avons néanmoins donné un prêtre et deux frères pour les servir. » (158).

Pourtant, deux ans auparavant, le saint avait accepté sans discuter la mission qui devait se donner à Rome, à Saint Jean de Latran, et il en était même heureux, comme il l'écrivait à M. Jolly :

« Je rends grâces à Dieu de l'ordre que vous avez reçu de faire la mission dans la première paroisse du monde, quoique pauvre, qui est celle de Saint Jean de Latran. Nous priérons Dieu qu'il donne sa bénédiction à cet ouvrage. » (159).

Sans aucun doute, ce qui guidait Monsieur Vincent en cette question, c'était beaucoup plus l'esprit que la lettre de la règle, qu'il s'était fixée, ainsi qu'il ressort encore de ce mot qu'il adresse, en 1658, au supérieur de Turin :

« Si on vous presse pour la mission de Saluces, vous ne devez faire difficulté de la faire, encore que ce soit une ville épiscopale, puisqu'en Piémont ces villes-là sont petites et fréquentes, et que, pour y avoir beaucoup d'ecclésiastiques, les besoins ne laissent pas d'y être grands. Souvenez-vous néanmoins, Monsieur, de préférer toujours les pauvres de la campagne, autant que vous le pourrez. » (160).

À plus forte raison, l'accès des villes était-il ouvert aux missionnaires, quand par suite des guerres ou autres calamités, les habitants de la campagne s'y étaient réfugiés en nombre. M. Vincent s'en explique ainsi, en écrivant au supérieur de Rome :

« Je sors d'une assemblée notable, où présidait Monseigneur l'archevêque nommé de Reims, en laquelle j'ai parlé de vous ; elle était au sujet des pauvres gens des champs réfugiés à Paris, qui sont en grandissime nombre et en égale nécessité. On a commencé à les assister corporellement, et je me suis offert de leur faire faire des missions, selon cette maxime du droit qui veut que l'on prenne son bien où l'on le trouve. Nous avons obligation de les aller servir aux champs, quand ils y sont ; ils sont notre partage ; et présentement qu'ils viennent à nous, chassés par la rigueur de la guerre, qui déserte la campagne, il semble que nous soyons plus obligés de travailler à leur salut dans l'affliction où ils sont, sous le bon plaisir néanmoins de Monseigneur l'archevêque. Et sur l'objection que l'on me pouvait faire que nous ne faisons point de missions dans les villes épiscopales, j'ai répondu que la soumission que nous devons à Nosseigneurs les prélats ne nous permet pas de nous dispenser de telles missions, quand ils nous commandent de les faire ; que vous-même vous sortiez de celle de Turin, où Monseigneur le cardinal Rapaccioli vous avait ordonné de travailler, et que selon cela nous le pourrions faire ici, en ayant l'ordre de Monseigneur de Paris, d'autant plus que ce ne sera qu'à ces pauvres affligés qui s'y sont réfugiés. » (161).

L'affaire fut mise à exécution, comme l'écrivait M. Vincent, quelques jours plus tard au supérieur de Varsovie :

« Nos petites nouvelles sont toujours les mêmes. Ne pouvant aller faire mission aux champs, parce que les pauvres gens sont épars, qui d'un côté, qui d'autre, ayant été chassés de leurs maisons par la crainte du mauvais traitement des gens de guerre, nous sommes résolu de la faire à ceux qui se sont réfugiés à Paris, et avons commencé aujourd'hui en notre propre église à 800 de ces pauvres gens logés en ces faubourgs ; et puis nous irons aux autres. Quelqu'un des nôtres est aussi allé commencer celle des réfugiés de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, que nous irons confesser dans la même église. » (162).

Ce qui domina toujours la pensée du saint Fondateur de la Mission en cette affaire de la prédication des missions dans les villes, fut le service des pauvres, auquel son Institut était constitutionnellement consacré, à l'imitation de Notre-Seigneur. Il en était tellement pénétré, qu'il laissait, un jour, s'échapper de son cœur ce cri de joie :

« Notre partage donc, Messieurs et mes frères, sont les pauvres les pauvres... Quel bonheur Messieurs, quel bonheur ! Faire ce pour quoi Notre-Seigneur était venu du ciel en terre, et moyennant quoi nous irons nous autres, de la terre au ciel, continuer l'ouvrage de Dieu qui fuyait les villes et allait à la campagne chercher les pauvres. Voilà à quoi nous occupent nos règles, à aider les pauvres, nos seigneurs et nos maîtres. O pauvres, mais bienheureuses règles de la Mission, qui nous engagent à les servir, à l'exclusion des villes... (163).

La tradition établie par Monsieur Vincent fut maintenue par ses successeurs. En avril 1664, le supérieur général Alméras donnait avis aux Visiteurs de la Compagnie qu'on ne devait « point faire de missions dans les villes épiscopales, cela étant manifestement contre la bulle de l'érection de la Compagnie. »

Cependant, comme surtout au XVIII^e siècle, l'habitude s'était introduite de prêcher dans les villes, au moins non épiscopales, l'assemblée générale de 1736, émit le vœu qu'on n'en accordât pas facilement la permission. Et le supérieur général Couty de donner l'assurance que cette autorisation ne serait concédée que pour de bonnes et fortes raisons. (164).

* * * * *

Les Prêtres de la Mission d'ailleurs n'avaient que faire dans les villes ; le travail ne leur manquait point à la campagne.

Ils avaient un grand nombre de paroisses à évangéliser, ainsi qu'il leur était fixé par les contrats de fondations soit des centres missionnaires, soit des missions particulières.

Certains de ces contrats mettaient les missionnaires à la disposition de l'évêque du lieu, qui leur assignait lui-même les paroisses où ils avaient à missionner. Ils étaient alors comme une sorte de missionnaires diocésains, et il leur était spécialement recommandé de ne pas se charger de travail, hors du diocèse, sauf avec le consentement de l'évêque.

Ainsi, par exemple, le 12 mars 1638, l'évêque de Troyes, Mgr de Breslay, en établissant les Prêtres de la Mission dans son diocèse, les obligea « d'exercer leurs fonctions dans ledit diocèse, d'aller aux lieux où ledit seigneur évêque ou ses successeurs évêques dudit Troyes les enverront y prêcher, Catéchiser et faire faire confessions générales de toute la vie passée audit pauvre peuple, y établir la confrérie de la charité, icelle visiter de temps en temps, tacher à pacifier les différends dudit pauvre peuple... » (165).

Par acte du 28 juin 1654, le saint évêque de Tréguier, Mgr Grangier, stipule que les Prêtres de la Mission :

« seront tenus aussi de faire des missions ez lieux, qui leur seront prescrits par ledit Seigneur Évêque ou ses successeurs conformément à leur Institut, lorsqu'ils en seront requis et qu'on leur fournira la dépense nécessaire. » (166).

Le contrat de fondation de la maison de Crécy contient des clauses exactement semblables, mais précise que les missionnaires ne pourront aller travailler en aucun autre diocèse sans l'agrément de l'évêque.

En tant que missionnaires diocésains, les Prêtres de la Mission accompagnaient fréquemment les évêques dans leurs visites paroissiales, préparaient les gens à la réception de la confirmation ; on leur confiait même parfois des mandats d'un genre particulier.

Dans son verbal de 1673, Mgr Claude Joly écrit à propos de l'église de Notre-Dame de Marsillac, sur la paroisse Saint-Pierre de Montaud :

« En notre première visite faite le 26 octobre de l'année 1666, ayant appris que ladite chapelle était fréquentée par un grand concours de peuple, qui par une espèce de superstition faisaient passer les enfants malades entre deux pierres posées au milieu de la nef, nous députâmes le sieur Lucas, prêtre de la Mission résidant à N.-D. de la Rose, pour à l'aide de ses confrères faire une mission en ladite paroisse de Montaud et s'informer au vrai s'il ne se faisait aucune superstition en la chapelle de N.-D. de Marsillac avec ordre de lever les deux pierres qui étaient au milieu de la nef et de creuser dessous, ce qui ayant été exécuté en présence de plusieurs témoins on y trouva des ossements que le peuple prétend être des reliques, qui furent ramassés et transportés en la maison du curé jusqu'à nouvel ordre... Ordonnons que ces ossements seront par le curé enveloppés d'un linge propre et renfermés dans une caisse de bois qui sera portée dans ladite chapelle et enterrés à 3 pieds de hauteur derrière ou au coin de l'autel... » (167).

Quant aux fondations particulières, la plupart d'entre elles furent faites par des curés ou par des notabilités, en faveur de leurs paroisses et annexes. Pour en citer un exemple, le 9 août 1664, messire Fournier, chanoine de Saint Séverin, lègue 4 000 livres pour une mission à donner tous les cinq ans dans la paroisse de Biscarosse par quatre prêtres et pendant un mois. (168).

Outre les missions paroissiales, il y eut encore surtout du temps de Monsieur Vincent, des missions d'un caractère spécial, qu'il fit donner pour subvenir à des nécessités spirituelles avérées.

Étant chargé de l'aumônerie des galères, son zèle le poussa naturellement à faire donner des missions sur les galères du roi. Ce ne fut pas sans succès, comme en rend compte François du Coudray, en 1643, à Monsieur Vincent :

« Il nous reste encore une mission à faire sur une galère, et non plus pour cette année. Ce travail est grand ; mais ce qui nous aide beaucoup à la supporter est le changement notable qu'on remarque en ces pauvres forçats, qui nous donnent toute la satisfaction possible. Hier je catéchisais sept Turcs de diverses galères, que j'avais fait venir céans. Dieu, par sa miséricorde, veuille bénir cette entreprise, laquelle je recommande à vos saints sacrifices. Un autre Turc a été baptisé sur la galère, étant malade. Et outre ces Turcs, il s'y est converti environ trente hérétiques, qui ont tous fait abjuration. » (169).

En d'autres circonstances, c'est aux soldats des armées en campagne, que Monsieur Vincent envoie ses missionnaires. Ces missions spéciales obtinrent aussi de consolants résultats. À l'automne de 1636, le saint écrit à l'un de ses prêtres affecté à ce ministère :

«Béni soit Dieu de la bénédiction qu'il donne à votre travail ! O Jésus ! Monsieur, qu'elle me paraît grande ! Quoi ! d'avoir déjà procuré, pour votre part, le bon état de trois cents soldats, qui ont si dévotement communié, et de soldats qui s'en vont à la mort ! Il n'y a que celui qui connaît la rigueur de Dieu dans les enfers, ou qui sait le prix du sang de Jésus-Christ répandu pour une âme, qui puisse comprendre la grandeur de ce bien. Et quoique je connaisse mal l'un et l'autre, il plaît néanmoins à sa bonté de m'en donner quelque petite lueur et une estime infinie du bien que vous avez fait en ces 300 pénitents. Mardi passé, il y avait déjà 900 confessions faites en toutes les autres missions de l'armée, sans compter les vôtres, outre ce qui s'est fait depuis. O Dieu ! Monsieur, que cela est au-dessus de mon espérance ! Il faut s'humilier, louer Dieu, continuer avec courage et suivre, si vous n'avez d'autre ordre. » (170).

Une autre fois, les missionnaires aux armées ne pouvant suffire à la tâche, sollicitèrent du renfort ; dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande, Monsieur Vincent s'en excuse auprès de M. Portail : « Il nous est impossible de vous envoyer si tôt ces missionnaires que vous attendez lui écrit-il, parce que ceux que nous avons préparés ont été commandés de suivre les régiments qui étaient à Luzarches, à Pont, Saint-Leu et à La Chapelle-Orly, et de camper avec eux dans l'armée, où déjà quatre mille soldats ont fait leur devoir au tribunal de la Pénitence avec grande effusion de larmes. J'espère que Dieu fera miséricorde à plusieurs par ce petit secours et que peut-être cela ne nuira pas au bon succès des armées du roi. » (171).

Plusieurs autres missionnaires, tel Robert de Sergis, remplirent pendant un certain temps la fonction d'aumônier militaire... Et les Filles du bon Monsieur Vincent ne tardèrent pas, elles aussi, à paraître sur les champs de bataille pour donner leurs soins aux blessés. Mais ceci, dirait Kipling, c'est une autre histoire.

4.- Époque et durée des missions.

Le contrat de fondation de la Congrégation de la Mission stipulait que les missionnaires travailleraient aux missions d'octobre à juin, et auraient une quinzaine de jours de repos après un mois de travail.

En fait, le plus souvent les missions ne commençaient que vers la Toussaint pour durer jusqu'à la Saint-Jean, afin de laisser les mois de juillet, août, septembre et une partie d'octobre au peuple pour faire les moissons et les vendanges. (172).

Quant au repos entre les missions, il fut laissé à la discrétion des supérieurs.

La campagne de mission était soumise à l'agrément des évêques intéressés, et il fallait se soumettre respectueusement à leurs désirs. En 1656, l'évêque du Mans, n'ayant pas jugé opportun que la mission fut donnée pendant l'Avent et le Carême (173), Monsieur Vincent invita le supérieur des missionnaires à se plier à cette décision.

Par contre, si les évêques demandaient des missions pour les mois d'été, il fallait, autant que possible, s'en excuser auprès d'eux, car, comme l'écrit le supérieur général Jolly, le 3 juillet 1676, à un supérieur : « les missions feraient peu de fruit, et il est juste que les missionnaires jouissent de ce repos. » (174).

Pour ce qui est de la durée des missions, il y a lieu de distinguer entre la durée d'une campagne de missions et celle d'une mission en particulier.

La campagne de missions pouvait se prolonger plusieurs mois d'affilée, de six à neuf mois avant le retour des missionnaires à leur maison. Tout dépendait du nombre de paroisses à visiter et de leur importance.

Chaque mission un peu longue était suivie d'un temps de repos de quelques jours, car, comme le disait saint Vincent à Sainte Jeanne de Chantal, sans ce repos et celui d'un jour par semaine, il ne serait point possible de subsister longtemps. (175).

L'assemblée générale de 1673 précisa au sujet de ce repos, que si l'on faisait plusieurs missions de suite sans retourner à la maison et que l'on eût besoin de s'arrêter quelques jours, mieux valait le faire dans le lieu où l'on se rendait que dans celui que l'on quittait.

Fort variable était la durée des missions particulières.

Monsieur Vincent avait pour pratique de ne pas sortir d'un village que tout le peuple ne fit instruit des choses nécessaires au salut et que chacun n'eût fait sa confession générale. Il avouait à Sainte Jeanne de Chantal qu'il se rendait en peu de lieux où il restât quelqu'un qui manquât. Cette pratique, il la recommandait à ses missionnaires, même à l'étranger. Il écrit, par exemple, au supérieur de Rome :

« Le récit que vous me faites de votre mission dans le diocèse de Porto m'a fort consolé, et plus que je ne vous puis dire. Il me reste une difficulté en cela, de savoir la raison pour laquelle vous demeurez si peu en chaque lieu, car la maxime de la Mission est de demeurer et de travailler sur les lieux jusqu'à ce que toutes les âmes aient fait leur devoir ou non ; ce que nous avons dû faire pour cela que ceux qui en ont le plus grand besoin sont toujours *ad feces* (traduisons : *la lie sort en dernier lieu du tonneau*). (176).

Jusqu'à la fin de sa vie, le saint persista en cette méthode, comme il ressort de ce mot, qu'en 1658, il adresse à l'un de ses missionnaires en mission à Marcoussis :

« Je suis en peine de ce que vous me dites, que vous ferez la communion des enfants, pour achever la mission, dimanche prochain, quoique de cinq ou six cents communiant il n'y en ait que 150 ou environ qui aient fait leur devoir, et que j'envoie annoncer la mission à Montlhéry. Or, je vous dirai, Monsieur, qu'il me semble qu'il est à propos, sauf votre meilleur avis, de différer le départ du lieu, où vous êtes, jusques à ce que ces bonnes gens aient profité de la grâce que Notre-Seigneur leur présente par vous. Ce qu'il y a sujet d'espérer qu'ils feront, s'il vous plaît de leur donner du temps, notamment si nous vous envoyons des ouvriers, comme nous ferons Dieu aidant, et ferons partir deux prêtres d'ici, Dieu aidant, et laisserons là cependant Montlhéry. Notre-Seigneur voyait périr les Gentils, qu'il voulait secourir, et néanmoins il n'abandonna pas le peuple d'Israël, auquel il était envoyé. Achevons ce que nous avons commencé, Monsieur, et Notre-Seigneur nous aidera. » (177)

Évidemment, en telle occurrence, la mission pouvait se prolonger longtemps. Du reste, dans la correspondance du saint, il est question de missions de trois à quatre mois, ou de cinq à six semaines (178).

Il ne semble pas qu'après la mort de saint Vincent, l'on ait poursuivi dans la même voie. Par nécessité, ou pour d'autres causes, peut-être même en raison de l'évolution des mentalités, les missions se trouvèrent réduites au temps strictement nécessaire ou requis par les fondateurs.

D'après le Directoire des missions, une mission dans une paroisse d'environ cinq cents communiantes ne pouvait durer que quinze jours ou au plus trois semaines, si trois prêtres y travaillaient. Un Mémoire, rédigé en 1680, disait de même que les missions duraient ordinairement trois semaines dans les villages moins importants, et un mois au plus dans les grosses agglomérations, ce qui s'entendait des lieux de 400 à 500 communiantes, où travaillaient ensemble trois ou quatre prêtres.

Plus tard, l'usage prévalut dans les contrats de fondation de missions particulières de stipuler la durée de la mission, et le nombre de missionnaires, qui devaient s'y employer.

5.- Les missionnaires en voyage

Au XVII^e siècle, le missionnaire en voyage se reconnaissait sans peine. Si on le rencontrait sur les routes, il cheminait d'un pas lent, la barbiche pointée en avant (179), la tête couverte d'un chapeau de bonne mesure aux rebords larges et épais, revêtu sur la soutane de la casaque à larges manches ou d'un manteau, avec sur l'épaule un sac pansu et difforme contenant un peu de linge, et quelques écrits, le bâton à la main pour appuyer sa marche régulière. Le plus souvent il allait en compagnie de deux ou trois confrères porter aux pauvres villageois le pain de la parole de Dieu.

D'autrefois, assez souvent même, le missionnaire voyageait juché sur un cheval, un percheron à large carrure, aux pattes velues, dont la queue sans cesse en mouvement chassait les mouches importunes. Pour lors, chaussé de bottes ou de bottines, le sac sur l'encolure de la bête, il s'en allait à petites journées vers le lieu de son travail apostolique, accompagné le plus souvent de deux collègues et d'un frère, qui tantôt cheminaient à ses côtés, tantôt montaient alternativement en croupe, tantôt se remplaçaient sur le cheval, car, généralement, il n'y avait qu'un seul cheval pour toute l'équipe missionnaire.

Les moyens de locomotion, utilisés par les missionnaires, dépendaient de l'éloignement des lieux, où ils se rendaient.

Pour les petites distances, la question était pratiquement résolue. Les gros et robustes souliers que procurait la communauté, souliers à double semelle, étaient faits pour avaler quelques lieues sans trop de fatigue, — nous parlons des souliers — ; à la rigueur un cheval, chargé des bagages, aidait au voyage.

Pour les grandes distances, et suivant les diverses époques, les missionnaires eurent la ressource d'emprunter, comme tout le monde, les voitures publiques : coches, carrosses, diligences, turgotines, charrettes, etc. quand les voyages s'effectuaient par voie de terre ; ou bien les galiotes, pataches, barques, etc., appelées coches d'eau, s'ils empruntaient le cours des rivières.

Fréquemment, au cours du même déplacement, on recourait aux divers moyens de locomotion. Après avoir commencé le voyage à pied, puis en coche, on passait sur les pataches qui descendaient les cours d'eau, pour reprendre ensuite le coche, une charrette, quand on n'était pas contraint de terminer le voyage à pied ou à cheval.

En tout cas, peu importe le moyen utilisé, il est certain que les voyages par voie de terre manquaient généralement d'agrément.

Si les grandes artères du réseau routier actuel existaient déjà pour la plupart, surtout en direction des frontières, à côté, en toutes les régions, était un enchevêtrement de pistes, de sentiers, de routes de terre aux ornières profondes, sans cesse recreusées par les lourds charrois, et qui conduisaient non seulement aux hameaux ou aux villages, mais même aux bourgs plus importants. Par temps de pluie, et surtout en hiver, les boues étaient telles que les meilleurs chevaux avaient peine de s'en tirer. Même les meilleures routes, les routes carrossables, pavées de gros silex ou de pierres plus ou moins ajustées, rendaient pénible et fatigante la circulation des véhicules, qui longtemps ignorèrent les ressorts destinés à amortir les chocs et les chaos.

Et non seulement ces routes étaient impraticables, mais il était difficile de s'y reconnaître, au grand risque de s'égarer. Dans un de ses entretiens, Monsieur Vincent prenait cette comparaison :

« Dès qu'un homme qui entreprend un grand voyage quitte le grand chemin, ou se détourne, il est en danger de ne trouver que des sentiers qui l'éloignent du lieu où il allait. » (180).

C'est donc sur ces routes, et surtout dans le maquis des sentiers qui menaient aux villages, puisque la prédication dans les villes leur était interdite, que s'engageaient nos missionnaires, utilisant tous les moyens à leur portée et nécessités par les lieux, dévorant à petites journées des lieues de chemin qui n'en finissaient pas, surtout par mauvais temps, pour arriver, enfin, harassés et fourbus, au terme de leur étape ou de leur voyage. Ce n'est assurément pas l'un des aspects les moins révélateurs de leur dure vie apostolique.

Parmi les moyens de locomotion, les voyages à pied avaient la préférence de Monsieur Vincent. C'était ce qu'il préconisait non seulement pour les siens, mais même pour ses Filles de la Charité. (181).

Les missionnaires se servaient habituellement d'un solide bâton de voyage, et si certains, au XVIII^e siècle, poussèrent la coquetterie jusqu'à se servir de cannes de grand prix, au détriment de la simplicité et de la pauvreté, ils suscitèrent la réprobation de l'autorité supérieure.

Ces voyages pédestres n'allaient pas sans incident, surtout si la route à parcourir était longue.

Ayant à parler des vertus d'un missionnaire décédé, nommé Brunet, l'un de ses compagnons de labeur, Étienne Blatiron, rapporte ces souvenirs : « Faisant voyage d'Alet à Marseille un jour à pied, M. Brunet se fit mal à une jambe auprès de Narbonne, et, ayant séjourné huit jours avec son compagnon, avec l'espérance de s'embarquer, ils furent contraints d'aller par terre ; et ne pouvant aller tous deux à cheval, pour être courts d'argent, et, d'autre part, le bon M. Brunet ne pouvant plus marcher à pied, ils achetèrent un âne pour le porter avec leurs manteaux, sans selle ni étrier. En cette façon il alla six vingts lieues. Or je ne saurai jamais vous exprimer la joie qu'il avait en son cœur et qu'il témoignait au dehors de se voir sur cet animal, quoiqu'il fût souvent moqué et suivi des enfants, qui le montraient au doigt et criaient après lui. Dans les missions, encore qu'il fût incommodé d'une jambe, comme l'on sait, il ne voulait pas aller à cheval que tous les autres n'y allassent ; et en tel cas il choisissait le pire cheval, et le plus mal accommodé et prenait plaisir d'aller à cheval, sans selle et sans bride, par les lieux où il était le plus connu, non sans admiration et étonnement de ceux qui le voyaient et le connaissaient.

Les missionnaires voyageaient rarement seuls. Monsieur Vincent voulait qu'ils fussent au moins deux et pour ceux qui allaient à cheval, il suffisait qu'un domestique les accompagnât. (183).

Cet équipage singulier, qui vient d'être rapporté plus haut, nous en rappelle d'autres qui peuvent paraître étranges, voire inconcevables pour notre mentalité moderne, mais qui étaient bien dans la ligne de mœurs du temps.

Le missionnaire à cheval était fréquemment accompagné de quelque frère qui, lui, n'ayant pas de monture, pas même un âne, trottait à côté du cheval. Il lui fallait vraiment du souffle et de l'endurance, et il faut croire que les frères de ce temps-là n'en manquaient point !

Dans la notice consacrée à l'un d'eux, nommé Simon Busson, il est rapporté que lorsque son supérieur, M. Galais, « l'emmenait avec lui en mission, il suivait toujours à pied son cheval, en faisant parfois jusqu'à 16 ou 18 lieues par jour, et quoique M. Galais le priât d'aller doucement et de ne pas se donner trop de hâte, il faisait tous ses efforts pour le rejoindre, comme il l'a dit lui-même. » (184).

Nous imaginons difficilement ce bon frère Busson "se tapant" ses 60 kilomètres et plus par jour et au trot, et M. Galais ne pas lui offrir de partager sa monture. Il y a apparemment dans ce récit un quelque chose que le sens critique pousse à ne pas prendre trop à la lettre, d'autant plus que c'est le frère Busson lui-même, qui aurait rapporté ce fait. Et pour peu qu'il fût gascon !... Non il est vrai, il était né au Mans ; mais les gascons ne sont pas tous au sud de la Garonne !

Tout autre fut l'exemple que donna M. Alméras, le successeur de Monsieur Vincent.

« Pendant qu'il était assistant à la maison de Saint-Lazare, nous dit sa notice, il fut envoyé à cheval à 12 ou 15 lieues de Paris, avec un frère qui lui servait de compagnon ; celui-ci aurait pu aisément faire le chemin à pied ; mais M. Alméras ne le put souffrir ; il le fit monter en croupe, et traversa ainsi les bourgs et les villages sans se mettre en peine de ce qu'on en pouvait dire. » (185).

Il ressort donc de ce récit que le moyen employé par M. Alméras était de sa nature susceptible de paraître anormal aux gens qu'il rencontrait !

En tout cas, si l'histoire du frère Busson est authentique, et non une vanterie de sa part, le procédé dont se servit M. Galais à son égard n'était guère conforme à la pensée de Monsieur Vincent, lui qui donnait jadis ce conseil à M. Portail, pour lors à Montmirail :

« Que vous dirai-je de votre manière d'aller à Joigny, sinon que vous gouverniez comme vous trouverez pour le mieux ? Mais, si vous allez à pied et ne prenez qu'un cheval, je vous prie de deux choses : c'est que vous fassiez de petites journées et que ceux qui seront fatigués montent alternativement à cheval. » (186).

M. ; Alméras avait donc bien imité la charité de Monsieur Vincent ; il est à croire que M. Galais avait dû faire de même, c'était si naturel ; sinon...

L'emploi du cheval était un moyen normal pour les voyages d'une certaine distance, et surtout pour les vieilles jambes. Les missionnaires en usaient fréquemment.

C'est à cheval, évidemment, qu'en 1636, François du Coudray, le premier prêtre de la Mission qui fût aumônier militaire, accompagna les escadrons de cavalerie, auxquels Monsieur Vincent l'avait affecté pour le service spirituel. Pour l'accompagner le saint lui envoya le fameux frère Alexandre, monté sur la mule de Saint-Lazare, et quelques hardes. (187).

Lorsqu'un missionnaire accompagnait un évêque dans la visite des paroisses, il lui était recommandé, s'il allait à cheval, de piquer un trot, afin d'arriver au lieu de la visite un peu avant le prélat, de manière à pouvoir disposer les curés à le recevoir. (188).

Ces voyages à cheval, on l'imagine sans peine, n'étaient pas toujours de tout repos ; tous les missionnaires n'avaient pas nécessairement la vocation de cavalier, et bien que leur monture ne fût pas généralement bien fringante, il arriva à plus d'un de vider les étriers. En 1724, le frère Glénart, âgé de 74 ans, mourut des suites d'une chute de cheval.

Et puis, il y avait les imprévus, les accidents de la route, qu'ils provinssent de la monture, de l'état des chemins ou de la grosseur des rivières qu'il fallait traverser, les ponts étant relativement rares et très espacés.

On sait que Monsieur Vincent, si bon cavalier qu'en fils de paysan landais on le suppose, fut par deux fois victime d'un accident.

Il est à noter enfin que les missionnaires se servaient de chevaux de louage, puisqu'il leur était interdit, en principe, d'en avoir en propre. « Les missionnaires, disait saint Vincent, ne doivent pas avoir de tels meubles si ce n'est dans la nécessité, » (189). Il redoutait que la présence de chevaux à l'écurie de la maison, ne devînt prétexte à des abus. (190).

Pour les très grands voyages les missionnaires utilisèrent d'abord les coches. C'étaient de grandes et larges voitures à quatre roues, attelées de quatre ou six chevaux, et faisant plus de sept milles à l'heure. Les voyageurs s'y empilaient pêle-mêle avec leurs bagages et leurs provisions de route.

Le dictionnaire de l'Académie, de 1760, définissait le coche : « une espèce de chariot couvert, dont le corps n'est pas suspendu, et dans lequel on voyage. » Cette définition suffit d'elle-même pour nous laisser entendre les agréments d'un tel moyen de transport sur les routes pavées et pleines de nids de poule ou d'ornières. Si l'on n'avait pas à redouter les télescopages, comme avec nos modernes automobiles, il arrivait au moins aux véhicules de verser ou de se rompre.

Dans le récit de son voyage à Nantes, le missionnaire Nicolas Étienne écrivait à Monsieur Vincent :

« Dieu permit, chemin faisant, que le carrosse où nous étions, courant à toute bride dans Étampes, une soupente vint à rompre, qui fit que le corps du carrosse renversa ; et la portière où j'étais étant rompue, mon pied passa au travers ; qui fut cause que la roue passa deux ou trois fois dessus. Je croyais aussi bien que tout mon pied était par pièces, et par ainsi mon voyage rompu ; mais Dieu voulut, que je n'en eusse que la peur et qu'au but de cinq à six jours j'en fusse entièrement guéri. » (191).

On était vraiment solide en ce temps-là :

En outre, en dehors des accidents de chevaux ou de voitures, fréquents sur ces routes mal pavées la régularité de voyages n'était guère assurée ; il fallait tenir compte de l'état des routes du mauvais temps et des intempéries, des inondations, etc., sans parler de l'insécurité des chemins, par la présence des gens de guerre, ce qui fut cause, surtout pendant la Fronde, de l'interruption de la circulation des coches et autres véhicules (192).

Au XVIIIe siècle, aux coches furent substituées les diligences, voitures un peu plus grandes, et dotées souvent d'une impériale, où les voyageurs se trouvaient exposés au soleil et à la pluie. Puis, ce furent enfin, summum du progrès, les turgotines, diligences plus rapides et mieux suspendues grâce à des ressorts, et qui furent lancées dans la circulation par l'Intendant qui leur a donné son nom ; elles pouvaient faire du deux lieues à l'heure.

Quand pour leur voyage, les missionnaires empruntaient les cours d'eau, ils montaient sur les coches d'eau, c'est-à-dire les galiotes, les pataches, etc., dont la marche était évidemment beaucoup plus lente.

Pour donner un exemple de ce mode de navigation, le coche d'eau de Paris à Montereau, tiré par quatre percherons, au moyen d'un câble fixé au sommet du mât, partait de Paris à cinq heures du matin pour arriver à Montereau le lendemain matin à trois heures. Il avait fallu vingt-deux heures pour faire vingt-six lieues.

Très au courant des moyens les plus commodes et les plus directs pour se rendre d'un lieu à un autre, Monsieur Vincent donnait aux voyageurs les itinéraires les plus précis.

À Robert de Sorgis, qui se trouvait à Toulouse, il demande d'aller faire une mission à la Marguerie, petite localité de l'actuel département de Charente-Maritime. Il lui fixe cet itinéraire : descendre à Bordeaux par la Garonne ; de là se rendre à Bourg entre Bordeaux et Blaye, puis aller à Barbezieux, qui en est à deux journées, et à la Marguerie, qui se trouve à deux ou trois lieues. Cependant, il poussera jusqu'à Angoulême pour demander les pouvoirs à l'évêché. (193).

Pour se rendre de Paris à Fontainebleau, Monsieur Vincent recommande de prendre le coche, s'il y en a, sinon de prendre le coche d'eau sur la Seine jusqu'à Melun ; il restera ensuite à faire à pied trois lieues jusqu'à Fontainebleau. (194).

Ces quelques exemples suffiront pour nous faire apprécier davantage les commodités que procurent aujourd'hui les chemins de fer ou leurs concurrents, les autocars et automobiles, et par comparaison, de mieux saisir l'un des aspects non l'un des moins pénibles, de la vie dure et austère faite aux missionnaires sous l'Ancien Régime.

6.- Logement et entretien des missionnaires.

Une des conséquences de la gratuité des Missions assurée par les fondations, était la nécessité qu'avaient les missionnaires de pourvoir par eux-mêmes à tous leurs besoins matériels, pour le vivre, le couvert, etc. L'intention formelle de Monsieur Vincent était qu'ils se rendissent le plus possible indépendants de qui que ce soit pour les questions de cet ordre.

Nous avons rapporté plus haut, au sujet de la gratuité, la semonce reçue par Guillaume Delville pour s'être demandé s'il pouvait accepter que Madame de Longueville fît les frais de la mission qu'il conduisait.

Le saint ajoutait alors :

« Voici vingt écus, que j'ai dit qu'on vous délivre, déduits les frais du voyage. Vous fournirez ce qu'il faudra. C'est pour vous donner le temps d'envoyer quérir ce qu'il faudra pour toute la dépense. C'est votre département. Que si l'on vous y fait quelque empêchement, quittez, Monsieur, après que vous en aurez demandé la permission Monseigneur de Meaux.

Changez de logis et prenez-en un où vous ayez la liberté de faire votre dépense. Sachez, Monsieur, que je me suis trouvé dans pareil rencontre, et que je dis tout franc à la dame qui nous avait procuré la mission que, si elle ne permettait pas que nous nous unissions, que nous nous en retournerions ce même jour-là ; en effet, nous l'aurions fait, si cette bonne dame ne nous eût dit qu'elle consentait que nous fissions ce que nous voudrions. Et de cela elle resta fort édifiée, et je vous assure de la même chose du côté de Madame de Longueville ; et je vous dis plus : qu'elle et tous ceux qui le sauront resteront édifiés de votre fidélité à l'observance de nos règles, et que vous malédifieriez tout le monde si vous vous laissiez aller à l'effet de sa bonté de vous laisser tenter.

Au nom de Dieu. Monsieur, usez-en comme je vous le dis, maintenant et toujours. Que si vous n'avez pas ce qu'il faut pour cela, mandez-le moi ; nous y pourvoirons. Je vous dis ceci avec une très grande douleur de voir de mon temps ce malheur arrivé en notre compagnie, et cela par Monsieur Delville, que je chéris plus que moi-même un million de fois, et qui suis... ». (195).

La discipline suivie par la Compagnie fut enfin synthétisée dans les Règles communes de la Mission par l'article suivant :

« À l'exemple de saint Paul, qui, pour n'être à charge à personne, travaillait de ses mains nuit et jour pour gagner sa vie et celle de ses compagnons, nous ne serons à charge à personne dans les missions ; mais nous y ferons toute nos fonctions gratuitement, et sans aucune rétribution temporelle, ou nourriture. On pourra néanmoins se servir du logement et des meubles nécessaires qu'on nous offrira. » (196).

Les contrats de fondation de missions assuraient rarement le logement et autres objets utiles. Si, au diocèse d'Annecy, une fondation en date du 15 février 1692, en faveur de la paroisse du Grand Bornand, stipule que « le curé et les paroissiens logeront les missionnaires de cette mission et leur fourniront les meubles, lits et ustensiles nécessaires » (197), c'est que les circonstances, en ces pays montagneux, l'exigeaient. Ceux qui pour les premières fois s'en vinrent donner des missions dans le pays, furent obligés à se munir de lits portatifs, et l'on devine au prix de quelles difficultés. Eu 1640, Monsieur Vincent en approuvait le procédé, et il écrivait à ce sujet au supérieur des missionnaires d'Annecy :

« Très volontiers, Monsieur, j'approuve que vous ayez des lits portatifs comme vous me mandez. Il y aura quelque chose à redire selon le monde ; mais là où la nécessité presse il n'y a ni loi ni raison qui doivent empêcher qu'on en use de la sorte. Quel moyen de subsister parmi ces montagnes, sans lit, en hiver ? Faute de cela, il faut que les missionnaires meurent, ou qu'ils laissent à faire la mission, notamment en hiver. Il faut trouver quelque invention pour qu'un bon mulet suffise pour cela, et c'est là où sera la difficulté. Au commencement de la Mission, nous en faisons de même ; mais nous laissâmes là cet attirail pource qu'il était superflu, et l'embaras de cela se trouva fort grand : un cheval ne suffisait pas à une petite charrette légère que nous eûmes. Il me vient de tomber dans l'esprit que vous pourriez faire apporter ces meubles d'un lieu en autre par les charrois ou par les mulets que vous louerez pour cela ; mais pour faire cela, il sera bon de travailler en lieux contigus et de prendre un quartier du diocèse au commencement de l'année et y travailler toujours. Il en réussira cette commodité du facile transport des meubles d'un lieu en un autre et que vous trouverez par ce moyen les peuples tout disposées à cause de la proximité des lieux où la mission se fera. Nous en avons usé de la sorte, cette année, dans la vallée de Montmorency. Vous ne sauriez croire, Monsieur, combien le peuple en fait mieux, ni combien les missionnaires sont soulagés et avancent par ce moyen ». (198).

Le plus souvent, les missionnaires devaient s'ingénier pour se procurer le nécessaire, en des régions pauvres et démunies de tout. Ils en furent parfois réduits à coucher sur la paille, et ce n'est pas figure de rhétorique.

Dans une causerie sur la vocation missionnaire, le bon Monsieur Vincent s'écrivait un jour :

« Y a-t-il rien de plus chrétien que de s'en aller de village en village pour aider le pauvre peuple à se sauver, comme vous voyez que l'on fait avec beaucoup de fatigues et d'incommodités ! Voilà tels et tels de nos confrères qui travaillent présentement en un village du diocèse d'Évreux, où même il faut qu'ils couchent sur la paille. Pourquoi ? Pour faire aller les âmes en paradis par l'instruction et par la souffrance. » (199).

Pendant une mission donnée près de Maule, rapporte encore Monsieur Vincent, le missionnaire Jacques Tholard et même l'abbé Louis de Chandenier n'eurent autre chose qu'un lit de paille (200).

C'est à quoi en étaient réduits les missionnaires, quand ils n'arrivaient point à se loger, ou même quand le logement leur était refusé. Car cela arrivait parfois.

Dans une attestation d'exécution de mission fournie, en 1769, aux missionnaires de Sarlat, le sieur Pommarel déclare :

« Je sais qu'il n'y a jamais eu de mission à Perrière, petite paroisse où ils ne sauraient trouver de logement, mais cette paroisse était invitée à se rendre à Nadaillac paroisse voisine ; il en est de même de La Fauillade qui est entre Pazayac et Larche à un quart d'heure de chemin l'un à l'autre. Je sais qu'un des Messieurs passa chez moi une année allant à Roailles et que revenant il dit qu'il n'avait pas trouvé de logement ni de bonnes dispositions de la part du doyen et des chanoines. ; mon fils curé de Pazayac m'a certifié qu'étant chanoine de Noailles la mission y fut, qu'étant à l'étroit pour le logement il fit part de son lit à un des Messieurs ; il sait que dans cette paroisse la mission fut différée d'un à deux ans afin de la faire accorder avec la campagne de Nadaillac pour ne pas venir exprès pour cette paroisse. C'est ce que m'a dit mon fils et je crois que c'est l'année que l'on ne voulut pas les recevoir, mais je n'en suis pas certain. » (201).

Dans les circonstances ordinaires, si le logement n'était pas assuré d'avance, le Directeur de mission avait à s'en procurer un, près de l'église, autant que possible ; il ne fallait aller loger à l'hôtellerie, que faute d'autre logis.

Cette question de logement devait avoir une certaine importance, puisque les registres des missions effectuées prenaient soin de mentionner celui qui avait été occupé, ou qu'il y aurait lieu de se faire réserver une autre fois.

* * * * *

Depuis le début de la Compagnie, Monsieur Vincent considéra comme « une règle fondamentale » de son Institut (202), que les missionnaires fissent eux-mêmes leur cuisine, le « petit ordinaire », comme il disait.

Le frère coadjuteur était chargé d'aller aux provisions, depuis le bois à brûler jusqu'au dernier des condiments ; il préparait les repas et assurait le service de table.

Les missionnaires avaient à se conformer le plus possible aux usages de la communauté, suivie en toutes les maisons, et particulièrement de servir les repas à la portion. C'est pourquoi, ils devaient emporter dans leurs bagages des petits plats ; s'ils ne le pouvaient pas commodément, on devait mettre dans un ou deux grands plats les portions de viande toutes coupées à l'avance pour chacun, et que le Directeur de mission n'avait plus qu'à présenter. Ainsi, observe l'assemblée de 1673, évitera-t-on plus facilement l'excès. On conseillait de même d'emporter des chopines, afin que chacun eût aussi sa portion réglée de vin (203).

La chère était généralement frugale ; elle consistait essentiellement en pain et viande (une livre pour chacun), et en fruits ou laitages. Les légumes, on le sait, paraissaient rarement sur les tables, à cette époque, si ce n'est sous la forme de salades. Au XVIIIe siècle, la nourriture devint plus variée, surtout à la fin, grâce au riz et à la pomme de terre.

L'assemblée de 1673 permit de donner aux prédicateurs, après leur sermon un bouillon ou un doigt de vin, avec du pain et des fruits, mais elle insistait pour qu'on évitât toute délicatesse à cette occasion.

Par exception, les missionnaires furent dispensés du jeûne de règle, le vendredi soir, « pour conserver ses forces et mieux travailler pour le gain des âmes » dit le Directoire des missions, qui ajoute : « Il est néanmoins convenable que nous qui prêchons la pénitence du moins nous gardions la sobriété dans nos repas. »

Pendant les repas, la lecture était faite à table, tout comme à la maison. Elle ne pouvait jamais être omise « ni en tout, ni en partie, ni même après avoir fait l'adieu ou clos la mission », exigeait Monsieur Vincent (204).

La coutume était de lire le Directoire au début de la mission ou d'une série de missions, puis le livre de lecture apporté par le Directeur à cette intention.

Interdiction était faite aux missionnaires de prendre des repas au dehors, ou d'inviter des externes à leur table, sauf les exceptions prévues par la règle ou le Directoire des missions, et qui étaient celles-ci :

« Le Directeur pourra inviter M. le Curé un jour pendant la mission à dîner avec la compagnie, mais non pas à souper, et on lui pourra donner outre la portion ordinaire un petit hachis ou quelque autre chose semblable pour entrée, et outre le dessert comme à nous, un plat plus qu'à nous autres ; la lecture se fera pendant tout le repas comme s'il n'y était pas, à quoi il ne faut jamais manquer. Que si outre cette fois M. le Curé s'offrait à venir encore dîner avec nous, on le doit admettre encore pour une autre fois, mais s'il s'offrait davantage, lui faire entendre doucement et avec civilité que ce n'est pas notre coutume de recevoir souvent cet honneur. »

Rappelant ces règles, l'assemblée de 1692 précisait « que l'on ne pouvait inviter que MM. les Curés des lieux où l'on fait actuellement la mission ». (205)

Il nous reste maintenant à dire, après ces généralités, comment se déroulait une mission : sa préparation, ses exercices principaux, les cérémonies particulières qui pouvaient l'agrémenter, les initiatives apostoliques prises pour en assurer les bienfaits, sa clôture, etc. Ce sera l'objet de la seconde partie de cette étude.

N O T E S

AVANT –PROPOS

- 1) Henrion, *Tableau des congrégations religieuses fondées en France depuis le XVIIe siècle* (Paris, 1831) - Hélyot, *Dictionnaire des ordres religieux ou Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires* (Migne,1848) - Grandet-Letourneau, *Les saints prêtres français du XVIIe siècle* (3 vol.,1897) - Mgr Prunel, *La renaissance catholique en France au XVIIe siècle* (Paris, 1921) - Pierre Coste, *Monsieur Vincent* (3 vol.) et les 13 vol. des *Correspondance et entretiens du saint* (1932).
- 2) Coste, VI, 307
- 3) Coste, VI, 498-502
- 4) Voir Coste XIV, p. 603, au mot : Très-Saint-Sacrement
- 5) Coste II, 44-45
- 6) Bertrand, *Histoire des séminaires de Bordeaux et de Bazas*, I, 282
- 7) Bertrand, op.cit., I, 218; Degert, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, I, 285
- 8) Degert, op.cit., I, 211
- 9) R.Chalumeau, C.M., dans *Catholicisme*, art. Bonal, col. 120
- 10) Chan. Joseph Roux, *Tricentenaire de la congrégation de Ste-Marthe de Périgueux* (1643-1943), Périgueux, 1943, p. 44, etc., De même, dans *la vie de Guillaume-Joseph Chaminade*, le P. Simler prétend que la Mission de Périgueux est "née sous l'influence de saint Vincent de Paul" (Paris, 1901) p. 13
- 11) Cf notre étude manuscrite sur la Congrégation de la Mission de Périgueux, 1959
- 12) Coste, IV, 400
- 13) Grandet-Letourneau, op. cit., p.219 ss.; - Pacaud, *Histoire du grand séminaire de Limoges* (Limoges, 1950), p. 61,
- 14) Prunel op.cit., p.71
- 15) Marc-Bonnet, *Histoire des ordres religieux* (Collection : Que sais-je? Presses universitaires de France, 1949) p. 89
- 16) Coste, I, 163-164
- 17) Coste VI, 399-400
- 18) Coste, VIII, 308
- 19) Coste, VIII, 309-310
- 20) Coste, *Monsieur Vincent*, II, 313 ss
- 21) Abelly, *La vie de Vincent de Paul*, II, 343 ss.; Collet, *La vie de saint Vincent de Paul*, I, 191 ss.; Coste, *Monsieur Vincent*, II, 332-334

PREMIÈRE PARTIE

- 22) Coste IV, 56-57; M. Vincent, III, 299 ss
- 23) Coste VI, 498-502; Voir Collet,op.cit., II, 31 ss.; Abelly, op.cit. I, 133
- 24) Dans le département de la Somme
- 25) Coste, XI, 4-5
- 26) C'étaient des fermes
- 27) Coste, XI, 169-171
- 28) Coste, XII, 1-14

- 29) Coste, XIII, 197-202
- 30) Coste, I, p.57 ss. (traduction du texte latin)
- 31) Coste, I, 115-116
- 32) Règles communes, Ch.XI, N° 10
- 33) Coste, IV, 42-43
- 34) Voir Coste, IV, 43
- 35) Coste, II, 460
- 36) Coste XI, 133-135
- 37) Coste, II, 224-225
- 38) Coste, XI, 137
- 39) Coste, XII, 462
- 40) Coste, XI, I ss
- 41) Coste, IV, 13
- 42) Coste, VII, 341-342
- 43) Coste XI, 1
- 44) Innocent X
- 45) Coste, III, 379
- 46) Coste, XIII, 327
- 47) Coste, VII, 12-15
- 48) Notre monographie manuscrite de Sarlat, p.51
- 49) Coste, IV, 75
- 50) Coste, II, 267
- 51) Coste, II, 22
- 52) Cf Coste, I, 469, 525
- 53) Coste, I, 431
- 54) Coste, III, 52
- 55) Coste, XIII, 201
- 56) Coste, XI, 133-137
- 57) Coste, I, 251-252
- 58) Règles communes, Ch.XI, N° 12
- 59) Circulaires des supérieurs généraux, I, 475
- 60) Coste, VIII, 278
- 61) Coste, VIII, 79-80
- 62) Coste, XII, 288
- 63) Coste, XII, 297
- 64) Assemblé gén.de 1668, Circul., I, 87, IV
- 65) Assemblée gén. de 1679, réponse à la prov. de Lyon
- 66) Coste, XI, 100, 102
- 67) Coste XI, 103, 104
- 68) Coste, XI, 104
- 69) Coste I, 294-295.
- 70) Coste, I, 536
- 71) Coste, I, 228
- 72) Coste, I, 226
- 73) Coste, III, 204

- 74) Coste, XI, 101
- 75) Coste, IV, 52-53
- 76) Coste, VI, 400
- 77) Monographie imprimée de Sarlat, p.78
- 78) Coste, III, 91
- 79) Coste, VI, 378
- 80) Coste, XI, 257-287
- 81) Coste, XI, 274
- 82) Coste, XI, 286-287
- 83) Circulaires, I, 76-83
- 84) Circulaires, I, 399-400
- 85) Circulaires, II, 160
- 86) Coste, XI, 50
- 87) Coste, XI, 258
- 88) Coste, XI, 347
- 89) Coste, VIII, 149, 208
- 90) Coste, XII, 175
- 91) Costes XII, 25; voir V, 572
- 92) Monographie ms. de Tréguier, p. 80
- 93) Coste, I, 448, 457, 463, 464
- 94) Circulaires, I, 134
- 95) Circulaires, I, 191
- 96) Coste, I, 227
- 97) Coste, XIII, 328
- 98) Coate, XIII, 348
- 99) Circulaires, I, 38
- 100) Circulaires, I, 215,
- 101) Coste, I, 537
- 102) Coste, VII, 256
- 103) Coste, XII, 292
- 104) Circulaires, I, 133
- 105) Circulaires, I, 171
- 106) Circulaires, I, 275
- 107) Ce recueil se trouve aux archives de la maison-mère, à Paris, en un volume in-folio; il y manque le sermon 18 sur la foi.
- 108) Jacques Lacour, *Histoire générale de la Congrégation de la Mission*, archives de S.Lazare, Manuscrits, p.368
- 109) Etienne Barbier fut affecté uniquement aux missions; il en prêcha dans les diocèses de Béziers, Narbonne, Toulouse, Dax et Troyes. Pendant son séjour à Montmirail, où il fut supérieur, il rédigea, en 1759, son cahier de notes sous le titre de "Cérémonial des missions". C'est une sorte de memento, où il consigna un ensemble de détails pratiques sur la manière de faire les exercices de la mission, les cérémonies, les plantations de croix, les cantiques avec leur notation musicale, etc.; de même, les thèmes de ses prédications, les divers lieux où il donna des missions etc. Ce précieux manuscrit, auquel nous faisons souvent appel, comme un témoin des us et coutumes du XVIIIe s., se trouve aux archives de la maison-mère, à Paris.
- 110) Circulaires, I,87
- 111) Circulaires, I, 379, 402, 435

- 112) Coste, I, 303
- 113) Circulaires, I, 302
- 114) Coste, VII, 320
- 115) Coste, I, 288
- 116) Cf Coste, III, 131; V, 489
- 117) Coste, VII, 33
- 118) Coste, III, 137
- 119) Coste, III, 249
- 120) Coste, VII, 518
- 121) Coste, VIII, 130
- 122) Coste, VI, 295
- 123) Coste, VII, 36
- 124) Coste, XIII, 347
- 125) Coste, VII, 100
- 126) Notre monographie ms. de Vannes, p. 96
- 127) Relations abrégées... , p. 283-289
- 128) Coste, I, 388-389
- 129) Coste, I, 431
- 130) Coste, III, 250
- 131) Coste, VI, 160
- 132) Coste, XII, 110-111
- 133) Coste, XII, 384-385
- 134) Coste, XII, 386
- 135) Coste, III, 275
- 136) Coste, VI, 150; Cf encore VII, 434
- 137) Coste, VI, 626
- 138) Archives S. Lazare, N° 663, Table et précis substantiel des règles de tous les offices particuliers de la Congrégation de la Mission, p.113
- 139) Circulaires, I, 336
- 140) Coste, I, 310
- 141) Archives S. Lazare, Sommaire des fondations, p.11
- 142) Coste, VII, 592
- 143) Coste, VII, 208
- 144) Coste, I, 394; Cf II, 206
- 145) Coste, IV, 6
- 146) Coste, IV, 491-492; Cf VI, 28
- 147) Archives S.Lazare, Dossier Jolly, p.208
- 148) Circulaires, I, 299
- 149) Prévost, *S. Vincent de Paul et ses oeuvres dans le diocèse de Troyes* , (Troyes, 1896), p.21
- 150) Coste, II, 76
- 151) Coste, II, 275
- 152) Coste, II, 367, 369
- 153) Coste, IV, 373
- 154) Coste, V, 605
- 155) Coste, VI, 238

- 156) Coste, VI, 329
- 157) Coste, VI, 630
- 158) Coste, VII, 92; voir aussi 86-87
- 159) Coste, V, 595
- 160) Coste, VII, 257
- 161) Coste, IV, 398
- 162) Coste, IV, 405-406
- 163) Coste, XII, 4-5
- 164) Circulaires I, 450, 6°
- 165) Notre monographie ms. de Troyes II, 118
- 166) Notre monographie ms. de Tréguier, p.79
- 167) Durengues , Pouillé, p.442 n.1
- 168) Notre monographie ms. de Bordeaux, p.52
- 169) Cf Coste, XI, 395
- 170) Coste, I, 344
- 171) Coste, I, 346-347
- 172) Coste, I, 564
- 173) Coste, VI, 133
- 174) Archives S. Lazare, Dossier Jolly
- 175) Coste, I, 564
- 176) Coste, II, 150-151
- 177) Coste, VII, 56
- 178) Coste, III, 20, 22; VI, 102
- 179) Jusqu'au deuxième quart du XVIIIe siècle, les Prêtres de la mission portèrent la barbiche au menton, comme M. Vincent. On sait qu'à cause de cela, Saint-Simon dans ses Mémoires les appelait les "*barbichets*". À Angers, on leur donnait le nom de "*Petits toupets*".
- 180) Coste, IX, 354
- 181) Coste I, 281
- 182) Coste, III, 499
- 183) Coste III, 468
- 184) Notices, II, 434
- 185) Notices, III, 289
- 186) Coste I, 175
- 187) Coste, I, 351
- 188) Circulaires, I, 142
- 189) Coste, V, 415
- 190) Cf Coste, V, 455
- 191) Coste, VIII, 468
- 192) Cf Coste, IV, 482, 483
- 193) Coste, I, 439
- 194) Coste, III, 388
- 195) Coste, III, 250-251
- 196) Règles communes, Ch-XI, N° 7
- 197) Archives S. Lazare, Sommaire des fondations, p. 38
- 198) Coste, II, 77-78

- 199)** Coste, X, 1
- 200)** Coste, XI, 163
- 201)** Notre monographie de Sarlat, p.50
- 202)** Coste, I, 431
- 203)** Circulaires, I, 138-139
- 204)** Coste, XI, 103
- 205)** Circulaires, I, 191

FIN de la PREMIÈRE PARTIE